



Contrat Régional du Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2012 - 2014



Sommaire

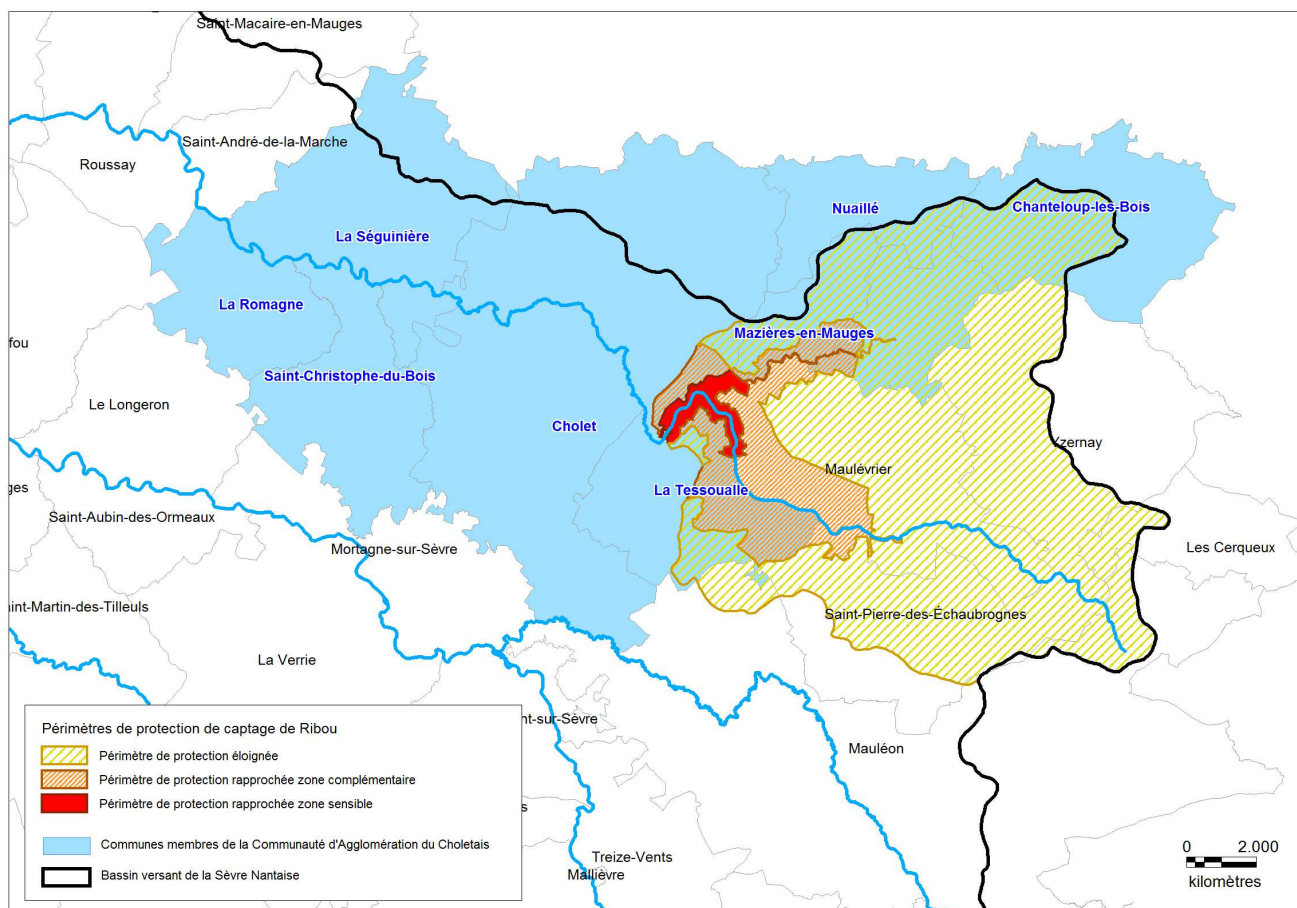
Enjeu : Qualité des eaux.....	3
N° 1 - Programme de gestion sur le sous-bassin versant de Ribou.....	4
N° 2 - Programme de gestion sur le sous-bassin versant de Rucette.....	10
N° 3 - Captage prioritaire du Longeron.....	14
N° 4 - Développement de techniques de désherbage alternatif agricole.....	17
N° 5 - Développement de techniques de désherbage alternatif non agricole.....	23
N° 6 - Mise en place d'une gestion adéquate des haies.....	28
N° 7 - Sites industriels orphelins.....	30
N° 8 - Actions de communication et de sensibilisation à l'attention des acteurs des bassins de Ribou-Verdon et Rucette.....	34
Enjeu : Qualité des milieux aquatiques.....	38
N° 9 - Création de zones humides tampon pour des flux de bassin versant.....	39
N° 10 - Mise en place d'une gestion adéquate des zones humides du bassin versant.....	42
N° 11 - Connaissance et préservation de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques.....	50
N° 12 - Restauration de frayères.....	53
N° 13 - Renaturation des petits cours d'eau.....	56
N° 14 - Gués – abreuvoirs - clôtures.....	59
N° 15 - Restauration de la continuité écologique et de la ligne d'eau.....	65
N° 16 - Gestion des berges et de la ripisylve (plantations, restauration, embâcles).....	74
N° 17 - Suivi.....	85
N° 18 - Communication et mise en valeur des opérations d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques....	89
Enjeu : Quantité.....	92
N° 19 - Mise en place d'actions d'économies d'eau potable.....	93
N° 20 - Prévenir et gérer les risques d'inondations.....	96
Communication, valorisation et sensibilisation.....	99
N° 21 - Sensibilisation des scolaires du bassin versant de la Sèvre Nantaise.....	100
N° 22 - Communication auprès des élus.....	102
N° 23 - Formation des agents communaux.....	104
N° 24 - Actions de communication et de sensibilisation destinées au grand public.....	106
N° 25 - Découverte de la rivière au travers de sentiers d'interprétation.....	112
Animation du SAGE et du CRBV.....	116
N° 26 - Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE.....	117

Enjeu : Qualité des eaux

N° 1 - Programme de gestion sur le sous-bassin versant de Ribou

Enjeu du SAGE : Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses => ENJEU EAU POTABLE

Localisation



Objectifs

Toutes ces actions concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Ribou.

Pour ce captage, les démarches de protection de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant ont débuté en 2003 avec les premières réunions de concertation et les actions ont été mises en œuvre de 2005 à 2010, ce qui a créé une dynamique de changement sur ce territoire.

Le premier programme (Plan de Gestion de Ribou) est terminé depuis décembre 2010. Il a permis d'atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau qui avaient été fixés : ne plus dépasser 10 mg/l de Carbone Organique Total en 2010. Malgré cette amélioration, le plan d'eau de Ribou connaît encore des épisodes d'eutrophisation importants et sa qualité des eaux brutes ne permet pas d'atteindre les objectifs de la DCE pour 2015. Le captage de Ribou fait partie de la liste des « captages Grenelle » et devra faire l'objet d'un nouveau programme d'actions afin d'améliorer la situation.

Le suivi de la qualité de l'eau dans le bassin versant de 2005 à 2010, a permis de mieux comprendre les mécanismes de dégradation de l'eau et les apports respectifs des différentes zones. Il permettra d'adapter le futur programme d'actions aux éléments constatés (ex : amélioration des traitements des stations d'épuration...). Actuellement, le groupe de travail analyse les indicateurs des autres actions du 1er programme afin de déterminer les actions les plus pertinentes qui seront vraisemblablement conservées dans le futur programme, auxquelles s'ajoutent de nouvelles actions. Le futur programme devra être plus complet que le « Plan de

Gestion » qui n'avait qu'un objectif de réduction des matières organiques et devra prendre en compte notamment la réduction des pesticides.

Sans plus attendre et afin de ne pas « briser » la dynamique du territoire, la CAC, les services de l'État (DDT, ARS, Sous-Préfecture) ont décidé de mettre en œuvre, dès 2011, un certain nombre d'actions qui figureront dans le futur programme.

Problématique environnementale

Le SAGE souligne l'importance de reconquérir la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

[Suivi des indicateurs des 75 diagnostics "agro-environnementaux" déjà réalisés sur Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 7](#)

Pour reconquérir la qualité de l'eau brute et par conséquent la qualité des milieux aquatiques, des efforts doivent être faits pour limiter l'érosion des sols agricoles et des pollutions diffuses. Pour que ces efforts soient les plus efficaces possibles, il est nécessaire qu'après un diagnostic environnemental réalisé chez chaque exploitant agricole un bilan en mesure les effets deux ans après.

[Suivi des indicateurs du Plan de gestion de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 15](#)

La reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou se fait à l'aide d'un programme composé d'une trentaine d'actions. L'avancement du programme se mesure avec un certain nombre d'indicateurs.

[Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 16](#)

Le suivi de la qualité des eaux du bassin versant permet de comprendre l'évolution de la qualité de l'eau du lac de Ribou et des émissaires. Il permet aussi de mesurer l'efficacité des actions de reconquête de la qualité des eaux qui ont été entreprises.

Ce suivi est lié à l'enjeu eau potable sur la prise d'eau de Ribou.

[Station d'épuration de Toutlemonde : réduction du phosphore au rejet par microtamisage \(traitement tertiaire\) - Communauté d'Agglomération du Choletais 85](#)

Reconquérir la qualité de l'eau du bassin versant de Ribou (objectif eau potable) grâce à des stations d'épuration plus performantes sur le traitement du phosphore.

Description

[Suivi des indicateurs des 75 diagnostics "agro-environnementaux" déjà réalisés sur Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 7](#)

Objectifs

- connaître les avancées réalisées, mesurer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été fait réellement ;
- si nécessaire connaître les raisons de la non-exécution de certaines prescriptions.

Description

La Communauté d'Agglomération du Choletais a proposé aux exploitants situés sur le bassin versant du captage de Ribou de réaliser des diagnostics environnementaux sur leur exploitation.

Quatre objectifs ont ainsi été recherchés :

- évaluer à la parcelle ou à l'état, les risques de pollutions diffuses,
- évaluer sur le siège d'exploitation ou bâtiment les risques de pollution ponctuelle,
- conseiller et sensibiliser l'agriculteur sur la gestion des intrants,
- déterminer les actions pour limiter les risques de pollution.

Chaque diagnostic fait l'objet d'un tableau synthétique, signé par l'exploitant qui s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires, contractuelles et/ou volontaires.

Une enquête va être réalisée pour effectuer un bilan deux ans après l'établissement du diagnostic environnemental.

[Suivi des indicateurs du Plan de gestion de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 15](#)

Objectifs :

- suivre l'avancement des programmes d'amélioration de la qualité de l'eau, grâce à des indicateurs.

Description :

- collecte d'information et renseignement des indicateurs,
- analyse des résultats.

Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 16

Objectifs

- suivi de la qualité de l'eau sur le bassin de Ribou,
- analyser la qualité de l'eau et quantifier les flux de pollution au niveau des sous-bassins constitutifs du bassin versant du captage de Ribou,
- évaluer l'efficacité des actions entreprises pour reconquérir la qualité de l'eau,
- constituer une base de données précise sur le bassin versant pour vérifier l'efficacité des mesures et des hypothèses de départ (origine des flux de pollution...).

Description

Poursuite de l'action inscrite dans le CRBV 1.

Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Ribou : 20 points de suivi (physico-chimie, pesticides (R & T2), algues et toxines (Microcystine LR), IBGN.

- "R" pour le lac de Ribou (proximité de la prise d'eau AEP),
- "V" pour le lac du Verdon (tour de prise d'eau du barrage),
- "P" pour l'étang de Péronne (proximité du barrage),
- "AL1" pour le suivi des algues du lac de Ribou (zone de baignade),
- "AL2" pour le suivi des algues du lac de Verdon (zone activités nautiques),
- "M1" pour le ruisseau d'Yzernay (bv Moine Amont),
- "M2" pour la Moine (à l'amont de la STEP de Maulévrier),
- "M3" pour la zone humide de l'Oumois (bv Moine Amont - à l'entrée du Verdon),
- "M4" pour le ruisseau de la Planche au Moine (bv Moine Amont), prioritaire dans le CRE,
- "M5" pour le ruisseau de la Guichardière (bv Moine Amont),
- "M6" pour le ruisseau des Arsies (bv Moine Amont),
- "M7" pour le ruisseau de Touchou (bv Moine Amont) prioritaire dans le CRE,
- "M8" aval du barrage du Verdon (entrée du lac de Ribou),
- "M9" aval du barrage de Ribou (Moine Aval),
- "T1" ruisseau du Trézou (à l'aval du barrage de Péronne),
- "T2" pour le ruisseau du Pinier (bv du Trézou) prioritaire dans le CRE,
- "T3" ruisseau du Trézou (à l'amont de la STEP de Toutlemonde),
- "T4" ruisseau du Trézou (à l'aval de la STEP de Toutlemonde),
- "T5" pour le ruisseau de la Fardellerie (bv du Trézou) prioritaire dans le CRE,
- "T6" pour la zone humide de l'Audonnière (entrée du lac de Ribou).

Suivi de la qualité des sédiments dans le bassin versant de Ribou :

- 3 points dans le lac de Ribou (R1, R2 et R3),
- 3 points dans le lac de Verdon (V1, V2 et V3),
- 13 points potentiels dans le bv (T1 à T6 et M1 à M7), suivi tournant (4 pts par campagne).

Ces indicateurs permettront d'évaluer la qualité de l'eau suite à la mise en place du CRBV2.

Station d'épuration de Toutlemonde : réduction du phosphore au rejet par microtamisage (traitement tertiaire) - Communauté d'Agglomération du Choletais 85

Objectifs

- réduire la concentration en phosphore dans les rejets de la nouvelle station d'épuration de Toutlemonde, et ainsi, participer à la reconquête et à la protection de la qualité de la ressource en eau brute potabilisable (lac de Ribou) en limitant un facteur concourant à l'eutrophisation du milieu ;
- recueillir des données de fonctionnement valorisables à l'occasion d'autres projets d'assainissement sur le bassin versant Ribou-Verdon.

Description

La Communauté d'Agglomération du Choletais conduit sur la commune de Toutlemonde un projet de construction de nouvelles installations de traitement des eaux usées pour remplacer les lagunes existantes sous-dimensionnées et vétustes :

- une nouvelle station d'épuration,
- un bassin de stockage-dépollution de 216 m³,
- un poste de refoulement de 50 m³/h,
- une conduite de transfert sur environ 300 mètres.

La capacité nominale de la nouvelle station est estimée à l'horizon 2025 :

- par temps sec : 1900 EH ; 114 kg/j de DBO5 ; 494 m³/j.
- par temps de pluie : 2050 EH ; 122 kg/j de DBO5 ; 710 m³/j.

Les normes de rejet retenues par le Service Départemental de la Police de l'Eau après instruction du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement vont au-delà des exigences réglementaires minimales en matière d'assainissement collectif définies dans l'arrêté du 22 juin 2007, et s'agissant du phosphore en zone sensible, des préconisations du SDAGE et du SAGE :

- en moyenne journalière, en mg/l : DBO5 : 15 / DCO : 50 / MES : 30
- en moyenne annuelle, en mg/l : NGL : 15 / Ptotal : 1

Le programme d'autosurveillance de l'installation est assorti d'une obligation de suivi du milieu récepteur à compter de 2016 : si l'impact du rejet de la station engendre un déclassement de la qualité du cours d'eau, un traitement tertiaire devra être mis en œuvre pour y remédier.

Les enjeux de la production de l'eau potable rejoignent ceux de l'assainissement puisque le point de rejet de la station est situé sur le Trézon, dans le périmètre de protection éloigné du lac de Ribou, soumis par ailleurs à un plan de gestion visant à réduire la concentration en phosphore dans la ressource en eau brute.

Par anticipation d'un éventuel déclassement, la collectivité a souhaité dès à présent demander, sous la forme d'une option obligatoire dans le dossier de consultation des entreprises, le chiffrage d'un traitement tertiaire par microtamisage en complément de la filière de traitement amont assurant déjà le respect des niveaux de rejet indiqués ci-dessus.

L'équipement, composé d'un tambour central équipé de part et d'autre de disques filtrants montés verticalement, est basé sur le blocage physique des particules de taille supérieure à la maille des tamis, environ 10 microns, pour une surface totale de filtration proche de 13 m². L'emprise au sol serait inférieure à 10 m². Ses performances de traitement seraient suivies pendant 1 an par des analyses amont / aval.

Les boues extraites du clarificateur seront dirigées vers la table d'égouttage de la station pour être épaissies entre 5 et 6% de siccité, avant d'être stockées en silos sur le site puis transportées à l'aide d'une tonne à lisier vers la station d'épuration des Cinq ponts, où elles entreront dans la filière de traitement des boues de cette dernière (digesteurs). Les boues seront ensuite épandues selon le plan d'épandage de la station des Cinq ponts, en dehors des périmètres de protection de captage.

Le suivi des performances de traitement du microtamisage serait réalisé pendant un an à compter de la mise en service de la nouvelle station d'épuration. L'état 'zéro' du milieu naturel est d'ores et déjà réalisé dans le cadre du suivi du plan de gestion, par des analyses aux points ... (localisation / paramètres / fréquence...). Les 2 IBGN viendraient compléter les IBGN effectués dans le cadre du plan de gestion à l'aval de la commune de Toutlemonde : 1 au printemps 2012 puis 1 au printemps 2013.

L'installation de cet équipement constituerait une première expérience pour la Communauté d'Agglomération du Choletais. La filière irait effectivement, par anticipation, au-delà des obligations en matière d'assainissement et pourrait répondre aux enjeux liés à la protection de la ressource en eau potable. Le retour d'expérience acquis au cours de cette expérimentation pourrait servir à l'occasion d'autres projets d'assainissement sur le bassin versant Ribou-Verdon.

Coût total : 275 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs des 75 diagnostics "agro-environnementaux" déjà réalisés sur Ribou 7	45 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	22 500	2011-2013	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	13 500		
			CAC	20 %	9 000		
				100 %	45 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs du Plan de gestion de Ribou 15	35 000 € TTC	Région Pays de la Loire	8.57 %	3 000	2011-2013	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	17 500		
			CG 49	21.43 %	7 500		
			CAC	20 %	7 000		
				100 %	35 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Ribou 16	135 000 € TTC	CG 49	7.78 %	10 500	2011-2013	Oui
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	67 500		
			Région Pays de la Loire	22.22 %	30 000		
			CAC	20 %	27 000		
				100 %	135 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Station d'épuration de Toutlemonde : réduction du phosphore au rejet par microtamisage (traitement tertiaire) 85	60 000 € HT	CG49	30 %	18 000	Envoi des dossiers de consultation : novembre 2010 Retour des offres : 24 janvier 2011 Commission d'attribution : mars 2011 Ordre de service de démarrage des travaux : mai 2011 Mise en eau de la nouvelle station : mars 2012	Oui
		Le dispositif mis en place est estimé à 71760 € TTC (fourniture et pose de l'équipement + suivi indicateurs) pour un coût de travaux global de 1960000 € TTC environ.	Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	18 000		
			CAC	20 %	12 000		
			Région Pays de la Loire	20 %	12 000		
				100 %	60 000 €		
total		275 000 €		total	275 000 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs des 75 diagnostics "agro-environnementaux" déjà réalisés sur Ribou 7	nombre de contrôles des diagnostics réalisés	volume de pollution par exploitation
			surface de prairie
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs du Plan de gestion de Ribou 15	résultats des indicateurs	bilan global des indicateurs
			atteinte des objectifs de qualité des eaux
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Ribou 16	nombre de prélèvements effectués et de paramètres analysés pour chaque campagne	Bilan annuel des résultats
Communauté d'Agglomération du Choletais	Station d'épuration de Toutlemonde : réduction du phosphore au rejet par microtamisage 85	Concentration en MES	Evolution concentration en phosphore
		Concentration en MES	Evolution de l'eutrophisation
		IBGN	
		Concentration en phosphore	

Commentaires

Les indicateurs du plan de gestion de Ribou consistent à évaluer la pertinence des actions et leur état d'avancement. Ces suivis sont des outils indispensables dans la mise en œuvre des programmes d'actions sur les deux bassins versants.

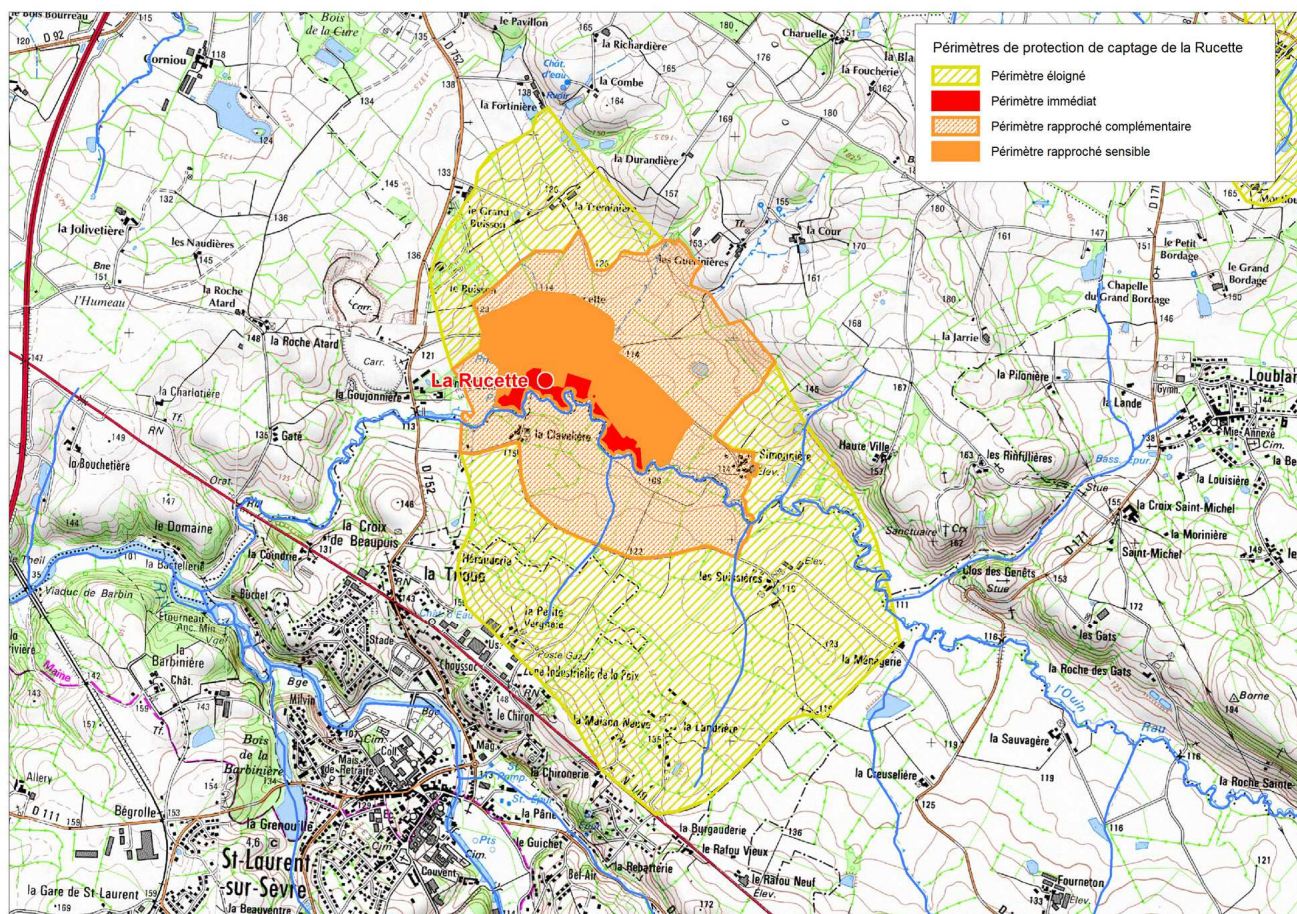
Le suivi de la qualité de l'eau est en lien direct avec le suivi des indicateurs du plan de gestion. Il permet d'estimer, par l'analyse de la qualité des eaux, l'efficacité des actions entreprises.

Toujours en lien avec les indicateurs du plan de gestion, le suivi des indicateurs des diagnostics agro-environnementaux apprécie les avancées (ou non) réalisées depuis l'établissement du diagnostic.

N° 2 - Programme de gestion sur le sous-bassin versant de Rucette

Enjeu du SAGE : Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses => ENJEU EAU POTABLE

Localisation



Objectifs

Toutes ces actions concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Rucette.

Le futur plan d'actions de la Rucette devra répondre aux objectifs de la DCE et des démarches « captages Grenelle ». Faisant suite à une sollicitation des services de l'État, la CAC a donc mis en place dès 2008, une démarche de concertation avec les différents acteurs du territoire afin de construire et partager le programme d'actions.

Onze diagnostics agro-environnementaux, représentant 640 ha, ont été réalisés en 2009, ce qui a permis d'obtenir une image précise de l'agriculture du territoire (soit 80 % de la SAU) au moment de la réalisation de l'état des lieux. Deux autres diagnostics ont été réalisés depuis, portant à 724 ha la surface de SAU étudiée (soit 91 %). La réalisation des diagnostics a permis de créer des moments privilégiés d'échange et de sensibilisation avec chacun des exploitants, sur leurs lieux de travail. Ceci a favorisé la mise en place des MAET, puisque sur les 14 structures ayant réalisées un diagnostic, 13 ont signé un contrat MAET. L'exploitant qui n'a pas fait de MAET va bientôt prendre sa retraite. Sans les diagnostics et les actions de communication, le nombre d'engagement auraient difficilement dépassé 5 contrats MAET (agriculteurs très motivés ayant fait part d'un intérêt pour le dispositif, lors des premières réunions de concertation). Sur les treize contrats MAET, onze ont modifié de manière importante leurs pratiques et/ou leurs systèmes d'exploitation (1 passage en Agriculture Biologique, 9 contrats SFEI avec désintensification des systèmes de production et 3 contrats de réduction de

l'utilisation des produits phytosanitaires). Sur les 13 contrats, deux semblent être des « effets d'aubaine », où il n'y a pas eu vraisemblablement de grosses modifications des systèmes (systèmes déjà en herbe).

Pour les 9 % de SAU qui n'ont pas été diagnostiqués, la surface se partage entre 7 ou 8 structures, dont des retraités qui ont conservés des animaux. Pour ces exploitants, les surfaces en jeu n'étant pas importantes, ils semblent peu intéressés par le diagnostic. La CAC a donc envisagé de leur proposer un « diagnostic simplifié », dans le prochain programme, mais il permettra néanmoins de vérifier l'état des bâtiments, les parcelles à risques de pollutions et l'état sanitaire des haies.

Dans le prochain programme, il a été inscrit un suivi des 14 diagnostics réalisés pour suivre l'évolution des exploitations dans le prise en compte des recommandations (ex : entretien des haies...). Le futur Plan d'Actions de la Rucette comprendra aussi un suivi important de la qualité de l'eau des différents puits et du réseau hydrographique en surface, afin de mieux comprendre les mécanismes de dégradation des eaux brutes et de vérifier l'efficacité des mesures engagées. Les analyses de pesticides étant coûteuses, le suivi annuel représente un budget important.

Comme pour Ribou, la mise en place de la concertation a créé une dynamique auprès des différents acteurs (agriculteurs, mairies...) et des attentes pour mettre en œuvre le plus rapidement possible des actions concrètes. A leur demande et en concertation avec les services de l'État (ARS, DDT...) et l'AELB, il a été décidé de lancer un certain nombre d'actions (celles qui, quoi qu'il en soit, feront partie du futur plan d'actions) afin de ne pas « briser » cette dynamique de changement.

Problématique environnementale

Le SAGE souligne l'importance de reconquérir la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

[Suivi des indicateurs des 20 diagnostics "agro-environnementaux" réalisés sur le champ captant de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 20](#)

Pour reconquérir la qualité de l'eau et par conséquent la qualité des milieux aquatiques, des efforts doivent être faits pour limiter l'érosion des sols agricoles et des pollutions diffuses (réduction de l'utilisation de pesticides...). Pour que ces efforts soient les plus efficaces possibles, il est nécessaire qu'un diagnostic environnemental soit réalisé chez chaque exploitant agricole et qu'un bilan en mesure les effets deux ans après ce diagnostic environnemental.

[Suivi qualité des eaux du captage de la Rucette et du bassin d'alimentation élargi \(ruisseaux et puits\) - Communauté d'Agglomération du Choletais 30](#)

L'analyse de la qualité des eaux du BAE et des puits devrait permettre de mieux comprendre les interactions entre eaux de surface et eaux souterraines et de mesurer l'efficacité des actions du programme de Rucette.

[Suivi des indicateurs du Plan d'action de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 31](#)

La reconquête de la qualité de l'eau du captage de Rucette se fait à l'aide d'un programme composé d'une trentaine d'actions. L'avancement du programme se mesure avec un certain nombre d'indicateurs.

Description

[Suivi des indicateurs des 20 diagnostics "agro-environnementaux" réalisés sur le champ captant de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 20](#)

Objectifs

- connaître les avancées réalisées, mesurer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été fait réellement.
- si nécessaire connaître les raisons de la non-exécution de certaines prescriptions.

Description

La Communauté d'Agglomération du Choletais a proposé aux exploitants situés sur le champ captant de la Rucette de réaliser des diagnostics environnementaux sur leur exploitation.

Quatre objectifs ont ainsi été recherchés :

- évaluer à la parcelle ou à l'état, les risques de pollutions diffuses,
- évaluer sur le siège d'exploitation ou bâtiment les risques de pollution ponctuelle,
- conseiller et sensibiliser l'agriculteur sur la gestion des intrants,

- déterminer les actions pour limiter les risques de pollution.

Chaque diagnostic fait l'objet d'un tableau synthétique, signé par l'exploitant qui s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires, contractuelles et/ou volontaires.

Une enquête va être réalisée pour effectuer un bilan deux ans après l'établissement du diagnostic environnemental.

[Suivi qualité des eaux du captage de la Rucette et du bassin d'alimentation élargi \(ruisseaux et puits\) - Communauté d'Agglomération du Choletais 30](#)

Objectifs

- analyser la qualité de l'eau des puits et des ruisseaux, quantifier les flux de pollution transitant sur le champ captant de la Rucette et comprendre les liens entre eaux de surfaces et eaux souterraines.

Description

suivi des puits AEP :

- eau brute (mélange des 10 puits) = 1 analyse pesticides / mois
- puits = 1 analyse pesticides sur 2 puits / mois

suivi des ruisseaux :

- 9 analyses /an des pesticides (période critique) / 5 points

suivi des forages de particuliers :

- 1 analyse par an des pesticides / 6 forages
- rapport annuel d'analyse des résultats

Les analyses portent sur l'analyse complète de toutes les matières actives connues à ce jour.

[Suivi des indicateurs du Plan d'action de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 31](#)

Objectifs

- suivre l'avancement du programme d'amélioration de la qualité de l'eau de la Rucette, grâce à des indicateurs.

Description

- collecte d'informations et renseignement des indicateurs,
- analyse des résultats.

Coût total : 113 276 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs des 20 diagnostics "agro-environnementaux" réalisés sur le champ captant de la Rucette 20	11 700 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	5 850	2011-2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	3 510		
			CAC	20 %	2 340		
				100 %	11 700 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi qualité des eaux du captage de la Rucette et du bassin d'alimentation élargi (ruisseaux et puits) 30	72 576 € TTC suivi annuel pendant 3 ans(24 192 € x3)	CG 49	9.33 %	6 773	2011-2013	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	36 288		
			Région Pays de la Loire	20.67 %	15 000		
			CAC	20 %	14 515		
	100 %	72 576 €					
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs du Plan d'action de la Rucette 31	29 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	14 500	2011-2013.	Oui
			CAC	20 %	5 800		
			Région Pays de la Loire	15.52 %	4 500		
			CG 49	14.48 %	4 200		
				100 %	29 000 €		
total		113 276 €	total		113 276 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs des 20 diagnostics "agro-environnementaux" réalisés sur le champ captant de la Rucette 20	nombre de diagnostics réalisés	Volume de pollution par exploitation
			réduction des surfaces traitées
			Surface de prairie
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi qualité des eaux du captage de la Rucette et du bassin d'alimentation élargi (ruisseaux et puits) 30	nombre de prélèvements effectués et de paramètres analysés pour chaque campagne	Bilan annuel des résultats
Communauté d'Agglomération du Choletais	Suivi des indicateurs du Plan d'action de la Rucette 31	résultats des indicateurs	atteinte des objectifs de qualité des eaux
			bilan global des indicateurs

Commentaires

Les indicateurs du plan de gestion de Rucette consistent à évaluer la pertinence des actions et leur état d'avancement. Ces suivis sont des outils indispensables dans la mise en œuvre des programmes d'actions sur les deux bassins versants.

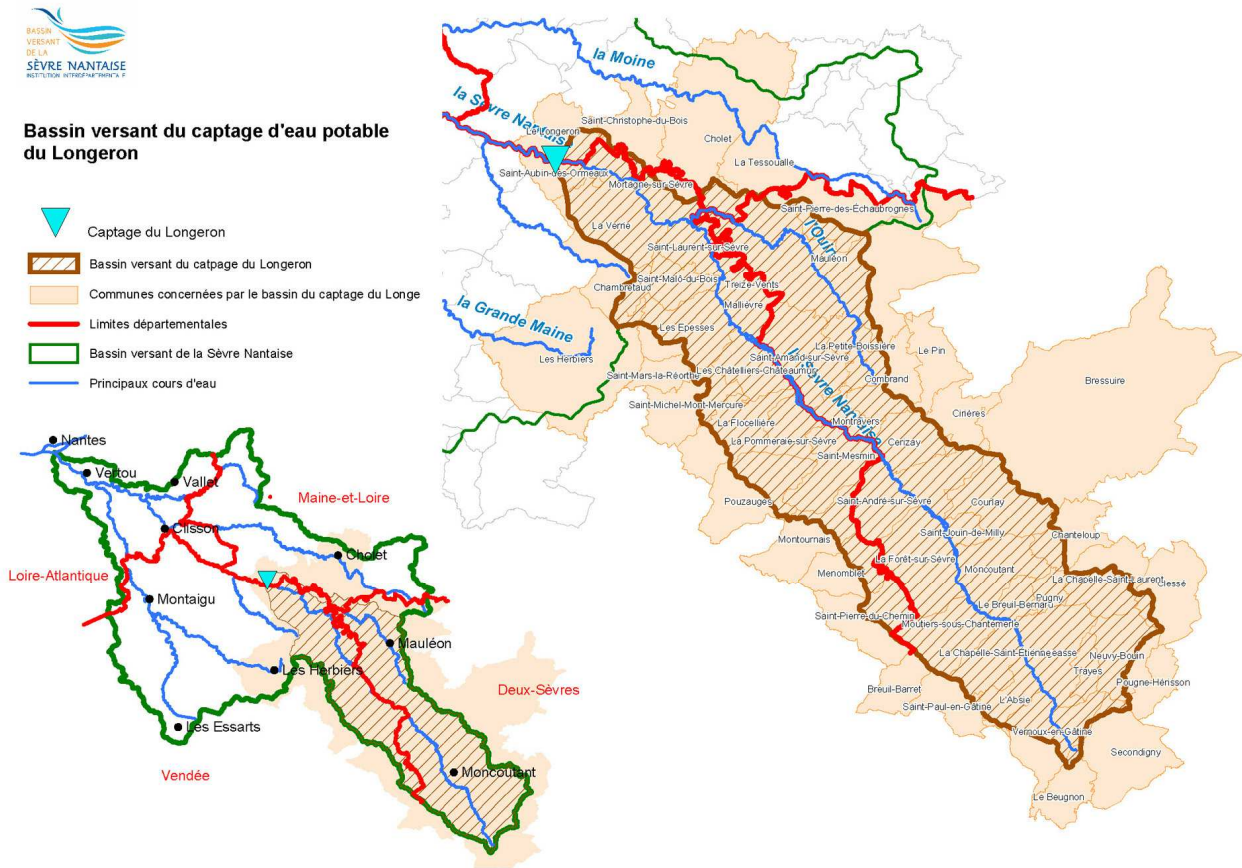
Le suivi de la qualité de l'eau est en lien direct avec le suivi des indicateurs du plan de gestion. Il permet d'estimer, par l'analyse de la qualité des eaux, l'efficacité des actions entreprises.

Toujours en lien avec les indicateurs du plan de gestion, le suivi des indicateurs des diagnostics agro-environnementaux apprécie les avancées (ou non) réalisées depuis l'établissement du diagnostic.

N° 3 - Captage prioritaire du Longeron

Enjeu du SAGE : Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses => ENJEU EAU POTABLE

Localisation



Objectifs

Cette action a pour objectif final d'améliorer la qualité de l'eau au niveau du captage du Longeron.

Problématique environnementale

Le SAGE souligne l'importance de reconquérir la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

[Etude relative au captage du Longeron - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#)
137

Pour reconquérir la qualité de l'eau brute et par conséquent la qualité des milieux aquatiques, il est indispensable d'identifier les sources de pollutions diffuses.

La protection des captages d'eau potable, prévue dans la directive cadre sur l'eau, a pour objectif de réduire les traitements nécessaires à la production d'eau potable et d'agir préventivement contre la détérioration de la qualité de l'eau. La création de zones de protection quantitatives et qualitatives des aires d'alimentation des captages, instaurées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, permet de renforcer ce principe.

Récemment, les lois issues du Grenelle de l'environnement ont confirmé l'importance de l'enjeu de protection des captages utilisés pour la production d'eau potable en s'engageant sur la protection effective, d'ici 2012, de 500 captages en France parmi les plus menacés par les pollutions d'origine agricole. Le captage du Longeron, situé sur l'amont du bassin versant, fait partie de cette liste.

La démarche à respecter est la suivante :

- délimiter l'aire d'alimentation du captage et les zones de vulnérabilité (étude et proposition d'un hydrogéologue),
- recenser les sources de pollutions de toutes origines, agricoles et non agricoles, et les secteurs les plus vulnérables aux transferts de pollutions,
- définir et mettre en œuvre un programme d'action partagé précisant les objectifs, les moyens et les indicateurs à suivre,
- réviser le plan d'action au vu des résultats obtenus.

Description

Etude relative au captage du Longeron - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 137

Objectifs

- délimiter l'aire d'alimentation du captage et les zones de vulnérabilité,
- recenser les sources de pollution de toutes origines, agricoles et non agricoles, et les secteurs les plus vulnérables aux transferts de pollutions,
- définir et mettre en œuvre un programme d'actions partagé précisant les objectifs, les moyens et les indicateurs à suivre.

Description

La retenue est comprise entre le barrage des Trois Rivières et le pont de Grenon et présente un volume de 208 000 m³ environ. Le volume annuel pompé est fixé au maximum à 1 700 000 m³ (source : arrêté D3/2009 n°753). Cette prise d'eau superficielle capte les eaux de la Sèvre Nantaise en aval d'un bassin versant de 757 km² dont le principal affluent est l'Ouin. Trois départements (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée) et deux régions (Pays de la Loire pour 37% de la superficie et Poitou-Charentes pour 63% de la superficie) sont concernés. Ce captage ne peut être pris en compte dans le cadre du programme "ressources" porté par la Région Poitou-Charentes.

Le captage d'eau, géré par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC), permet d'alimenter les onze communes suivantes : Boussay (44), Le Longeron, Montfaucon-Montigné, La Renaudière, La Romagne, Roussay, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Crespin-sur-Moine, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Macaire-en-Mauges et Torfou (49).

Le syndicat d'alimentation en eau potable cible pour l'instant principalement ses actions sur l'amélioration du processus de fabrication de l'eau potable, la mise en place de périmètres de protection immédiats et rapprochés pour se protéger des pollutions ponctuelles et accidentelles, la sécurisation et la distribution. La problématique des pollutions diffuses est pour l'instant prise en compte de façon sectorielle.

Des problèmes de qualité sont observés sur plusieurs paramètres : matières organiques et pesticides.

Par courrier en date du 4 mars 2011, le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC) a sollicité l'IIBSN pour lui déléguer la maîtrise d'ouvrage du suivi du programme d'actions. En effet le bassin d'alimentation dépasse largement le secteur de compétence AEP du syndicat. Le conseil d'administration de l'IIBSN réuni le 29 juin 2011 a accepté le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage sollicité par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC) pour réaliser l'état des lieux et élaborer le plan d'actions sur le bassin versant d'alimentation du barrage des Trois Rivières.

L'élaboration d'un plan d'actions nécessite de réaliser une étude complète sur le bassin versant d'alimentation du barrage des Trois rivières qui comprendra un état des lieux, un diagnostic, un programme et également un plan de gestion. Une personne sera recrutée pour coordonner l'élaboration du plan d'actions et assurer sa mise en œuvre (coût de personnel non intégré dans le coût global de l'action).

Coût total : 130 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude relative au captage du Longeron 137	130 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	65 000	Etat des lieux 2011-2012	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	39 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN)	20 %	26 000	Elaboration du programme d'actions 2012-2013	
				100 %	130 000 €		
	total	130 000 €		total	130 000 €		

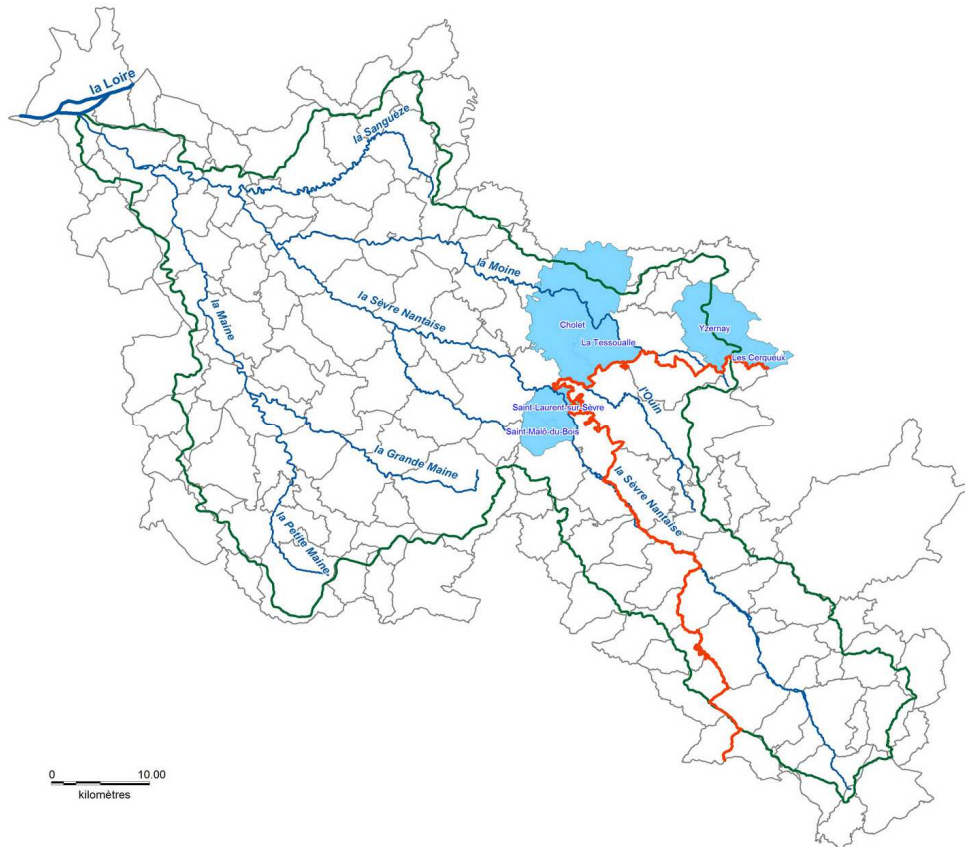
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude relative au captage du Longeron 137	nombre de réunions du COPIL	élaboration du programme d'action
			réalisation du diagnostic

N° 4 - Développement de techniques de désherbage alternatif agricole

Enjeu du SAGE : Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses => ENJEU EAU POTABLE

Localisation



Problématique environnementale

Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif - CUMA des 3 communes 51 et CUMA Sèvre et Bois 89

Rucette est un champ captant d'une surface de 850 ha principalement agricole. L'eau prélevée dans les puits artésiens alimente l'une des usines d'eau potable. Celle-ci est distribuée aux habitants de la ville de Cholet et sa périphérie. En 2002, l'usine a été fermée pour cause de dépassement d'atrazine. Après modernisation, elle a été réouverte en 2006. L'agriculture, en utilisant des produits phytosanitaires, contribue à la pollution des eaux brutes par les pesticides. Ce programme d'actions vise à reconquérir la qualité des eaux brutes conforme à la DCE.

Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles - CUMA du Renouveau 117, CUMA du Centour 119 et CUMA du Cercle 120

Le bassin versant de Ribou Verdon est situé sur le territoire du SAGE de la Sèvre Nantaise. A ce titre, il est concerné par la reconquête de la qualité des eaux brutes en maîtrisant les pollutions ponctuelles et diffuses. L'agriculture, en utilisant des produits phytosanitaires, contribue à la pollution des eaux brutes par les pesticides. Depuis 2010, au vu des analyses la CAC, on constate une évolution des matières actives dans les eaux brutes.

L'activité viticole sur la Sèvre aval et la Maine aval est prépondérante. La problématique phytosanitaire est importante et nécessite de trouver des solutions adaptées au vignoble et au contexte économique dans lequel se trouve le vignoble nantais.

L'action conduite s'inscrit dans les enjeux du SAGE sur la réduction de la pression phytosanitaire dans le vignoble qui doit concourir à une diminution du risque pour le milieu.

Description

Le contexte du bassin versant de Rucette :

Suite à la mise en place des périmètres de protection et le futur contrat de territoire, les agriculteurs du champ captant de Rucette se sont engagés, pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau, sur une priorité : réduire les pesticides dans les eaux brutes.

En 2008, l'ensemble des agriculteurs s'est engagé dans cette démarche en réalisant le diagnostic agro-environnement mis en place par le producteur d'eau potable : la CAC (Communauté d'Agglomération du Choletais). Celui-ci avait pour objectif de définir des évolutions au niveau :

- du système d'exploitation (recherche d'un système autonome à bas niveau d'intrants),
- des pratiques agricoles (optimiser et réduire l'utilisation des intrants : produits phytosanitaires...),
- de l'aménagement de l'espace (pour limiter la dérive et le ruissellement des matières actives).

Pour répondre en partie à ces orientations, ceux-ci se sont engagés sur 5 ans dans des MAE (Mesures Agro-Environnementales) principalement SFEI (Surface Fourragère Économe en Intrants) qui contribuent à réduire les intrants.

Pour tendre vers le "zéro phyto" en désherbage, des moyens sont à mettre en œuvre pour résoudre en particulier le problème de désherbage sur cultures annuelles (céréales et maïs) et assurer une bonne qualité de fourrage et de récolte. Face à des surfaces en culture importantes et des "fenêtres climatiques" d'interventions courtes (durée d'intervention/stade des adventices), des équipements de bon débit de chantier sont nécessaires.

(*) *historique :*

- 2006 : mise en place des périmètres de protection,
- 2007 à 2008 : phase de sensibilisation et concertation. Création d'un collectif d'agriculteurs,
- 2008 à 2009 : réalisation des diagnostics agro-environnement et contractualisation MAE,
- 2009 à 2010 : poursuite de 2008 à 2009,
- 2010 à 2011 : mise en place du contrat de territoire.

Le contexte du bassin versant de Ribou Verdon :

Ces actions s'inscriront dans le prochain contrat de territoire dont le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC). Celui-ci sera mis en place dans le cadre des ZSCE (Zones Sous Contraintes Environnementales) issues du Grenelle de l'environnement. Il fait suite au plan de gestion qui s'est terminé fin 2010. Dans le cadre des ZSCE, les pesticides sont à prendre en compte dans le programme d'actions.

Suite à la mise en place des périmètres de protection (2006) et du plan de gestion (2005), les agriculteurs du bassin versant se sont engagés, pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau, en réduisant les intrants polluants (nitrates, phosphore et produits phytosanitaires).

Depuis 2008, les agriculteurs (45%) ont réalisé un diagnostic agro-environnemental mis en place par le producteur d'eau potable, la CAC. Celui-ci avait pour objectif de définir des évolutions au niveau :

- du système d'exploitation (recherche d'un système autonome à bas niveau d'intrants),
- des pratiques agricoles (optimiser et réduire l'utilisation des intrants : produits phytosanitaires...),
- de l'aménagement de l'espace (pour limiter la dérive et le ruissellement des matières actives).

Pour répondre en partie à ces orientations, ceux-ci se sont engagés sur 5 ans dans des MAE (Mesures Agro-Environnementales) principalement SFEI (Surface Fourragère Économe en Intrants) qui contribuent à réduire les intrants. 50 % des exploitations ont contractualisé des MAE.

Pour respecter le cahier des charges des MAE, des moyens sont à mettre en œuvre pour résoudre le désherbage sur cultures annuelles (céréales et maïs). L'objectif est d'assurer une bonne qualité de fourrage et de récolte. Face à des surfaces en culture importantes et des "fenêtres climatiques d'interventions courtes" (durée d'intervention / stade des adventices), des équipements de bon débit de chantier sont nécessaires (CUMA du Renouveau, CUMA du Centour et CUMA du Cercle).

Pour mener à bien ces investissements et une bonne adhésion des agriculteurs, cette mise en place s'accompagnera d'essais et de démonstrations pour l'ensemble des adhérents des CUMA.

Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif (CUMA des 3 communes) - CUMA des 3 communes 51

Objectifs

- avec l'acquisition de matériel de désherbage adapté, substituer le désherbage chimique par du désherbage mécanique. Les agriculteurs du champ captant de Rucette s'engagent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des cultures annuelles et tendre vers leur suppression à l'horizon 2015.

Description

Deux matériels sont nécessaires :

- une herse étrille qui réalisera 2 passages sur le maïs (un juste après le semis et un autre au stade 2 à 3 feuilles) et 1 passage pour les céréales (stade tallage),
- une bineuse autopilotée pour le maïs qui réalisera 1 à 2 passages selon la pression d'adventices. Pour celle-ci, cela nécessite un système de guidage sur le semoir à maïs.

Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif (mécanique) (CUMA Sèvre et Bois) - CUMA Sèvre et Bois 89

Objectifs

- avec l'acquisition de matériel de désherbage adapté, substituer le désherbage chimique par du désherbage mécanique. Les agriculteurs du champ captant de Rucette s'engagent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des cultures annuelles et tendre vers leur suppression à l'horizon 2015.

Description

Deux matériels sont nécessaires :

- une herse étrille qui réalisera 2 passages sur le maïs (un juste après le semis et un autre au stade 2 à 3 feuilles) et 1 passage pour les céréales (stade tallage),
- une bineuse autopilotée pour le maïs qui réalisera 1 à 2 passages selon la pression d'adventices. Pour celle-ci, cela nécessite un système de guidage sur le semoir à maïs.

Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles - CUMA du Renouveau 117

Objectifs

- avec l'acquisition de matériel de désherbage adapté, substituer le désherbage chimique par du désherbage mécanique. Les agriculteurs du bassin versant Ribou Verdon s'engagent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des cultures annuelles.

Description

Deux matériels sont nécessaires :

- une herse étrille qui réalisera 2 passages sur le maïs (un juste après le semis et un autre au stade 2 à 3 feuilles) et 1 passage pour les céréales (stade tallage),
- une bineuse autopilotée pour le maïs qui réalisera 1 à 2 passages selon la pression d'adventices. Pour celle-ci, cela nécessite un système de guidage sur le semoir à maïs.

Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles - CUMA du Centour 119

Objectifs

- avec l'acquisition de matériel de désherbage adapté, substituer le désherbage chimique par du désherbage mécanique. Les agriculteurs du bassin versant Ribou Verdon s'engagent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des cultures annuelles.

Description

Trois matériels sont nécessaires :

- une herse étrille qui réalisera 2 passages sur le maïs (un juste après le semis et un autre au stade 2 à 3 feuilles) et 1 passage pour les céréales (stade tallage),

- une bineuse autopilotée de 4 rangs (inter rang multi-largeur) pour le maïs grain qui réalisera 1 à 2 passages selon la pression d'adventices. Elle sera utilisée sur les semences légumières et les betteraves.
- une bineuse autopilotée de 6 rangs pour le maïs ensilage (inter rang de 0,5m) qui réalisera 1 à 2 passages selon la pression d'adventices.

Ces matériels répondront aussi aux besoins des exploitations ayant une dominante à culture de vente.

Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur céréales - CUMA du Cercle 120

Objectifs

- avec l'acquisition de matériel de désherbage adapté, substituer le désherbage chimique par du désherbage mécanique. Les agriculteurs du bassin versant Ribou Verdon s'engagent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des cultures annuelles.

Description

- Ayant peu de surface en maïs, un seul matériel est nécessaire pour les céréales : une herse étrille qui réalisera un passage au stade tallage.

Evolution de pratiques phytosanitaires dans le vignoble nantais - Union des CUMA 129

Objectifs

L'enjeu phytosanitaire dans le vignoble est majeur. Les objectifs des actions proposées sont de donner des clés, des possibles en matière de réduction de la pression phytosanitaire. Les solutions sont multiples et doivent répondre aux contraintes de chaque viticulteur.

Description

Amélioration et adaptation du système tunnel

La CUMA de la Pipette a développé un prototype récupérateur d'embruns. Malgré des résultats encourageants, l'équipement reste un prototype et nécessite un travail d'amélioration et d'adaptation pour optimiser son efficacité. A l'issue de cette phase, il serait envisagé de déployer cet équipement à l'échelle des viticulteurs du secteur. Cet équipement devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- optimiser la diffusion et la qualité de la bouillie non fixée sur le feuillage,
- optimiser la diffusion et la qualité de pulvérisation sur le feuillage,
- limiter les pertes et la diffusion des bouillies dans l'environnement,
- protéger les utilisateurs dans les traitements.

L'action se déroulera sur 2011, 2012 et 2013.

Coût total : 239 700 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
CUMA des 3 communes	Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif (CUMA des 3 communes) 51	33 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 %	13 200	2011 à 2012 : mise en place essais – démonstration de herse étrille et bineuse sur maïs et céréales, réflexion sur les investissements en CUMA (notamment la chaîne de travail du sol), 2012 à 2013 : achat des matériels et mise en service.	Oui
			CUMA	20 %	6 600		
			Région Pays de la Loire	20 %	6 600		
			CAC	20 %	6 600		
				100 %	33 000 €		
CUMA Sèvre et Bois	Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif (mécanique) (CUMA Sèvre et Bois) 89	33 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 %	13 200	2011 à 2012 : mise en place essais – démonstration de herse étrille et bineuse sur maïs et céréales Réflexion sur les investissements en CUMA (notamment la chaîne de travail du sol) 2012 à 2013 : achat des matériels et mise en service Coût total : 33 000 € (dont herse étrille 12 m : 12 000 € ; bineuse autopilotée : 20 000 € et système de guidage sur semoir maïs : 2 000 €)	Oui
			Région Pays de la Loire	20 %	6 600		
			CUMA Sèvre et Bois	20 %	6 600		
			CAC	20 %	6 600		
				100 %	33 000 €		
CUMA du Renouveau	Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles 117	30 000 € TTC	Région Pays de la Loire	40 %	12 000	2011 à 2012 : mise en place d'essais – démonstration de herse étrille et bineuse sur maïs et céréales. Réflexion sur les investissements en CUMA (y compris la chaîne de travail du sol), 2012 à 2013 : achat des matériels et mise en service, coût total : 30 000 € (dont herse étrille 9 m : 8 000 € ; bineuse autopilotée : 20 000 € et système de guidage sur semoir maïs : 2 000 €).	Oui
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 %	12 000		
			CUMA	20 %	6 000		
				100 %	30 000 €		
CUMA du Centour	Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles 119	50 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 %	20 000	2011 à 2012 : mise en place d'essais – démonstration de herse étrille et bineuse sur maïs et céréales et semence légumière, réflexion sur les investissements en CUMA (notamment la chaîne de travail du sol), 2012 à 2013 : achat des matériels et mise en service, coût total : 50 000 € (dont herse étrille 12 m : 12 000 € ; bineuse autopilotée 4 rangs multi-largeur : 18 000 € ; bineuse autopilotée 6 rangs : 20 000 €).	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	20 000		
			CUMA	20 %	10 000		
				100 %	50 000 €		
CUMA du Cercle	Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur céréales 120	12 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 %	4 800	2011 à 2012 : mise en place d'essais – démonstration de herse étrille et bineuse sur maïs et céréales. Réflexion sur les investissements en CUMA. 2012 à 2013 : achat du matériel et mise en service coût total : 12 000 € (herse étrille 12 m)	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	4 800		
			CUMA	20 %	2 400		
				100 %	12 000 €		
Union des CUMA	Evolution de pratiques phytosanitaires dans le vignoble Nantais 129	81 700 € HT	Région Pays de la Loire	72.03 %	58 850	L'action débuterait en septembre 2011	Non
			Union des CUMA 44	27.97 %	22 850		
				100 %	81 700 €		
total		239 700 €		total	239 700 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
CUMA des 3 communes	Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif (CUMA des 3 communes) 51	nombre agriculteurs participant réunion d'essais et démonstration de matériel	évolution des matières actives utilisées
		réalisation de l'investissement	évolution des surfaces désherbées mécaniquement
CUMA Sèvre et Bois	Désherbage des cultures annuelles : mise en place du désherbage alternatif (mécanique) (CUMA Sèvre et Bois) 89	réalisation de l'investissement	évolution des matières actives utilisées
		nombre agriculteurs participant réunion d'essais et démonstration de matériel	évolution des surfaces désherbées mécaniquement
CUMA du Renouveau	Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles 117	réalisation de l'investissement	évolution des surfaces désherbées mécaniquement
		Nombre de participants aux essais démonstration	
CUMA du Centour	Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur cultures annuelles 119	La réalisation de l'investissement	évolution des surfaces désherbées mécaniquement
		Nombre de participants aux essais démonstration	
CUMA du Cercle	Mise en place du désherbage alternatif (mécanique) sur céréales 120	La réalisation de l'investissement	évolution des surfaces désherbées mécaniquement
		Nombre de participants aux essais démonstration	
Union des CUMA	Evolution de pratiques phytosanitaires dans le vignoble Nantais 129	Localisation des expérimentations	résultats des expérimentations

Commentaires

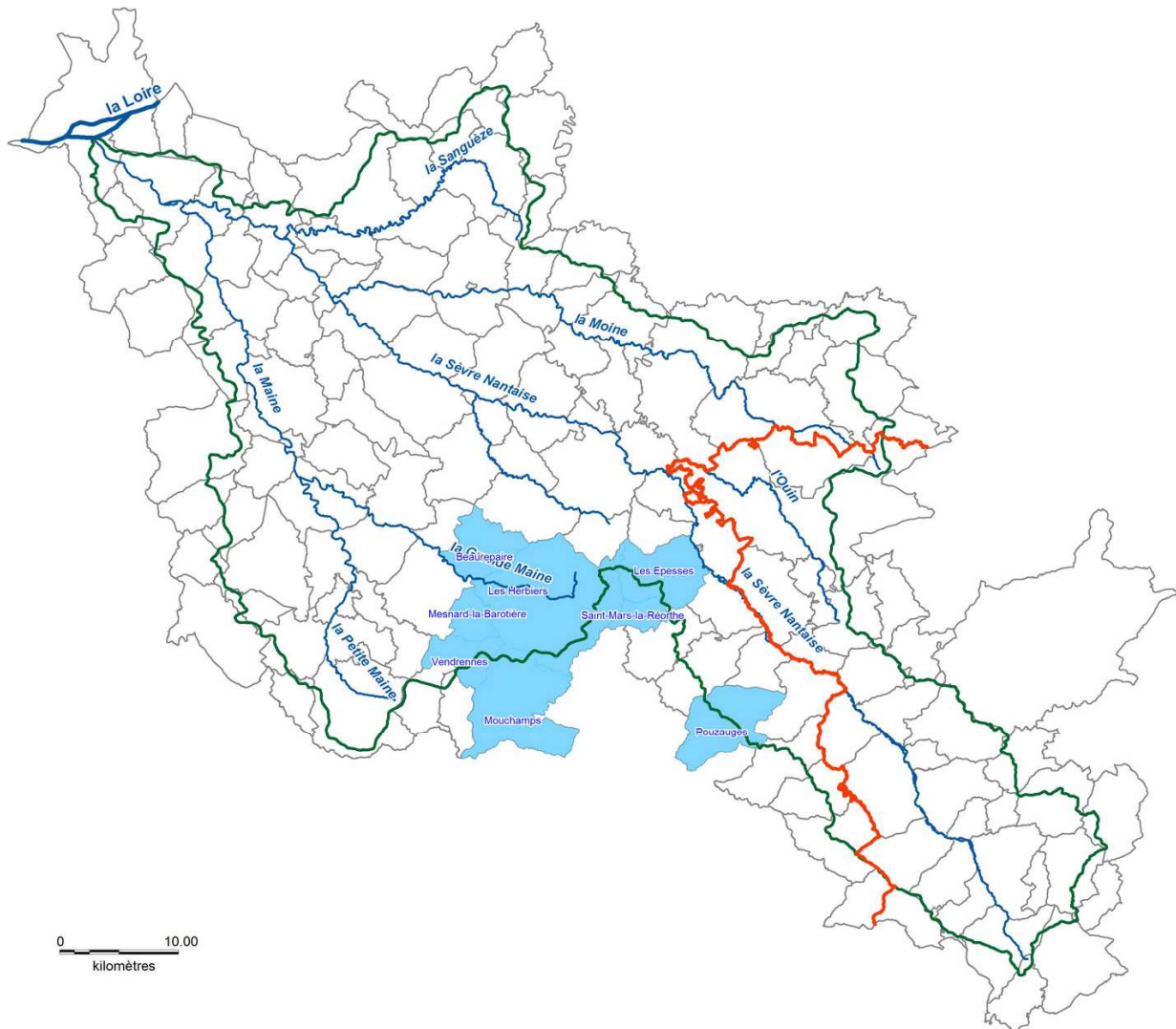
L'acquisition de matériel par les CUMA s'inscrit dans la continuité des actions mises en place par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC). Ces actions s'inscriront dans le prochain contrat de territoire. Elles permettront de réduire rapidement les produits phytosanitaires utilisés. Leur réussite dépend de l'engagement des adhérents. Avec une approche collective dans un voisinage de proximité, un accompagnement dans le temps en terme d'animation et de coordination est indispensable. Celui-ci est prévu dans le prochain contrat de territoire.

Les agriculteurs adhérents de la CUMA des 3 communes ont 70 % de leurs terres situées sur le champ captant de la Rucette (situé sur la commune du Puy-St-Bonnet). Ceux de la CUMA Sèvre et Bois ont leurs terres situées sur le champ captant de la Rucette.

N° 5 - Développement de techniques de désherbage alternatif non agricole

Enjeu du SAGE : Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses => ENJEU EAU POTABLE

Localisation



Objectifs

Lutter contre la pollution de l'eau par les pesticides non agricoles en réduisant la consommation de ces produits par les communes. Pour ce faire, il s'agit de :

- élaborer des plans de désherbage communaux,
- permettre l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique,
- former les agents communaux pour développer les bonnes pratiques au sein des services,
- sensibiliser la population par de la communication.

Problématique environnementale

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise est concerné par la pollution par les pesticides. De 2002 à 2008, plus de 25% des stations ont été classées, chaque année, en mauvaise ou très mauvaise qualité (source CREPEPP 2009). Cette pollution nuit à la fois à la qualité de l'eau brute et aux milieux aquatiques.

[Achat de matériel de désherbage alternatif - Communauté de Communes du Pays des Herbiers 35](#)

Les communes du pays des Herbiers alimentent en eau de ruissellement le bassin versant de la Bultière. Ce captage de la Bultière est un des captages prioritaires, connu pour ses pollutions diffuses en nitrates et en pesticides.

[Mise en place d'une opération de promotion de l'utilisation de broyeurs de végétaux auprès des particuliers pour favoriser le paillage en alternative au désherbage chimique - Communauté de Communes du Pays des Herbiers 52](#)

Les communes du pays des Herbiers alimentent en eau de ruissellement le bassin versant de la Bultière. Ce captage de la Bultière est un des captages prioritaires, connu pour ses pollutions diffuses en nitrates et en pesticides.

[Acquisition de matériels alternatifs pour le désherbage - Communauté de Communes du Pays de Pouzauges 55](#)

Permettre de diminuer de manière significative l'utilisation des produits phytosanitaires par les pratiques de désherbage mécanique en employant des matériels alternatifs adaptés

[Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre 161](#)

Permettre de diminuer de manière significative l'utilisation des produits phytosanitaires par les pratiques de désherbage mécanique en employant des matériels alternatifs adaptés.

Description

[Achat de matériel de désherbage alternatif - Communauté de Communes du Pays des Herbiers 35](#)

Objectifs

- réduire voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes.

Description

L'achat de matériel de désherbage alternatif en intercommunalité va offrir la possibilité aux petites communes qui manquent de moyen de bénéficier de matériel leur permettant de réduire voire supprimer les doses de produits phytosanitaires utilisés.

Cette action s'intègre dans le cadre d'une politique locale de reconquête de la qualité de l'eau (programme Leader) et permet de soutenir des actions des collectivités, en plus des actions menées auprès du monde agricole, industriel et des particuliers.

Par ailleurs, cette action s'inscrit dans la mise à jour des plans de désherbage qui va débuter dès février 2011 avec Vendée Eau, ceci afin de former les agents et de numériser les plans de désherbage dans le SIG, pour en faire des outils dynamiques. L'accompagnement de Vendée Eau permettant en plus de réfléchir au matériel à utiliser en fonction des surfaces à désherber.

Après une première consultation, le matériel acquis pourrait être le suivant :

- 2 broyeurs végétaux pour le paillage,
- une herse avec picots pour les surfaces ensablées,
- 4 micro balayeuses,
- 2 désherbeurs thermique/vapeur,

Mise en place d'une opération de promotion de l'utilisation de broyeurs de végétaux auprès des particuliers pour favoriser le paillage en alternative au désherbage chimique - Communauté de Communes du Pays des Herbiers 52

Objectifs

- Inciter à la réduction de l'utilisation d'herbicide en proposant comme alternative le paillage naturel

Description

Il s'agira :

- dans un premier temps de recenser les besoins, en réalisant une enquête notamment dans les déchetteries,
- puis d'acquérir un broyeur dédié à l'usage pour les particuliers. Cette prestation pourra être proposée soit en déchetterie (les particuliers qui amènent les branchages en déchetterie repartiraient avec du broyat de branchage pour leur paillage) Soit lors de « tournées » à des dates prédéfinies (les services des communes passeraient dans les quartiers pour proposer le broyage des branchages).

Acquisition de matériels alternatifs pour le désherbage - Communauté de Communes du Pays de Pouzauges 55

Objectifs

- mettre à disposition des communes du territoire communautaire du matériel de désherbage alternatif de type balayeuses et herse vibrantes pour supprimer le désherbage chimique et tendre au zéro phytosanitaire.

Description

La communauté de communes possède un parc de matériel qu'elle met à disposition des communes. L'action vise à poursuivre cette politique en investissant dans de nouveaux matériels alternatifs au désherbage chimique et qui seront intégrés au plans de désherbage communaux. L'année 2011 est consacrée à la location de matériels et à leur expérimentation en lien avec les communes. En fonction des matériels retenus pour leur efficacité et leur adaptation aux besoins des communes, les acquisitions auront lieu en 2012. La demande de cofinancement par le CRBV concerne ces acquisitions.

Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Communauté de Communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre 161

Objectifs

- acquérir du matériel mettant en œuvre des techniques alternatives au désherbage chimique,
- le matériel sera mis à disposition des 12 communes de la communauté de communes

Description

L'achat du matériel s'inscrit dans le cadre de la conception et la mise en œuvre de plans de désherbage, que l'ensemble des communes s'est engagé à effectuer.

Sur les douze communes, quatre sont plus avancées dans la démarche :

- une a déjà approuvé son plan de désherbage : Saint-Laurent-sur-Sèvre,
- les plans de désherbage de La Verrie, les Landes-Genusson et Mortagne-sur-Sèvre sont en cours de réalisation.

Les huit communes restantes se sont engagées dans la démarche.

La communauté de communes s'inscrit également dans cette démarche pour la gestion des espaces publics relevant de sa compétence : zones d'activités économiques, aire d'accueil des gens du voyage, déchetteries, ateliers techniques...

Coût total : 271 840 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Achat de matériel de désherbage alternatif 35	164 000 € HT SIAEP (20 % de 30 000€(plafond) pour le broyeur et 20% de 20000€ (plafond) pour le reste) AELB : 30% matériel de désherbage thermique + micro balayeuses	Région Pays de la Loire	40 %	65 600	14 Février 2011 : formation "plan de désherbage" et réflexion sur le type de matériel dont les communes ont besoin, février 2011 : lancement de la consultation publique pour le matériel retenu, avril / mai 2011 : livraison des premiers matériels. Les achats pourront s'étaler sur 2 ou 3 ans, l'objectif étant d'être livré pour le printemps de l'année en cours.	Oui
			SIAEP des Vals de Sèvre	4,9 %	8 000		
			Feader (Leader)	24,7 %	40 500		
			CC Pays des Herbiers	20 %	32 800		
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	10,4 %	17 100		
	98 %	164 000 €					
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Mise en place d'une opération de promotion de l'utilisation de broyeurs de végétaux auprès des particuliers pour favoriser le paillage en alternative au désherbage chimique 52	41 000 € HT	LEADER	40 %	16 400	Fin 2011: définition des modalités de l'action	Non
			Région Pays de la Loire	40 %	16 400		
			CC Pays des Herbiers	20 %	8 200		
				100 %	41 000 €		
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	Acquisition de matériels alternatifs pour le désherbage 55	30 000 € HT en cours d'étude	Région Pays de la Loire	50 %	15 000	Consultation en fin d'année 2011 pour des investissements en 2012	Non
			Vendée Eau - A confirmer	30 %	9 000		
			Communauté de communes de Pouzauges	20 %	6 000		
				100 %	30 000 €		
Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre	Acquisition de matériel de désherbage alternatif 161	36 840 € HT	Région Pays de la Loire	39.01 %	14 372	achat en 2012	Oui
			Agence eau Loire Bretagne	30.13 %	11 100		
			Communauté de communes	20 %	7 368		
			SIAEP des Deux Maines	10.86 %	4 000		
				100 %	36 840 €		
	total	271 840 €		total	271 840 €		

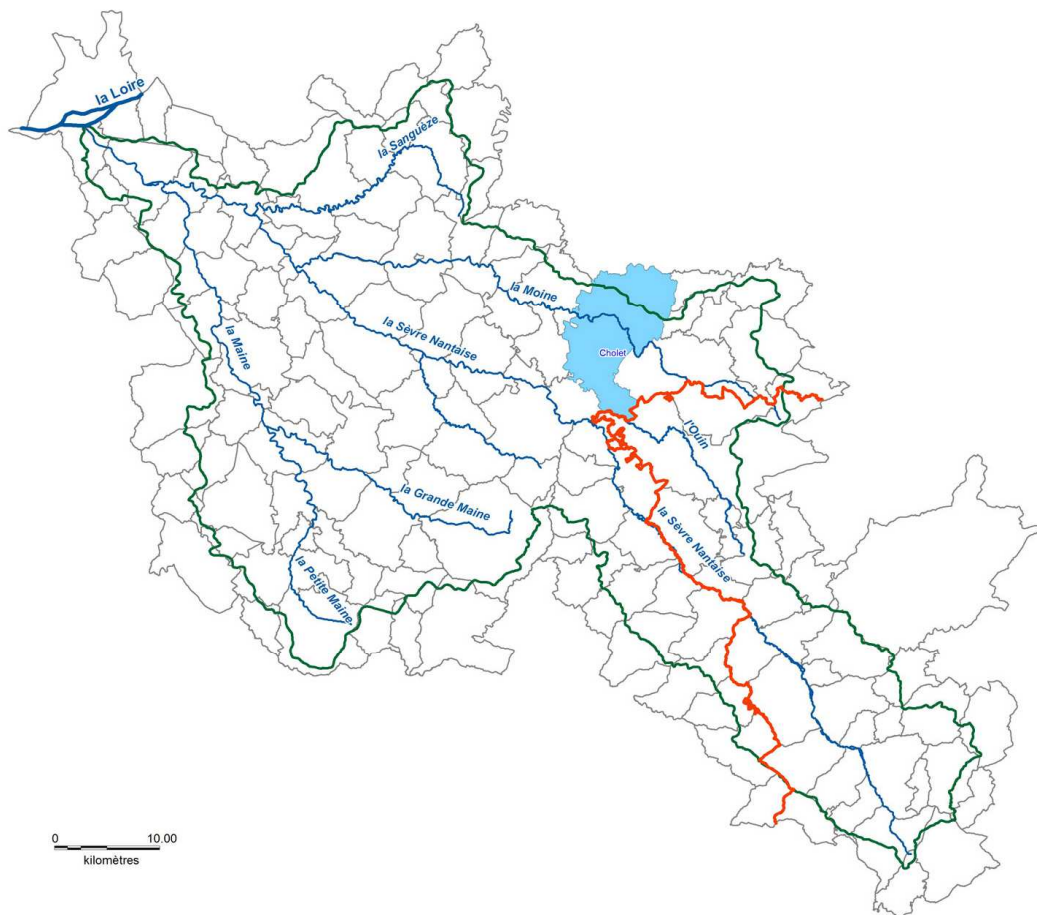
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Achat de matériel de désherbage alternatif 35	nombre de matériel de désherbage acquis en commun	quantité de produits phytosanitaires utilisée par commune surface désherbée chimiquement / surface désherbée autrement
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Mise en place d'une opération de promotion de l'utilisation de broyeurs de végétaux auprès des particuliers pour favoriser le paillage en alternative au désherbage chimique 52	...	Surface paillée Volume de broyat produit
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	Acquisition de matériels alternatifs pour le désherbage 55	nombre de matériel de désherbage acquis en commun	surface désherbée chimiquement / surface désherbée autrement évolution quantité de produits phytosanitaires utilisées
Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre	Acquisition de matériel de désherbage alternatif 161	achat du matériel	évolution quantités de produits phytosanitaires utilisées par commune surface désherbée chimiquement / surface désherbée autrement

N° 6 - Mise en place d'une gestion adéquate des haies

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Problématique environnementale

Pour reconquérir la qualité de l'eau et par conséquent la qualité des milieux aquatiques, des efforts doivent être faits pour limiter l'érosion des sols agricoles et le transit des pollutions diffuses.

L'entretien et la densification du bocage permettent cette réduction de l'érosion et des transferts de polluants.

[Plantations de haies / La Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 25](#)

Pour reconquérir la qualité de l'eau et par conséquent la qualité des milieux aquatiques, des efforts doivent être faits pour limiter l'érosion des sols agricoles et le transit des pollutions diffuses.

L'entretien et la densification du bocage permettent cette réduction de l'érosion et des transferts de polluants.

Description

Plantations de haies / La Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 25

Objectifs

- favoriser la plantation de haies sur le bassin d'alimentation élargi (BAE) de la Rucette.

Description

Suite aux constats sur l'étude du territoire et les diagnostics environnementaux réalisés chez les agriculteurs, il a été mis en évidence le besoin de réaménager l'espace rural et de reconstituer la trame bocagère, en replantant des espèces d'origine et de souche locales. Les haies devront en priorité être plantées perpendiculairement à la pente, avec un fossé, sans exutoire, afin de favoriser l'infiltration. Les haies multi-strates seront privilégiées. (enjeux eau et biodiversité)

- sensibilisation des agriculteurs au rôle et à l'importance des haies pour la préservation de la qualité de l'eau,
- proposer un accompagnement technique aux projets de plantation,
- centralisation des demandes de plantation par la CAC,
- suivi des chantiers de plantation.

Coût total : 66 542 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté d'Agglomération du Choletais	Plantations de haies / La Rucette 25	66 542 € TTC	Conseil Général de Maine et Loire	40 %	26 617	2011-2013	Non
			Région Pays de la Loire	40 %	26 617		
			CAC	20 %	13 308		
				100 %	66 542 €		
	total	66 542 €		total	66 542 €		

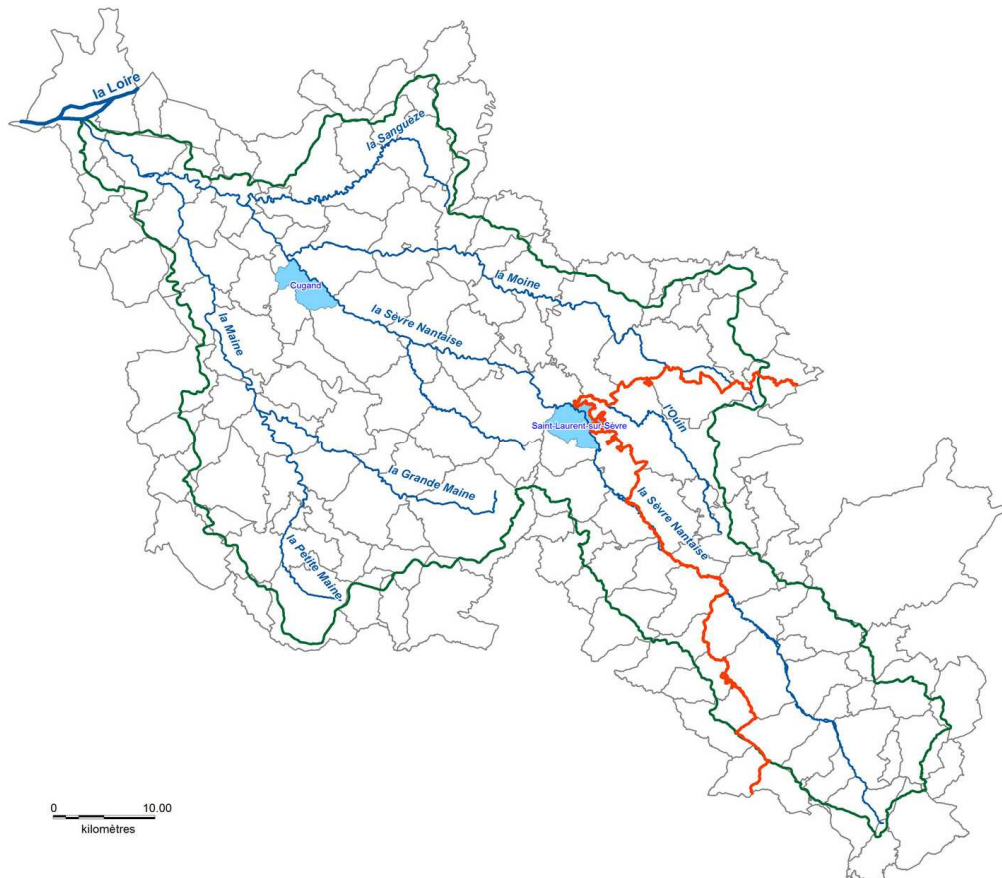
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté d'Agglomération du Choletais	Plantations de haies / La Rucette 25	diagnostic bocager journées de formation	plantation

N° 7 - Sites industriels orphelins

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

Les actions proposées visent à étudier les modalités de restauration de la qualité écologique.

Problématique environnementale

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise, fortement marqué par une activité industrielle de bord de cours d'eau, présente aujourd'hui des sites orphelins posant des problèmes potentiels pour la qualité de l'eau et la continuité écologique.

Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un site hydraulique : La Sagesse (St-Laurent/Sèvre) - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 126

- réflexion sur le devenir du patrimoine bâti lié à l'eau,
- prise en compte des problèmes de sécurité lié à l'abandon du site,
- quantité de l'eau : risque d'inondation,
- qualité de l'eau : barrage d'alimentation eau potable du Longeron, prélèvement AEP,
- continuité écologique : gestion de l'ouvrage hydraulique et impact sur les milieux aquatiques,
- écologie: prairie humide en rive droite.

Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un ancien site industriel : Hucheloup (Cugand) - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 128

- réflexion sur le devenir du patrimoine bâti lié à l'eau,
- prise en compte des problèmes de sécurité et salubrité liés à l'abandon du site,
- quantité de l'eau : risque d'inondation, point de mesure en amont du site (Bodet aval),
- qualité de l'eau : estimation de la pollution de l'eau,
- continuité écologique : gestion de l'ouvrage hydraulique et impact sur les milieux aquatiques.

Description

Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un site hydraulique : La Sagesse (St-Laurent/Sèvre) - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 126

Objectifs

- déterminer les atouts et faiblesses du site en prenant en compte les enjeux présents sur le site et son environnement immédiat : inondation, AEP, continuité écologique, patrimoine naturel, patrimoine bâti lié à l'eau.
- proposer des grandes orientations de gestion et/ou d'aménagements possibles du site.

Description

Le moulin de la Sagesse est un ancien moulin à farine de la Communauté des Filles de la Sagesse. Le propriétaire souhaite vendre ce site sans usage et en cours de dégradation. Les élus locaux veulent réaliser une étude pour mieux cerner le devenir de ce site aux bords de la Sèvre Nantaise, au cœur de la ville de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

L'étude doit permettre d'avoir une vue la plus transversale possible des enjeux de ce site. Celui-ci possède un patrimoine exceptionnel sur le bassin versant, mais a aussi un impact important sur la vie de la rivière en amont. Il est aussi lié à la gestion d'une importante prairie humide.

L'étude devra aboutir à un programme d'actions qui mêlera valorisation du patrimoine bâti et technique et restauration écologique des milieux aquatiques liés au site.

Les gains escomptés pour les milieux : le site est actuellement en blocage hydraulique. Le projet devra proposer des actions de restauration de la continuité écologique. Une fois abouti, il pourra s'agir d'un projet vitrine démontrant la faisabilité de la valorisation du patrimoine et de l'amélioration de la qualité du milieu.

L'étude se composera :

- d'un diagnostic pour évaluer les atouts et contraintes du site grâce à une approche pluridisciplinaire : barrage AEP, milieux aquatiques et lit majeur, paysage, patrimoine biologique et patrimoine bâti, structure, urbanisme et réglementation, tourisme...
- d'une évaluation des enjeux, pondération des enjeux et propositions de scénarios de gestion du site.

Elle déterminera le montage le plus adapté pour la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront retenus.

Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un ancien site industriel : Hucheloup (Cugand) - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 128

Objectifs

- déterminer les atouts et faiblesses du site en prenant en compte les enjeux présents : pollution eau et sols, inondation, continuité écologique, patrimoine naturel, patrimoine bâti lié à l'eau, usages...
- proposer des grandes orientations de gestion et/ou d'aménagements possibles du site.

Description

Le site d'Hucheloup est installé sur un ancien moulin à eau, transformé en usine textile au XIXe siècle utilisant la force hydraulique. Ce site est aujourd'hui privé, désaffecté. Son abandon s'est traduit par une friche industrielle potentiellement productrice d'éléments polluants pour le cours d'eau. En parallèle, les acteurs locaux ont souhaité engager une réflexion sur le devenir du site et plus particulièrement de l'ouvrage hydraulique. Pour être pertinent, il est nécessaire de se placer dans une démarche globale de gestion du fond de vallée.

L'ancienne usine textile d'Hucheloup est identifiée comme un des points noirs en ce qui concerne les risques de pollution industrielle. Cette pollution doit être qualifiée, pour pouvoir déterminer les actions à entreprendre. Par

ailleurs, l'ouvrage d'Hucheloup est un des plus pénalisants pour les milieux sur le secteur de la Sèvre moyenne. Il influence plus de deux kilomètres de cours d'eau et est totalement infranchissable pour les poissons. Aussi, l'étude devra proposer des orientations de gestion du site qui viseront l'élimination des risques de pollution et la restauration de la continuité écologique. Des gains en matière de fonctionnement du cours d'eau à l'amont sont aussi attendus.

Tout comme la Sagesse, il s'agit d'un site emblématique au riche passé historique, et à la mémoire ouvrière importante. Sur ce secteur, il peut servir de vitrine pour démontrer qu'une autre gestion que la simple mise sous cloche est possible, et qu'un projet pour ce fond de vallée peut répondre aux objectifs de la DCE et aux soucis de préservation du patrimoine.

L'étude se composera :

- d'un diagnostic pour évaluer les atouts et contraintes du site grâce à une approche pluridisciplinaire : milieux aquatiques et lit majeur, paysage, patrimoine biologique et patrimoine bâti, structure, urbanisme et réglementation, pollutions, usages...,
- d'une évaluation des enjeux, pondération des enjeux et propositions de scénarios de gestion du site.

Elle déterminera le montage le plus adapté pour la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront retenus.

Coût total : 100 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un site hydraulique : La Sagesse (St Laurent/Sèvre) 126	50 000 € TTC	ASNA	5 %	2 500	Eude de 6 mois réalisée en 2012.	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	20 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	10 000		
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	15 %	7 500		
			Commune et communauté de communes	10 %	5 000		
			Conseil Général de la Vendée	10 %	5 000		
				100 %	50 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un ancien site industriel : Hucheloup (Cugand) 128	50 000 € TTC	Commune	5 %	2 500	Etude de 6 mois réalisée en 2012.	Non
			ASNA	5 %	2 500		
			Région Pays de la Loire	40 %	20 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	10 000		
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	20 %	10 000		
			Conseil Général de la Vendée	10 %	5 000		
				100 %	50 000 €		
total		100 000 €	total		100 000 €		

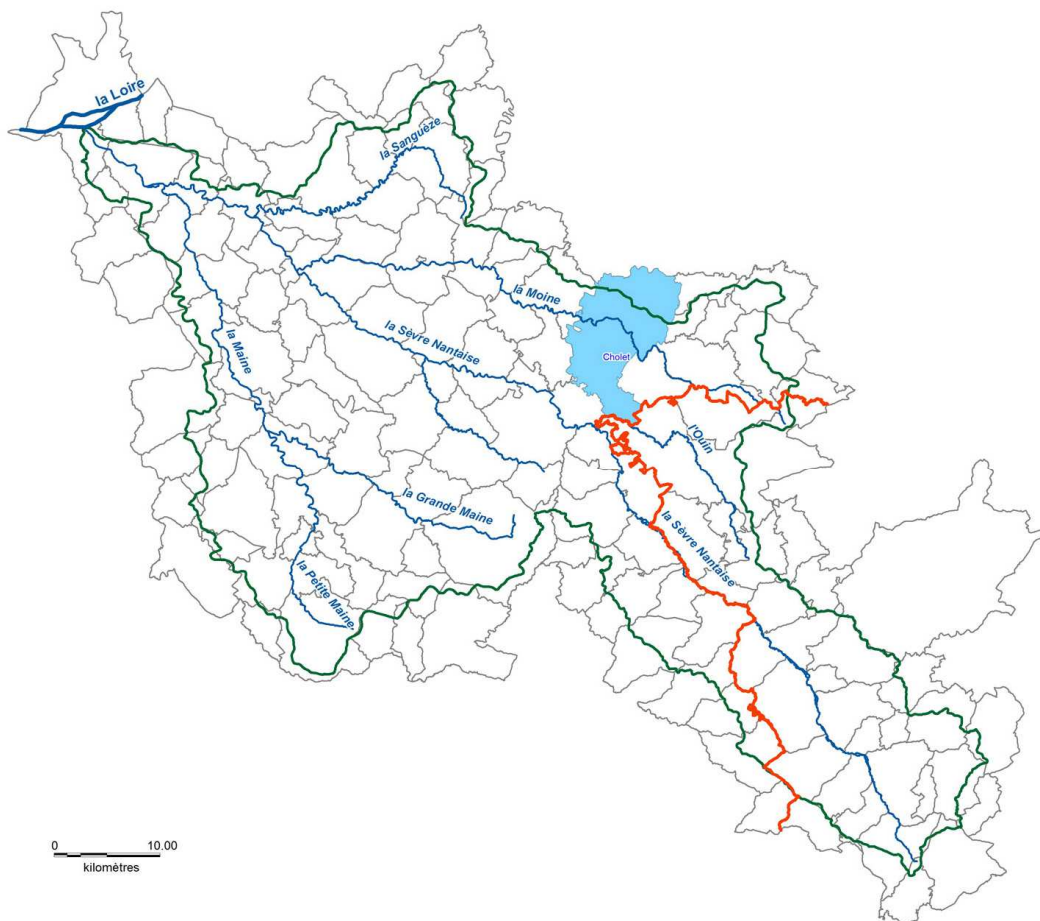
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un site hydraulique : La Sagesse (St Laurent/Sèvre) 126	Définition des enjeux	rapport d'étude
		Organisation de réunions comité de pilotage	
		Validation du programme de gestion	
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude diagnostic et propositions d'un programme d'aménagement d'un ancien site industriel : Hucheloup (Cugand) 128	réunions du comité de pilotage	rapport d'étude
		définition des enjeux	
		validation du programme de gestion	

N° 8 - Actions de communication et de sensibilisation à l'attention des acteurs des bassins de Ribou-Verdon et Rucette

Enjeu du SAGE : Sensibiliser, informer, former et responsabiliser

Localisation



Objectifs

Cette action s'inscrit dans le cadre des "plans de gestion des captages de Ribou-Verdon et de la Rucette" qui font partie des actions prioritaires du SAGE, visant la reconquête de la qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable. Il s'agit de sensibiliser les acteurs de l'eau.

Problématique environnementale

La reconquête de la qualité de l'eau passe par la sensibilisation des acteurs du bassin versant.

Communiquer et sensibiliser le grand public et les communes aux problèmes et enjeux liés à l'eau pour :

- favoriser une prise de conscience de l'état des ressources,
- informer des enjeux de préservation de la qualité de la ressource en eau et des solutions possibles (écogestes).

Description

Les estimatifs des dépenses des actions de communication ont été réalisés en tenant compte d'un coût de journée à 600 € TTC (coût des prestataires agricoles habituels...). Lors de la construction des programmes (avec les différents acteurs et partenaires) il a été défini un certain nombre d'actions, des fréquences et un planning prévisionnel d'intervention, représentant au final, un certain nombre de journées d'intervention. Par expérience (cas de Ribou), le nombre de journées de communication initialement prévu a été largement atteint. Le montant des actions n'est donc pas sous-estimé et la CAC s'engagera (par une délibération) lorsque les plans d'actions de Rucette et Ribou seront formalisés, à mettre en œuvre l'ensemble de ces programmes.

[Panneaux pédagogiques sur la qualité de l'eau et la biodiversité installés pour les promeneurs autour du lac de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 10](#)

Objectifs

- communiquer sur les programmes de préservation des ressources en eau.

Description

- communication sur les programmes de préservation des ressources en eau :
- mise en place de panneaux pédagogiques sur les périmètres de protection des captages d'eau potable.

["Zéro pesticide" chez les particuliers et les industriels-artisans - Communauté d'Agglomération du Choletais 14](#)

Objectifs

- sensibiliser les particuliers et les industriels aux méfaits des pesticides sur l'environnement.

Description

- 250 ha sont concernés (zone très urbanisée) soit 50 particuliers, 50 industriels et artisans.
- des journées d'informations seront organisées,
- des diagnostics des pratiques seront réalisés,
- des conseils et des solutions alternatives à l'usage des pesticides seront proposés (écogestes),
- diagnostics des pratiques (enquêtes, sensibilisation et conseils).

Seule la sensibilisation des particuliers pourra faire l'objet d'une subvention de la Région.

[Information, plaquettes - Communauté d'Agglomération du Choletais 24](#)

Objectifs

- communiquer auprès de la population sur les programmes de préservation des ressources en eau.

Description

- communication sur les programmes de préservation de la ressource en eau sur le champ captant de la Rucette : édition et diffusion de plaquettes.

["Zéro pesticide" chez les particuliers et les industriels : diagnostic des pratiques - Communauté d'Agglomération du Choletais 28](#)

Objectifs

- sensibiliser les particuliers et les industriels aux méfaits des pesticides sur l'environnement.

Description

- 1 000 ha sont concernés soit 85 particuliers et 4 industriels.
- des journées d'informations seront organisées,
- des diagnostics des pratiques seront réalisés,
- des conseils et des solutions alternatives à l'usage des pesticides seront proposés (écogestes).

Seules les animations relatives au particulier pourront faire l'objet d'une subvention de la Région.

["Zéro pesticide" pour les communes sur les voiries - Communauté d'Agglomération du Choletais 29](#)

Objectifs

- sensibiliser les communes aux méfaits des pesticides sur l'environnement.

Description

- un suivi des plans de désherbage sera réalisé, puis un programme d'accompagnement des services techniques des communes sera proposé ainsi que la recherche d'outils à mettre en place en correspondance avec les prescriptions des plans de désherbage (plaquette d'information pour les agents à destination du public...).
- des journées d'informations seront organisées,
- des diagnostics des pratiques seront réalisés,
- des conseils et des solutions alternatives à l'usage des pesticides seront proposés (écogestes).

Coût total : 96 803 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté d'Agglomération du Choletais	Panneaux pédagogiques sur la qualité de l'eau et la biodiversité installés pour les promeneurs autour du lac de Ribou 10	20 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	10 000	2011-2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	6 000		
			CAC	20 %	4 000		
				100 %	20 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	"Zéro pesticide" chez les particuliers et les industriels- artisans 14	30 000 € TTC montant éligible Région = 15 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	15 000	2011-2013.	Oui
			CAC	20 %	6 000		
			CG 49	15 %	4 500		
			Région Pays de la Loire	15 %	4 500		
				100 %	30 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Information, plaquettes 24	4 500 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	2 250	2011-2013.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	1 350		
			CAC	20 %			
				100 %	4 500 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	"Zéro pesticide" chez les particuliers et les industriels : diagnostic des pratiques 28	32 703 € TTC montant éligible Région = 30 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	16 352	2011-2013.	Oui
			Région Pays de la Loire	27.52 %	9 000		
			CAC	20 %	6 540		
			CG 49	2.48 %			
				100 %	32 703 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	"Zéro pesticide" pour les communes sur les voiries 29	9 600 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	4 800	2011-2013.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	2 880		
			CAC	20 %	1 920		
				100 %	9 600 €		
	total	96 803 €		total	96 803 €		

Indicateurs

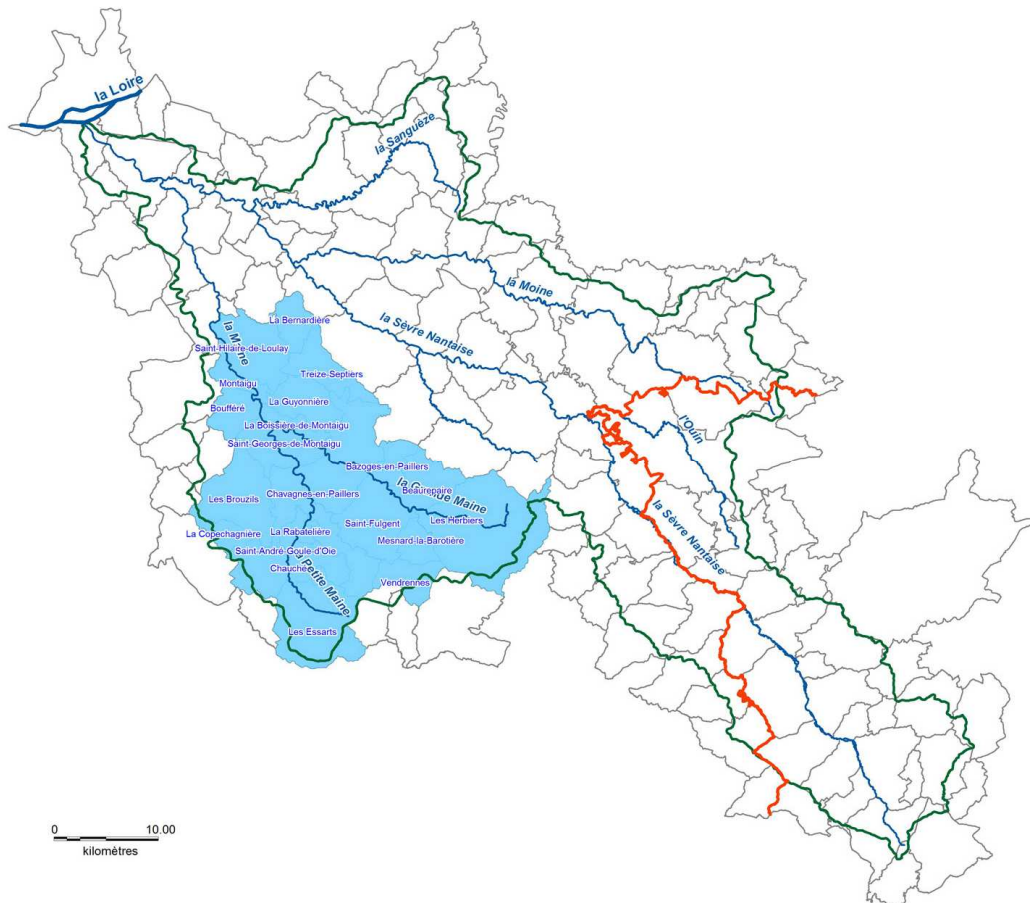
Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté d'Agglomération du Choletais	Panneaux pédagogiques sur la qualité de l'eau et la biodiversité installés pour les promeneurs autour du lac de Ribou 10	mise en place de panneaux sur le terrain	nombre de personnes touchées par les actions de communication
Communauté d'Agglomération du Choletais	"Zéro pesticide" chez les particuliers et les industriels-artisans 14	nombre de personnes présentes aux journées d'information	nombre de personnes qui modifient leurs pratiques en matière d'utilisation de pesticides
Communauté d'Agglomération du Choletais	Information, plaquettes 24	nombre de campagnes de communication	nombre de plaquettes distribuées
Communauté d'Agglomération du Choletais	"Zéro pesticide" chez les particuliers et les industriels : diagnostic des pratiques 28	nombre de personnes présentes aux journées d'information	nombre de personnes qui modifient leurs pratiques en matière d'utilisation de pesticide
Communauté d'Agglomération du Choletais	"Zéro pesticide" pour les communes sur les voiries 29	nombre de communes intéressées par la démarche	nombre de communes qui modifient leurs pratiques en matière d'utilisation de pesticides

Enjeu : Qualité des milieux aquatiques

N° 9 - Création de zones humides tampon pour des flux de bassin versant

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau (qualité, quantité, continuité hydraulique) => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DE L'EAU BRUTE

Localisation



Objectifs

L'ensemble des actions proposées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 émane de l'étude préalable aux Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise établie en 2006-2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cette étude a permis d'analyser précisément l'état physique des cours d'eau principaux du bassin ainsi qu'environ 500 km de ruisseaux, en tenant compte des différents compartiments physiques qui les composent : lit mineur, lit majeur, berges et en intégrant les compartiments dynamiques : le débit, la continuité et la ligne d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, l'écart par rapport au bon état morphologique a été évalué et les causes présentées.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions décliné à l'échelle de chaque sous bassin versant. Ce programme tient compte des priorités d'actions à entreprendre pour atteindre le bon état des eaux en matière de travaux sur l'aspect physique des cours d'eau. Il tient compte des capacités financières des maîtres d'ouvrage. Chaque action s'intègre dans un objectif global de restauration des masses d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du CRBV 2008-2010, les syndicats de rivière ont inscrit les actions des trois premières années du programme pluriannuel d'actions (2008-2013). Ce programme a fait l'objet d'ajustements compte tenu des démarches administratives à entreprendre préalablement à l'engagement des travaux.

Les actions présentées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 correspondent aux trois dernières années des CRE (2011-2013).

Cette opération a pour but de limiter les apports de matières en suspension et de matières azotées et phosphorées vers les cours d'eau. Elle vise l'auto-épuration accrue des eaux de ruissellement. Par ailleurs, la création de zones humides tampons participent localement à la réduction des pointes de crues dans une certaine mesure. Elles permettent aussi de diversifier les milieux dans des secteurs où les pressions agricoles peuvent être importantes.

Problématique environnementale

De nombreuses têtes de bassin versant ont fait l'objet de travaux de recalibrage. Par ailleurs, le réseau de drains agricoles, enterrés ou à ciel ouvert, a profondément modifié les écoulements et les apports en matières en suspension vers les cours d'eau. Ces pratiques participent à l'accélération du colmatage des fonds.

Description

Le diagnostic des cours d'eau du bassin des Maines vendéennes a mis en évidence l'altération des lits majeurs et des têtes de bassin. De nombreux petits cours d'eau ont été artificialisés.

L'action participe à la restauration des fonctions du lit majeur et du lit mineur et possède une dimension novatrice sur ce sous-bassin versant en agissant sur la réduction des flux de pollution.

Création de zones humides tampon - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 150

Objectifs

Cette opération a pour but de limiter les apports de matières en suspension et de matières azotées et phosphorées vers les cours d'eau. Elle vise l'auto-épuration accrue des eaux de ruissellement. Par ailleurs, la création de zones humides tampons participent localement à la réduction des pointes de crues dans une certaine mesure. Elles permettent aussi de diversifier les milieux dans des secteurs où les pressions agricoles peuvent être importantes.

Description

Les sites où il est prévu la mise en place de ces zones humides tampons doivent correspondre à des sorties de drains agricoles, des fossés, sur des parcelles agricoles, mais en aucun cas directement sur cours d'eau ou sur des zones humides fonctionnelles existantes. L'intérêt de la mesure est de pouvoir créer ou remettre en fonctionnement des zones humides disparues. L'objectif est alors de tamponner les variations d'écoulement d'un bassin versant agricole dans une prairie riveraine. La zone créée doit être capable de réceptionner la quantité d'eau qui va ruisseler du bassin versant lors d'un épisode pluvieux.

Coût total : 15 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Création de zones humides tampon 150	15 000 € TTC	Conseil Général de la Vendée	8 %	1 200	2011 : 42508 €	Oui
			Région Pays de la Loire	50 %	7 500	2012 : 27508 €	
			SIAEP	22 %	3 300	2013 : 27508 €	
			Syndicat	20 %	3 000		
				100 %	15 000 €		
total		15 000 €	total		15 000 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Création de zones humides tampon 150	Superficie totale du bassin versant interceptée par les zones humides tampons	suivi de l'efficacité de la zone
		Nombre de zones humides tampon créées	
		Superficie totale des zones humides réalisées	

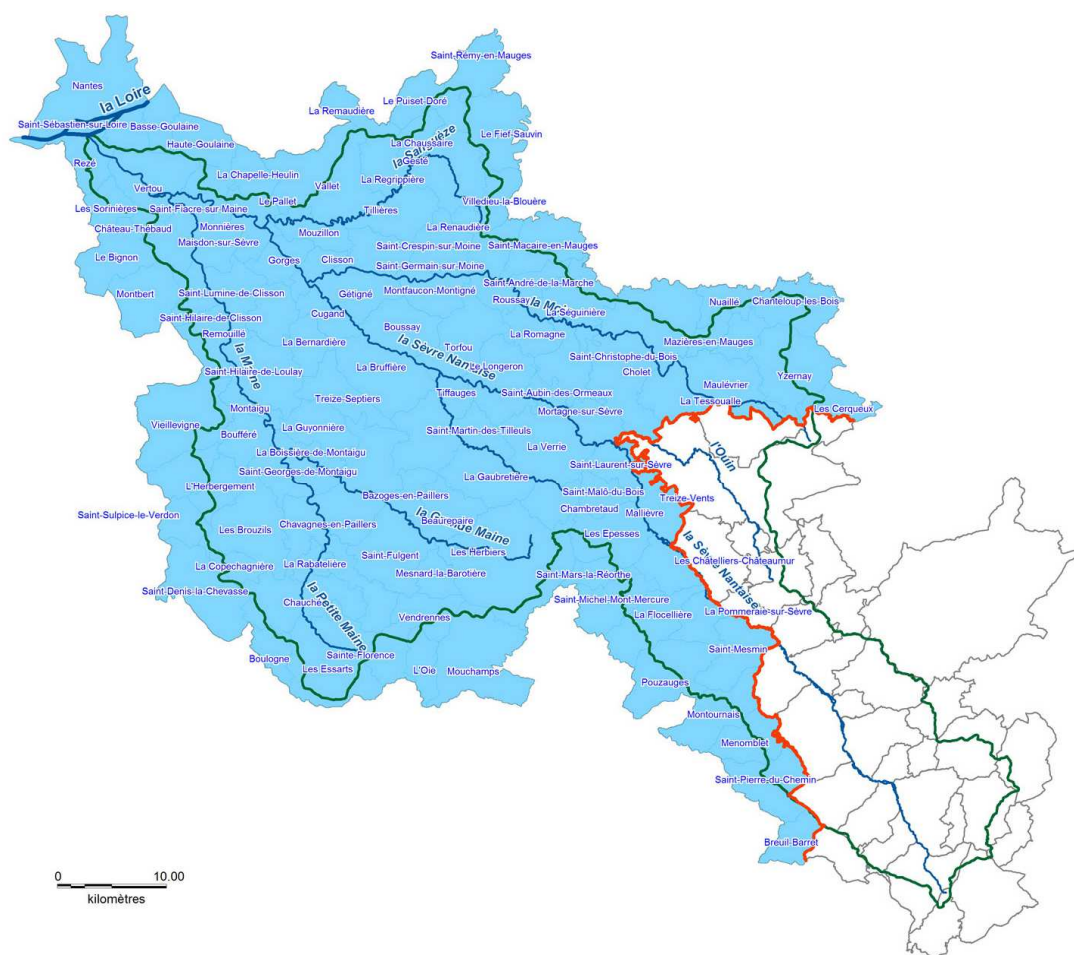
Commentaires

Les indicateurs de résultats seront pérennisés sur 1 ou 2 sites : suivi de la vitesse de sédimentation, suivi de la qualité des eaux : taux d'abattement amont/aval, N-P-MES et pesticides, évolution des cortèges floristiques.

N° 10 - Mise en place d'une gestion adéquate des zones humides du bassin versant

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

- améliorer la connaissance des zones humides et des haies du bassin versant,
- sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des zones humides et des haies,
- assurer une gestion cohérente des zones humides.

Problématique environnementale

Dans le SAGE, la nécessité de connaître et protéger les zones humides est mise en avant. Le bassin de la Sèvre Nantaise comprend une mosaïque de milieux intéressants (prairies inondables, zones humides, annexes hydrauliques...) avec la présence d'espèces floristiques et faunistiques d'intérêts. Si la présence des zones humides est avérée, elles sont encore peu ou pas prises en compte bien qu'elles constituent des zones d'épuration de l'eau sur un bassin concerné par de nombreux problèmes de pollutions diffuses.

Depuis 2009, un travail d'inventaire de ces milieux est en cours sur l'ensemble du bassin versant

[Inventaire botanique et phytosociologique des rives du lac de Ribou et des abords des puits de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 11](#)

La préservation des milieux aquatiques, notamment des zones humides et zones rivulaires des plans d'eau devrait permettre de retrouver un fonctionnement "plus naturel" et de favoriser la reconquête de la qualité de l'eau.

[Etudes prospectives et logique d'acteurs sur les terrains riverains des lacs de Ribou et du Verdon et des puits de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 12](#)

Les milieux aquatiques (notamment les zones humides) sont soumis à des pressions de la part des utilisateurs des sites. La protection de ces zones passe par la connaissance de ces activités et de leurs objectifs, ainsi que par la mise en œuvre d'une gestion "patrimoniale" organisée (de préférence concertée).

[Gestion et entretien des zones humides / La Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 26](#)

La préservation des zones humides (et la création de nouvelles zones humides) devrait permettre de retrouver un fonctionnement "plus naturel" du BAE et donc favoriser la reconquête de la qualité de l'eau.

[Mise en valeur et protection des milieux sensibles en bordure du lac de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 84](#)

Préservation de la qualité de l'eau au travers de la protection des zones humides et des ripisylves (abords du lac) grâce à des aménagements et un programme de sensibilisation du "grand public".

[Quelle gestion agricole et conservatoire pour les zones humides de tête de bassin versant ? - CPIE SEVRE ET BOCAGE 113](#)

le territoire de projet : Le projet concerne l'ensemble des milieux agro-pastoraux en tête de bassin versant (sources) sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Cependant, le territoire d'expérimentation sera centré sur le Haut Bocage Vendéen entre St-Laurent-sur-Sèvre et Montournais afin de contextualiser les problématiques identifiées aux réalités locales.

la problématique : Les superficies communales couvertes par les milieux humides représentent entre 5 et 15 % des territoires. Cette proportion s'avère supérieure à la moyenne nationale et régionale. Pourtant si la fonctionnalité dans le maintien de la qualité de l'eau des milieux aquatiques est avérée, leur pérennité, elle, repose principalement sur la gestion pratiquée par les agriculteurs.

les enjeux environnementaux :

La dynamique naturelle des milieux humides nécessite une gestion de l'herbe qui était traditionnellement assurée par la fauche des prairies et le pâturage. Aujourd'hui, face à la diminution de la main d'œuvre agricole dans les exploitations et la faible rentabilité à court terme de ces milieux, on constate un phénomène de déprise et on observe localement des gestions inappropriées de ces espaces.

Les zones humides de tête de bassin versant jouent des rôles écologiques et fonctionnels non négligeables à plusieurs titres :

- maintien et amélioration de la qualité de l'eau (ces milieux ont des capacités à retenir les matières en suspension, à stocker le phosphore, à retenir et éliminer l'azote),
- régulation du régime des eaux (lorsqu'elles ne sont pas saturées, elles participent au stockage des eaux de crues retardant et/ou limitant l'intensité de celles-ci ; participation à la recharge des nappes phréatiques),
- création d'habitats pour une faune et une flore d'intérêt local, régional ou national,
- structuration des paysages.

Les nombreux services rendus par les zones humides auprès de la société sont la conséquence de la gestion agricole de ces espaces. En effet, pour que ces derniers conservent leurs fonctionnalités (notamment épuratrices), il est souvent nécessaire d'agir contre les dynamiques naturelles de fermeture et de boisement des zones humides. La gestion agricole du milieu par la fauche et le pâturage semble donc indispensable à leur conservation pour garantir l'ensemble de ces fonctions.

L'enjeu consiste donc à redonner une valeur aux milieux humides et soutenir les exploitants dans leur gestion de ces espaces face aux problématiques et enjeux tant environnementaux (développement d'espèces invasives, sédimentation, aménagement des cours d'eau, prélèvement excessif d'eau, réchauffement climatique ...) qu'économiques (valorisation de ces zones par les animaux, place dans le système global de l'exploitation) et sociaux (diminution de la main d'œuvre, augmentation de la taille des exploitations, difficultés de mécanisation de certaines tâches...) qui se présentent à la profession.

acceptation du projet par le territoire :

L'attente des acteurs du territoire (et notamment agriculteurs, élus locaux, associations) sur un tel projet est forte, au vu de l'actualité et des démarches en cours sur cette question des zones humides. Le SAGE de la Sèvre Nantaise a défini sa méthodologie d'inventaire des zones humides, de nombreux inventaires sont en cours sur le territoire, voire même finalisés. Le questionnement qui vient alors dans la continuité de ces inventaires est alors logiquement : « quelle gestion pour ces zones humides ? »

Le projet est né de rencontres entre élus et techniciens de la chambre d'agriculture de la Vendée et du CPIE. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat national pour l'expérimentation et la promotion d'une agriculture durable signé entre la Direction Générale des Etudes et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture, l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture et l'Union nationale des CPIE. Les deux organismes partagent le constat que le maintien d'une activité pastorale sur les milieux humides sur ce territoire, constitue un gage de bonnes fonctionnalités hydraulique et biologique. Cependant, face aux pressions règlementaires et économiques, il devient difficile pour de nombreux agriculteurs d'assumer la gestion de ces espaces en l'absence d'un soutien technique (que faire et où ? avec quels risques et quelles contraintes ?). Parfois découragés devant l'ampleur de la tâche, les exploitants renoncent à la gestion des milieux humides. C'est pourquoi, les deux structures souhaitent s'associer avec leurs partenaires agricoles et environnementaux respectifs pour entendre, mesurer et proposer des solutions techniques aux gestionnaires de ces espaces.

[Zone humide de la coulée verte des étangs - Mairie de Mortagne-sur-Sèvre 115](#)

Améliorer la qualité des milieux aquatiques et des zones humides.

[Acquisition de zones humides - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 142](#)

Les zones humides sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise sont peu nombreuses, de petites tailles et souvent détruites par des projets d'aménagement. Il s'agit, une fois les diagnostics environnementaux communaux réalisés, de pouvoir illustrer les modes de gestion possibles.

[Réalisation des diagnostics environnementaux - Communes 145](#)

Les zones humides sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise sont peu nombreuses, de petites tailles et très souvent détruites par des projets d'aménagement. Il est nécessaire de mieux les connaître pour mieux les préserver.

Description

[Inventaire botanique et phytosociologique des rives du lac de Ribou et des abords des puits de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 11](#)

Objectifs

Les inventaires botaniques ont pour objectif de définir la gestion et les aménagements à mettre en œuvre pour préserver les milieux sensibles (zones humides...). Ils pourront le cas échéant permettre de définir les zones à « re-naturer » et les endroits les plus judicieux pour recréer des zones tampons aux pollutions... A l'issue des inventaires, il sera demandé aux prestataires de fournir un rapport d'analyses de la situation et des propositions d'actions.

Préserver et restaurer les milieux naturels (zones humides...) présents dans les zones récemment acquises par la CAC (rives du lac de Ribou et abords des puits de la Rucette).

Si possible, augmenter les surfaces de zones humides dans ces secteurs, de manière à améliorer la qualité des eaux aux abords des captages AEP.

Description

- réalisation d'inventaires floristiques précis (principe de l'aire minimale, "Braun-Blanquet"),
- détermination des associations végétales présentes sur les sites (phytosociologie et codes CORINE Biotope),
- propositions d'actions (entretien, aménagements, gestion...).

Les relevés floristiques seront réalisés par un bureau d'études selon la méthode des transects, des quadrats ou des plots.

Les échantillonnages seront réalisés selon le principe de « l'aire minimale » permettant d'obtenir un maximum d'espèces représentatives du type de milieu considéré et déterminant le dimensionnement de l'aire en question.

L'étude des communautés végétales se fera selon la méthode de Braun-Blanquet permettant de les décrire (codification de l'abondance-dominance (taux de recouvrement), afin d'obtenir les « syntaxons » représentatifs

de cette zone. Le titulaire du marché précisera le code CORINE des associations végétales observées (ou sous-alliance). L'étude doit permettre de décrire les unités végétales observées, de comprendre les relations entre elles et les éléments du biotope, afin de diagnostiquer l'évolution possible des « milieux naturels » présents sur le site.

Une bonne connaissance de ces milieux pourra permettre notamment, d'étendre les surfaces de zones humides et de les gérer de manière à améliorer la qualité de l'eau.

[Etudes prospectives et logique d'acteurs sur les terrains riverains des lacs de Ribou et du Verdon et des puits de la Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 12](#)

Objectifs

Améliorer la gestion et la préservation des sites, grâce à une gestion concertée avec les acteurs présents sur les sites.

Description

Un bureau d'études aura pour mission de réaliser un état des lieux des activités et acteurs présents sur le site (logique d'acteurs), afin d'aboutir à des propositions de gestion concertée.

Dans un premier temps, la CAC souhaite se limiter aux zones où elle a la maîtrise foncière. Il s'agit d'une étude « très fine » qui a pour objectif de mettre en place une gestion patrimoniale sur ces espaces. Chaque exploitant agricole concerné sera contacté. Toutes les associations et structures de loisirs seront interrogées. Cette étude comprendra aussi, une enquête « à l'aveugle » réalisée auprès des utilisateurs des sites... Ce genre d'étude, conduite à l'échelle du bassin versant, serait certainement intéressant, mais nécessiterait d'avantage de moyens et de temps (nombre d'acteurs beaucoup plus nombreux...). Pour des questions de priorité, il a été décidé de se limiter aux espaces « propriété CAC ».

[Gestion et entretien des zones humides / La Rucette - Communauté d'Agglomération du Choletais 26](#)

Objectifs

Préserver les zones humides du Bassin d'Alimentation Elargi (BAE) de la Rucette, voire en recréer.

Description

Suite aux diagnostics environnementaux communaux réalisés sur l'ensemble du territoire de la CAC, ainsi qu'aux diagnostics effectués sur les exploitations, il est nécessaire de compléter cette connaissance par des inventaires plus précis des zones humides du BAE de la Rucette (inventaires faune, flore) en vue de mettre en place une gestion adaptée de celle-ci, voire des travaux de réhabilitation.

- localisation des zones humides,
- étude diagnostic (inventaires, fonctionnalités...) des zones humides identifiées,
- propositions de gestion et/ou d'actions correctrices (travaux...).

[Mise en valeur et protection des milieux sensibles en bordure du lac de Ribou - Communauté d'Agglomération du Choletais 84](#)

Objectifs

Création et mise en place d'un sentier pédagogique autour du lac de Ribou accompagné d'aménagements afin de protéger les milieux naturels (ZH...).

Le sentier exclusivement pédestre, non revêtu, non stabilisé, sera accompagné de panneaux pédagogiques abordant diverses thématiques en lien avec la préservation des captages, la gestion des milieux naturels et l'agriculture.

Description

Achat et mise en place d'équipements permettant la protection des zones humides (et autres milieux naturels sensibles), dans les zones ouvertes au public, exemples : passerelle sur pilotis, clôtures, chicanes...

Le projet d'aménagement du sentier s'étend sur 7,8 km.

Cet aménagement permettra de voir la zone humide. Il sera accompagné de panneaux pédagogiques pour expliquer les intérêts des zones humides et les raisons qui motivent la CAC pour les préserver.

[Quelle gestion agricole et conservatoire pour les zones humides de tête de bassin versant ? - CPIE SEVRE ET BOCAGE 113](#)

Objectifs

- renforcer les coopérations entre la profession agricole et les structures de préservation de l'environnement sur la gestion des zones humides,

- proposer des solutions concertées et adaptées au maintien de la fonctionnalité des milieux humides et compatibles avec une exploitation raisonnée des milieux,
- éditer et diffuser un document technique à l'attention de la profession agricole pour valoriser les « bonnes pratiques » de gestion en zones humides.

Description

Les actions qui seront mises en œuvre seront les suivantes :

- mise en place d'un comité de pilotage composé notamment de la chambre d'agriculture de la Vendée, du CPIE Sèvre et Bocage et de partenaires techniques dont le rôle est de cadrer les problématiques agricoles et environnementales sur ce type de zones humides. Le travail des partenaires est également de mobiliser et de co-animer le comité technique et d'avancer de façon pragmatique pour répondre aux attentes des gestionnaires du territoire. Le comité de pilotage assurera la valorisation de l'expérimentation à travers la mise en œuvre de journées techniques et la publication d'un document de synthèse à destination de la profession agricole.
- constitution d'un groupe technique composé d'agriculteurs et de leurs représentants, des services de l'Etat (police de l'eau : ONEMA, DDTM), d'associations naturalistes dont l'objectif est de confronter les problématiques de gestion préparées par le comité de pilotage et d'y apporter des éléments concertés de réponse. C'est au sein de ce groupe que des solutions techniques devront être formulées (à l'issue de plusieurs rencontres) et reprises pour une valorisation par le comité de pilotage.
- organisation d'un forum d'échanges d'expériences (colloque technique) sur le sujet à partir d'exemples concrets observés sur le terrain et alimentés par les démarches similaires conduites sur d'autres territoires à l'échelle régionale ou nationale.
- publication d'un document de synthèse sur les bonnes pratiques de gestion agricole des zones humides de tête de bassin, résultat de la concertation au sein du groupe technique qui sera largement diffusé auprès de la profession agricole.

[Zone humide de la coulée verte des étangs - Mairie de Mortagne-sur-Sèvre 115](#)

Objectifs

Renforcer le caractère de zone humide de la coulée verte des étangs (espace naturel) en utilisant cet espace pour améliorer l'épuration des eaux pluviales.

Description

Le secteur de la coulée verte des étangs situé entre le giratoire de la piscine, route de Nantes, et la rue des Etangs a été répertorié lors du diagnostic des zones humides. Ce terrain qui présente les caractéristiques d'un talweg avec des rives relativement peu pentues est traversé par un « fossé » bordé par une végétation caractéristique des zones humides. Par le passé, et avant réalisation du collecteur d'eaux pluviales permettant le transfert des écoulements vers la Sèvre Nantaise, ce secteur était couvert de plusieurs étangs. Les objectifs du projet que souhaite réaliser la commune de Mortagne-sur-Sèvre portent sur les points suivants :

- renforcement du caractère de zone humide par le rétablissement d'un écoulement des eaux pluviales à l'air libre *via* un ruisseau avec méandres,
- mise en place d'une végétation de type ripisylve permettant d'assurer une pré-épuration naturelle des eaux en transit,
- utilisation du talweg comme zone d'épandage en période de fortes précipitations,
- en amont de cet aménagement, installation d'un ouvrage de type décanteur et siphonide permettant, dans ce secteur relativement urbain, de pallier une éventuelle pollution par hydrocarbures pouvant provenir d'un épandage accidentel sur la voirie (non éligible).

[Acquisition de zones humides - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 142](#)

Objectifs

- proposer un mode de gestion plus écologique,
- rouvrir des zones humides,
- favoriser le retour d'espèces floristiques et faunistiques,
- disposer d'un site pilote.

Description

Des diagnostics environnementaux communaux sont terminés ou en cours de réalisation sur la moitié des communes du bassin versant. Pour répondre aux questions posées lors des réunions des comités de pilotage communaux, il s'agit de disposer de plusieurs sites pilotes répartis sur le bassin versant permettant d'illustrer les modes de gestion possibles.

Objectifs

- améliorer la connaissance des zones humides et des haies,
- sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des zones humides.

Description

Les communes réaliseront leurs diagnostics environnementaux communaux selon la méthode validée par la CLE en 2008.

La CLE validera chaque diagnostic environnemental préalablement à sa mise en annexe du document d'urbanisme. **Les demandes de financement ne seront transmises à la Région qu'une fois le diagnostic validé par la CLE.**

Certaines communes ont d'ores et déjà souhaité bénéficier de l'aide de la Région : Château-Thebaud, Les-Essarts, Saint-Hilaire-de-Loulay, Saint-Martin-des-Tilleuls, Sainte-Florence...

Coût total : 530 600 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté d'Agglomération du Choletais	Inventaire botanique et phytosociologique des rives du lac de Ribou et des abords des puits de la Rucette 11	45 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	22 500	2011 à 2013	Noni
			Région Pays de la Loire	30 %	13 500		
			CAC	20 %	9 000		
				100 %	45 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Etudes prospectives et logique d'acteurs sur les terrains riverains des lacs de Ribou et du Verdon et des puits de la Rucette 12	50 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	25 000	2011-2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	15 000		
			CAC	20 %	10 000		
				100 %	50 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Gestion et entretien des zones humides / La Rucette 26	45 600 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	22 800	2011-2013	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	13 680		
			CAC	20 %	9 120		
				100 %	45 600 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Mise en valeur et protection des milieux sensibles en bordure du lac de Ribou 84	82 000 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	41 000	2013	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	24 600		
			CAC	20 %	16 400		
				100 %	82 000 €		
CPIE SEVRE ET BOCAGE	Quelle gestion agricole et conservatoire pour les zones humides de tête de bassin versant ? 113	28 000 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	14 000	Années 2011 et 2012 : rencontres régulières du comité de pilotage afin d'organiser la démarche, préparer les comités techniques, rédiger les différentes phases d'avancement du projet et organiser les rencontres d'échanges d'expériences. Printemps 2011 à été 2012 : mise en place et animation du comité technique, appréhension collective des problématiques, pistes de réponses potentielles, identification de solutions de gestion clés. Automne 2012 : organisation de rencontres d'échanges d'expériences	Non
			Fondation de France	36 %	10 000		
			Ministère de l'Agriculture via UNCPPIE	14 %	4 000		
				100 %	28 000 €		

						et/ou formations sur la problématique de la gestion des zones humides de tête de bassin. Automne 2012 : rédaction et publication d'un recueil des bonnes pratiques concertées de gestion des zones humides de tête de bassin	
Mairie de Mortagne-sur-Sèvre	Zone humide de la coulée verte des étangs 115	45 000 € HT non compris les ouvrages de type décanteur et siphon	Région Pays de la Loire	80 %	36 000	les études débuteront en 2011 et les travaux en 2012	Non
			commune	20 %	9 000		
				100 %	45 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Acquisition de zones humides 142	30 000 € TTC pour 15 ha acquisition et entretien compris	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	15 000	2011-2013 : en fonction des opportunités d'achat.	Non
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN)	20 %	6 000		
			Région Pays de la Loire	20 %	6 000		
			DREAL Pays de la Loire / DREAL Poitou Charentes	10 %	3 000		
				100 %	30 000 €		
Communes	Réalisation des diagnostics environnementaux 145	205 000 € TTC forfait à raison de 3,5 € / ha de SAU	Région Pays de la Loire	65 %	133 250	2011-2013	Oui
			Communes	20 %	41 000		
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	15 %	30 750		
				100 %	205 000 €		
total		530 600 €		total	530 600 €		

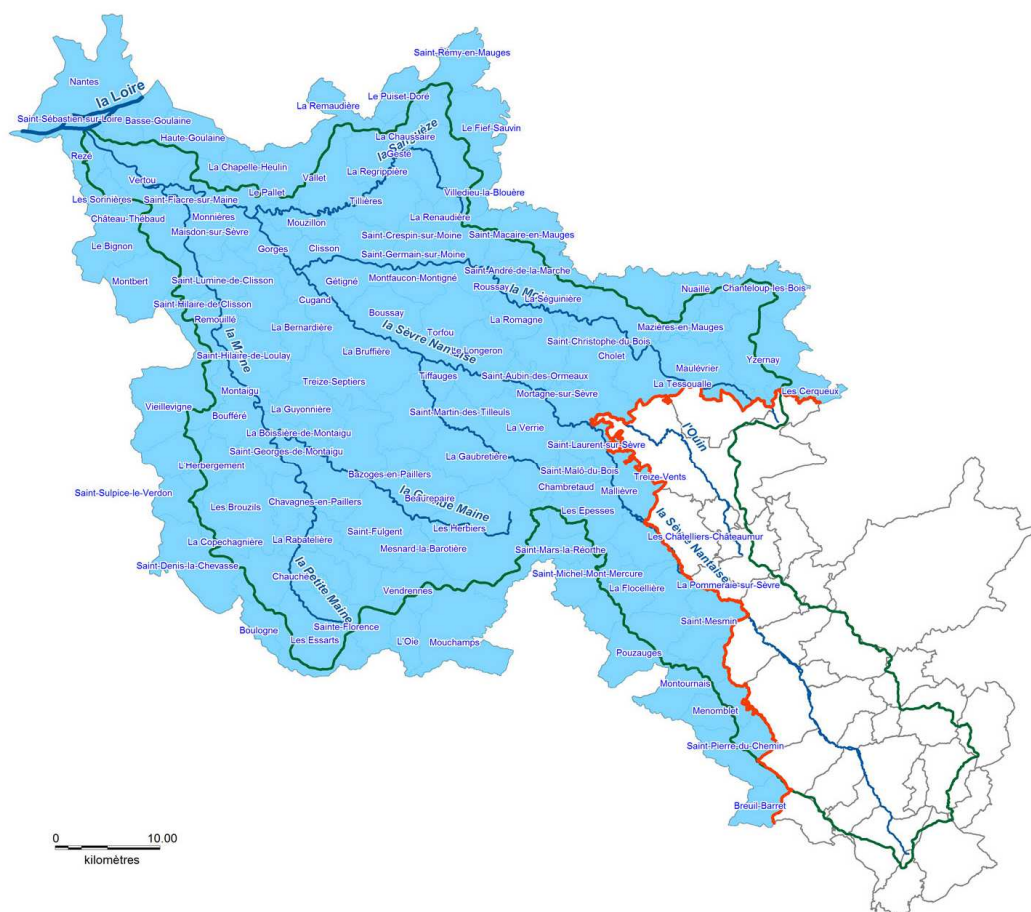
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté d'Agglomération Choletais	Inventaire botanique et phytosociologique des rives du lac de Ribou et des abords des puits de la Rucette 11	rapport de présentation des résultats d'étude	surfaces de ZH créées
			surfaces de zones humides protégées
			surfaces de ZH réhabilitées
Communauté d'Agglomération Choletais	Etudes prospectives et logique d'acteurs sur les terrains riverains des lacs de Ribou et du Verdon et des puits de la Rucette 12	résultat des études	convention de gestion
		nombre de réunions	
Communauté d'Agglomération Choletais	Gestion et entretien des zones humides / La Rucette 26	résultats de l'étude diagnostic	surface de zones humides préservées
		propositions d'actions	surfaces de ZH réhabilitées
			surfaces de ZH créées
Communauté d'Agglomération Choletais	Mise en valeur et protection des milieux sensibles en bordure du lac de Ribou 84	marché public	aménagement
			fréquentation du site
CPIE SEVRE ET BOCAGE	Quelle gestion agricole et conservatoire pour les zones humides de tête de bassin versant ? 113	mise en place des instances de concertation	Souscription à la démarche par la profession agricole
		Guide de gestion	Intégration des préconisations de gestion dans les systèmes d'exploitation
		questionnements et réponses apportées par les comités techniques	Stade dynamique des zones humides du territoire
Mairie de Mortagne-sur-Sèvre	Zone humide de la coulée verte des étangs 115	XX	XX
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Acquisition de zones humides 142	Nombre d'hectares achetés	Nombre de visites organisées
		Nombre d'hectares entretenus	
Communes	Réalisation des diagnostics environnementaux 145	nombre de communes ayant réalisé un DEC	superficie des zones humides recensées
			linéaire des haies recensées

N° 11 - Connaissance et préservation de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Problématique environnementale

Dans le cadre de la révision du SAGE, la CLE a souhaité avoir des éléments complémentaires sur la biodiversité afin de pouvoir mieux la prendre en compte.

Mise en place du volet biodiversité "des milieux aquatiques" du tableau de bord du SAGE - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise ³⁴

Mieux connaître la biodiversité des milieux aquatiques du bassin versant pour mieux la préserver en sensibilisant les acteurs de l'eau et le grand public

Suivi par la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) de sites remarquables - Communauté de Communes du Pays des Herbiers ³⁶

Les communes du pays des Herbiers approvisionnent en eau de surface le bassin versant de la Bultière, connu pour ses pollutions diffuses en nitrates et en pesticides.

La mise en place de sites exemplaires de gestion de la biodiversité permet de communiquer et de sensibiliser les acteurs à sa préservation.

Description

Mise en place du volet biodiversité "des milieux aquatiques" du tableau de bord du SAGE - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise ³⁴

Objectifs

- construire le volet biodiversité "des milieux aquatiques" du tableau de bord du SAGE, alimenter la réflexion de la CLE sur ce thème,
- établir un état des lieux des connaissances de la biodiversité sur le bassin versant : faune et flore liées aux milieux aquatiques,
- suivre l'évolution de la biodiversité,
- sensibiliser le grand public et les acteurs de la gestion de l'eau à ce thème.

Description

- mise en place du volet biodiversité "des milieux aquatiques" dans le tableau de bord du SAGE : état des connaissances : enquête auprès des structures intervenant sur le bassin versant, recensement des études et données existantes, structuration en base de données pour intégration au tableau de bord.
- alimentation des travaux de la CLE : production et restitution de synthèses auprès de la CLE
- suivi de l'évolution de la biodiversité des milieux aquatiques : mise à jour régulière des études et données existantes, mise en réseau des structures intervenant sur le thème biodiversité, partage d'expérience et définition d'actions complémentaires.
- sensibilisation : développement d'outils pour partager et valoriser les connaissances (outils interactifs : cartographie, échanges de photos d'espèces...)

Suivi par la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) de sites remarquables - Communauté de Communes du Pays des Herbiers ³⁶

Objectifs

- mettre en place un engagement pluriannuel actif de la collectivité en faveur de la sauvegarde et d'une valorisation de son patrimoine naturel, ce, en étroite collaboration avec la LPO, sur des sites remarquables.

Description

La collectivité entend mener des actions concrètes avec la LPO pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) en ces lieux en :

- utilisant des techniques respectueuses de l'environnement,
- adoptant des principes de gestion écologique sur ces sites (notamment le jardinage biologique et l'accueil des auxiliaires,...),
- favorisant la biodiversité en aménageant le terrain (mare naturelle, prise en compte des corridors écologiques...).

Pour les deux communes qui ont déjà choisi les sites, un site sur deux en lien avec l'eau a été retenu par commune : l'un est situé autour de l'étang de la Bretèche aux Epesses, et l'autre en bord de cours d'eau à Mouchamps. Pour les autres communes, ce critère pourra également être pris en compte. Ces actions sont accompagnées d'un volet sensibilisation auprès du grand public.

Cette action s'inscrit dans l'Agenda 21 de la Communauté de communes (action n° 22 : protéger le patrimoine naturel, priorité 2 et 33 : sensibiliser le public au développement durable, priorité 1). Elle est en cohérence avec les autres actions menées par la Communauté de communes pour la préservation du milieu naturel, de la qualité de l'eau et de la biodiversité et la sensibilisation du public à ces problématiques : diagnostics environnementaux communaux, guide de l'écojardinage (qui sera distribué cette année à tous les habitants du canton)...

Lien avec la qualité de l'eau : l'objectif de cette action est à la fois la préservation effective du milieu naturel, et la sensibilisation du grand public aux techniques d'entretien permettant la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, grâce à un exemple concret. La préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité sont en effet étroitement liées. Il est d'ailleurs prévu que cette action soit cofinancée par le programme Leader, dont l'objectif principal est la préservation de la qualité de l'eau. Enfin, dans la mesure du possible en fonction des sites présents sur les communes et des critères de la LPO, les sites situés auprès des points ou cours d'eau seront privilégiés.

Coût total : 25 838 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financeur	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Mise en place du volet biodiversité "des milieux aquatiques" du tableau de bord du SAGE 34	10 000 € TTC	Région Pays de la Loire	80 %	8 000	2012 : état des lieux des connaissances (enquête, base de données), synthèse, restitution à la CLE, animation du réseau, expérimentation d'outils de partage et de valorisation des connaissances. 2013 : consolidation de l'état des lieux des connaissances (mise à jour), sensibilisation du grand public, déploiement des outils de partage et de valorisation des connaissances, animation de réseau, valorisation et communication.	Oui
			IIBSN	20 %	2 000		
				100 %	10 000 €		
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Suivi par la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) de sites remarquables 36	15 838 € HT 5200€ par commune	Communauté de communes	50 %	7 919	2012 : 2 sites labellisés sur 2 communes différentes 2013 : 2 sites labellisés sur 4 communes différentes (la commune de Mouchamps a déjà fait labelliser 2 sites sur son territoire en 2010).	Oui
			Région Pays de la Loire	50 %	7 919		
				100 %	15 838 €		
total		25 838 €	total		25 838 €		

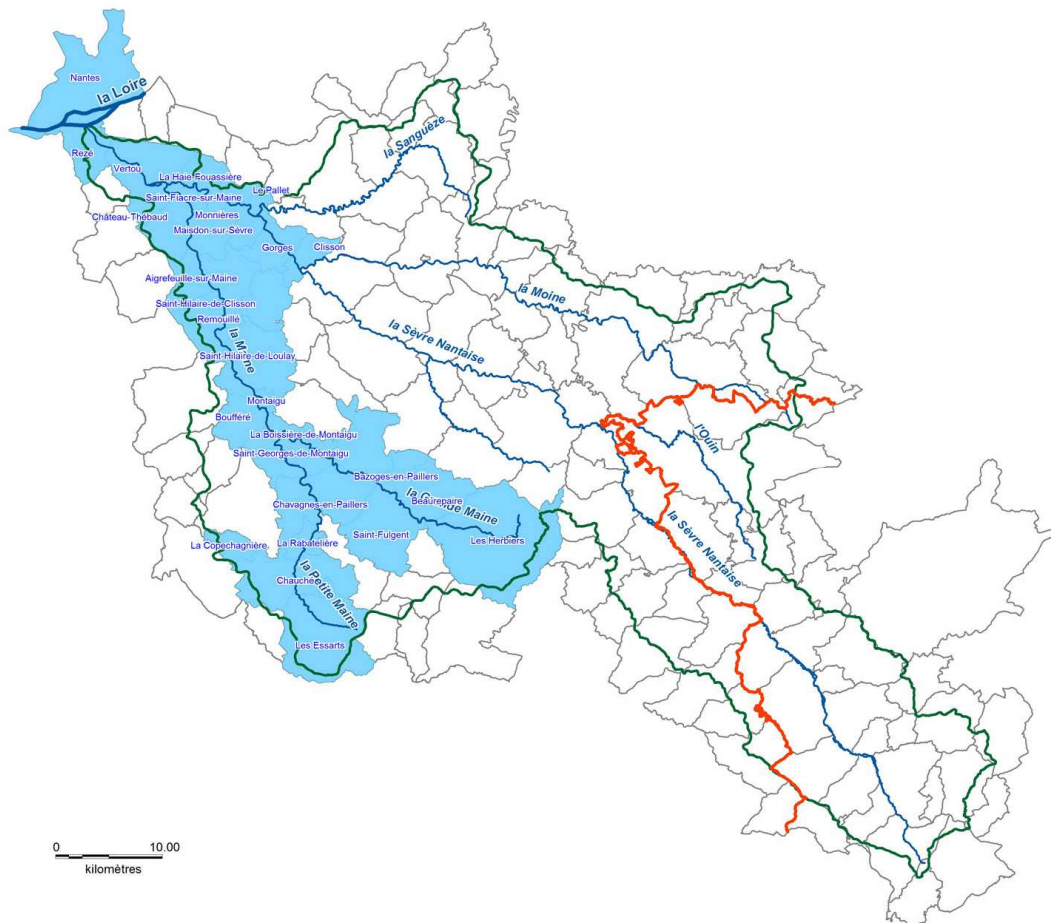
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Mise en place du volet biodiversité "des milieux aquatiques" du tableau de bord du SAGE 34	Nombre d'études recensées	Création d'une synthèse des connaissances
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Suivi par la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) de sites remarquables 36	nombre de sites labellisés LPO	nombre de zones humides préservées

N° 12 - Restauration de frayères

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

L'ensemble des actions proposées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 émane de l'étude préalable aux Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise établie en 2006-2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cette étude a permis d'analyser précisément l'état physique des cours d'eau principaux du bassin ainsi qu'environ 500 km de ruisseaux, en tenant compte des différents compartiments physiques qui le composent : lit mineur, lit majeur, berges et en intégrant les compartiments dynamiques : le débit, la continuité et la ligne d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, l'écart par rapport au bon état morphologique a été évalué et les causes présentées.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions décliné à l'échelle de chaque sous bassin versant. Ce programme tient compte des priorités d'actions à entreprendre pour atteindre le bon état des eaux en matière de travaux sur l'aspect physique des cours d'eau. Il est aussi calé sur les capacités financières des maîtres d'ouvrage. Chaque action s'intègre dans un objectif global de restauration des masses d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du CRBV 2008-2010, les syndicats de rivière ont inscrit les actions des trois premières années du programme pluriannuel d'actions (2008-2013). Ce programme a fait l'objet d'ajustements compte tenu des démarches administratives à entreprendre préalablement à l'engagement des travaux.

Les actions présentées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 vont correspondre aux trois dernières années des CRE (2011-2013).

L'action découle d'un inventaire des zones de frayères potentielles en fond de vallée établi dans le cadre de l'étude préalable aux CRE.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- valorisation de zones humides,
- augmentation de la biodiversité du lit majeur,
- amélioration de la diversité des paysages,
- amélioration du peuplement piscicole.

Problématique environnementale

L'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise est classé en deuxième catégorie. Le brochet est considéré comme une espèce repère. Sa présence à l'état naturel induit notamment un cours d'eau dont la fonction hydraulique est globalement préservée. Le brochet a en effet besoin de conditions particulières pour accomplir l'ensemble de son cycle de reproduction. Il doit alors accomplir des migrations locales pour atteindre les zones de fraie.

Les cours d'eau fortement étagés du bassin de la Sèvre Nantaise, avec de nombreux obstacles à la continuité écologique, ne permettent pas toujours de garantir le cycle de vie complet du brochet. Au-delà de l'amélioration de la franchissabilité de certains ouvrages, il peut être envisagé de préserver voire de reconstituer des zones propices à la fraie du brochet.

[Restauration des annexes et zones humides dans le lit majeur - Frayères - Syndicat SEVRAVAL 62](#)

Les zones humides appartiennent aux milieux les plus menacés car leur destruction est d'ampleur nationale. Parmi les menaces pesant sur ces milieux, il convient de souligner l'abandon des pratiques agricoles extensives comme la fauche et le pâturage. Ces écosystèmes sont aussi très menacés par les cultures intensives, le drainage, le recalibrage des cours d'eau et les reboisements en peupliers.

Ces zones humides assurent de multiples fonctions : la régulation hydraulique, l'amélioration de la qualité des eaux (épuration), le maintien d'un écosystème et d'une grande biodiversité.

Les cours d'eau fortement étagés du bassin de la Sèvre avec de nombreux obstacles à la continuité écologique, ne permettent pas toujours de garantir le cycle de vie complet du brochet. Au-delà de l'amélioration de la franchissabilité de certains ouvrages, il peut être envisagé de reconstituer des zones propices à la fraie du brochet.

[Frayères à brochet à aménager - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 151](#)

Le brochet est considéré comme l'espèce repère.

Description

[Restauration des annexes et zones humides dans le lit majeur - Frayères - Syndicat SEVRAVAL 62](#)

Objectifs

- diversification de la faune et de la flore,
- amélioration de la quantité et de la diversification des habitats,
- préservation des zones humides en bord de cours d'eau,
- valorisation de zones humides,
- augmentation de la biodiversité du lit majeur,
- amélioration de la diversité des paysages,
- amélioration du peuplement piscicole,
- diminution de la surface pâturable.

Description

Travaux d'entretien de la végétation pour entretenir celle-ci de manière à favoriser l'implantation d'hélophytes et à limiter la fermeture du milieu par les arbres de haut jet.

Connections au cours d'eau et apport en eau afin de favoriser l'inondation de la zone par la rivière dans les périodes de montée des eaux et favoriser l'implantation d'hélophytes.

Il s'agit dans un premier temps de trouver un site approprié (ancien lit, ancien méandre, bras mort...) et l'aménager de manière à favoriser l'installation de graminées et d'hélophytes. La frayère doit pouvoir offrir un support favorable à la ponte, dans une lame d'eau peu épaisse.

Ces aménagements seront réalisés en partenariat avec l'ONEMA et les fédérations de pêche concernées.

[Frayères à brochet à aménager - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 151](#)

Objectifs

- valorisation de zones humides,
- augmentation de la biodiversité du lit majeur,
- amélioration de la diversité des paysages,
- amélioration du peuplement piscicole,
- diminution de la surface pâturable.

Description

Il s'agit dans un premier temps de trouver un site approprié (ancien lit, ancien méandre, bras mort...) et l'aménager de manière à favoriser l'installation de graminées et d'hélophytes. La frayère doit pouvoir offrir un support favorable à la ponte, dans une lame d'eau peu épaisse.

Coût total : 94 584 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat SEVRAVAL	Restauration des annexes et zones humides dans le lit majeur - Frayères 62	65 880 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	32 940	2012 - 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	19 764		
			Syndicat	20 %	13 176		
				100 %	65 880 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Frayères à brochet à aménager 151	28 704 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	14 352	2011 : 10000 € 2013 : 28704 €	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	8 611		
			Syndicat	20 %	5 741		
				100 %	28 704 €		
total		94 584 €	total		94 584 €		

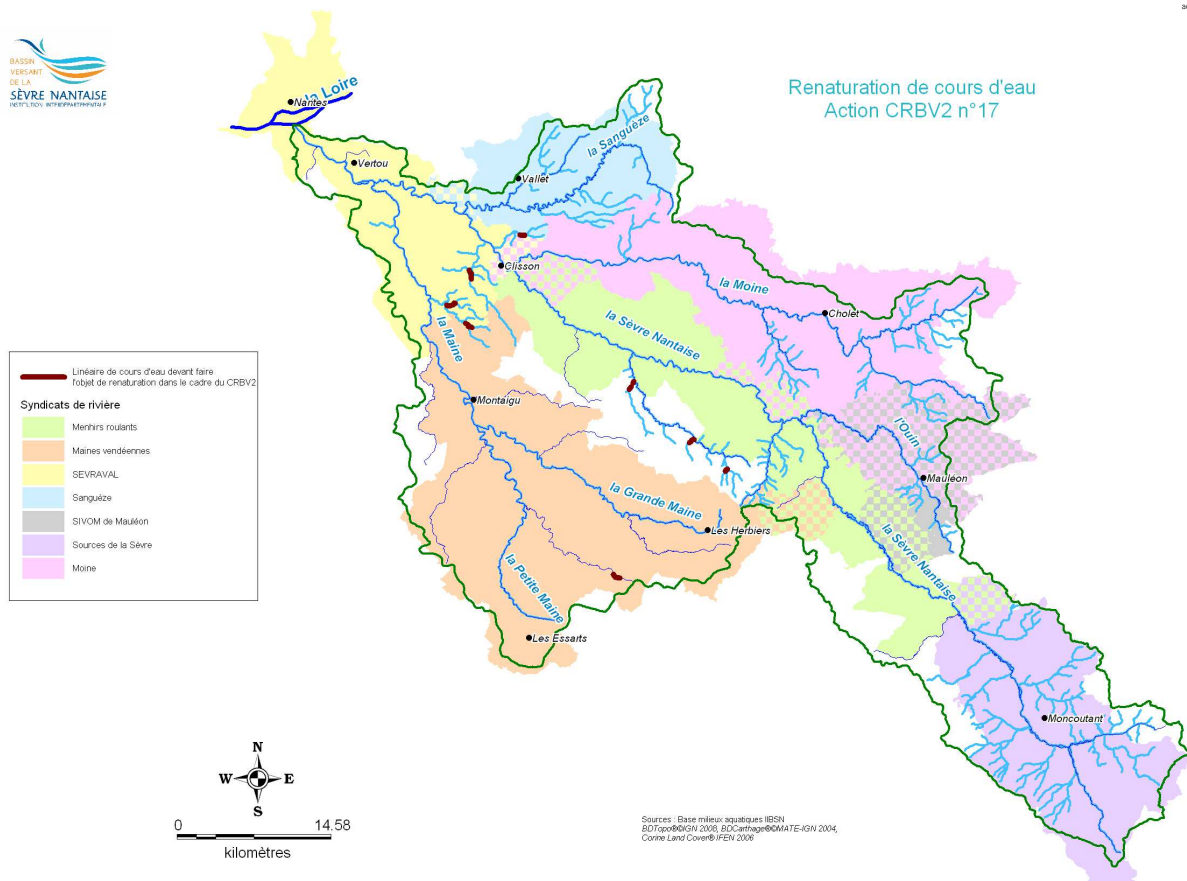
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat SEVRAVAL	Restauration des annexes et zones humides dans le lit majeur - Frayères 62	surface de frayères restaurées	évolution des peuplements piscicoles
		surface des zones humides restaurées	
		nombre de frayères restaurées	
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Frayères à brochet à aménager 151	surface des zones humides restaurées	évolution des peuplements piscicoles
		nombre de frayères restaurées	
		surface de frayères restaurées	

N° 13 - Renaturation des petits cours d'eau

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

L'ensemble des actions proposées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 émane de l'étude préalable aux Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise établie en 2006-2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cette étude a permis d'analyser précisément l'état physique des cours d'eau principaux du bassin ainsi qu'environ 500 km de ruisseaux, en tenant compte des différents compartiments physiques qui le composent : lit mineur, lit majeur, berges et en intégrant les compartiments dynamiques : le débit, la continuité et la ligne d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, l'écart par rapport au bon état morphologique a été évalué et les causes présentées.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions décliné à l'échelle de chaque sous bassin versant. Ce programme tient compte des priorités d'actions à entreprendre pour atteindre le bon état des eaux en matière de travaux sur l'aspect physique des cours d'eau. Il est aussi calé sur les capacités financières des maîtres d'ouvrage. Chaque action s'intègre dans un objectif global de restauration des masses d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du CRBV 2008-2010, les syndicats de rivière ont inscrit les actions des trois premières années du programme pluriannuel d'actions (2008-2013). Ce programme a fait l'objet d'ajustements compte tenu des démarches administratives à entreprendre préalablement à l'engagement des travaux.

Les actions présentées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 vont correspondre aux trois dernières années des CRE (2011-2013).

Une des principales altérations des cours d'eau du bassin est leur artificialisation. Elle est constatée sur les petits cours d'eau mais aussi sur des cours d'eau principaux. Les actions de renaturation proposées participent à la restauration de la qualité physique des lits mineurs et des berges du bassin versant.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- redonner aux petits cours d'eau une dynamique naturelle,
- s'appuyer sur des travaux ayant une valeur d'exemple.

Problématique environnementale

De nombreux petits cours d'eau ont subi d'importants travaux de rectification. Ceux-ci ont eu pour conséquence de déstabiliser les fonds, inciser les lits, banaliser les écoulements, pour au final appauvrir le diversité des habitats et réduire leur capacité d'autoépuration.

Description

[Renaturation des petits cours d'eau - Blocs et mini seuils - Petits franchissements piscicoles - Syndicat SEVRAVAL 47](#)

Objectifs

- redonner à ces petits cours d'eau une dynamique naturelle,
- s'appuyer sur des travaux ayant valeur d'exemple, sur des sites vitrine.

Description

- création de mini-seuils : diversifier les écoulements, créer de petites chutes d'eau pour oxygéner le milieu, diversifier les écoulements,
- blocs disposés dans le lit : diversifier les écoulements, créer de petites chutes d'eau pour oxygéner le milieu, diversifier les écoulements,
- recharge en granulat : reconstituer le substrat d'un cours d'eau retravaillé à partir d'apports de granulats extérieurs.

[Renaturation de cours d'eau - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 75](#)

Objectifs

- redonner aux cours d'eau une dynamique naturelle,
- améliorer la fonctionnalité des cours d'eau.

Description

- création de mini seuils, recharge en granulats, disposition de blocs dans le lit.

[Renaturation légère du lit - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 143](#)

Objectifs

- redonner aux cours d'eau une dynamique naturelle (travaux en lien avec les projets d'abaissement de ligne d'eau)

Description

- création de mini-seuils : diversifier les écoulements, créer de petites chutes d'eau pour oxygéner le milieu, diversifier les écoulements,
- blocs disposés dans le lit : diversifier les écoulements, créer de petites chutes d'eau pour oxygéner le milieu,
- recharge en granulat : reconstituer le substrat d'un cours d'eau retravaillé à partir d'apports de granulats extérieurs...

Coût total : 70 863 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat SEVRAVAL	Renaturation des petits cours d'eau - Blocs et mini seuils - Petits franchissements piscicoles 47	14 113 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	7 056	2011 - 2012 - 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	4 234		
			Syndicat	20 %	2 822		
				100 %	14 112 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Renaturation de cours d'eau 75	23 860 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	11 930	2012 - 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	7 158		
			Syndicat	20 %	4 772		
				100 %	23 860 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Renaturation légère du lit 143	32 890 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	16 445	2011 : 11 960 €	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	9 867	2012 : 14 950 €	
			Syndicat	20 %	6 578	2013 : 5 980 €	
				100 %	32 890 €		
total		70 863 €	total		70 862 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat SEVRAVAL	Renaturation des petits cours d'eau - Blocs et mini seuils - Petits franchissements piscicoles 47	type de travaux réalisés	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		linéaire de cours d'eau renaturé	
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Renaturation de cours d'eau 75	linéaire de cours d'eau renaturé	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		type de travaux réalisés	
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Renaturation légère du lit 143	type de travaux réalisés	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		linéaire de cours d'eau renaturé	

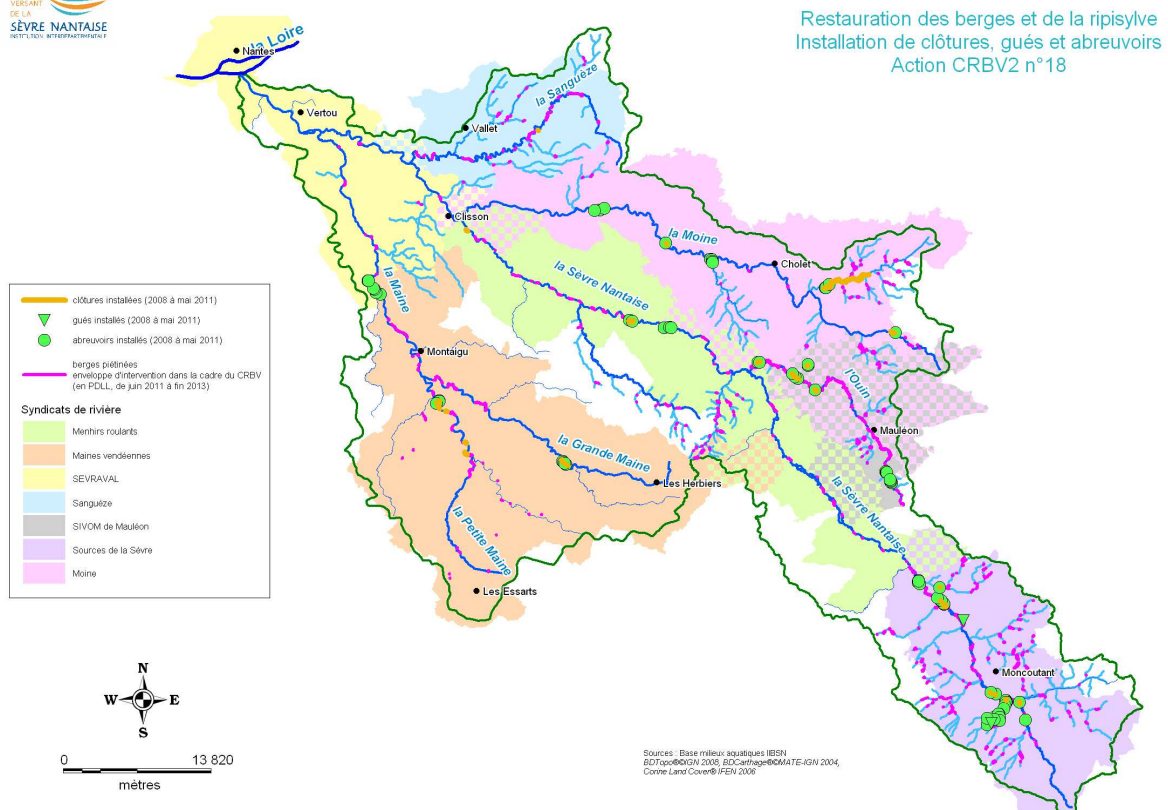
N° 14 - Gués – abreuvoirs - clôtures

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



août 2011



Objectifs

L'ensemble des actions proposées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 émane de l'étude préalable aux Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise établie en 2006-2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cette étude a permis d'analyser précisément l'état physique des cours d'eau principaux du bassin ainsi qu'environ 500 km de ruisseaux, en tenant compte des différents compartiments physiques qui le composent : lit mineur, lit majeur, berges et en intégrant les compartiments dynamiques : le débit, la continuité et la ligne d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, l'écart par rapport au bon état morphologique a été évalué et les causes présentées.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions décliné à l'échelle de chaque sous bassin versant. Ce programme tient compte des priorités d'actions à entreprendre pour atteindre le bon état des eaux en matière de travaux sur l'aspect physique des cours d'eau. Il est aussi calé sur les capacités financières des maîtres d'ouvrage. Chaque action s'intègre dans un objectif global de restauration des masses d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du CRBV 2008-2010, les syndicats de rivière ont inscrit les actions des trois premières années du programme pluriannuel d'actions (2008-2013). Ce programme a fait l'objet d'ajustements compte tenu des démarches administratives à entreprendre préalablement à l'engagement des travaux.

Les actions présentées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 vont correspondre aux trois dernières années des CRE (2011-2013).

Ces actions visent la préservation et la reconquête de la qualité morphologique des berges et indirectement du lit mineur.

Les objectifs sont les suivants :

- réduction du colmatage des cours d'eau en limitant l'accès direct du bétail au cours d'eau et l'apport de matière en suspension par les berges érodées,
- maintien d'une ripisylve diversifiée,
- préservation des berges et des habitats,
- réduction du linéaire érodé,
- réduction de la sédimentation, de l'ensablement ou de l'envasement à l'aval,
- réduction de l'impact de l'élevage,
- amélioration de la qualité de l'eau,
- amélioration de la qualité paysagère.

Problématique environnementale

Le pâturage en bordure de cours d'eau est l'usage dominant.

Les secteurs dépourvus de clôtures sont particulièrement sensibles au piétinement par les bovins. La ripisylve est rapidement dégradée quand elle n'a pas disparu. De fait, le nombre d'abreuvoirs sauvages est multiplié. Limiter l'accès des bovins au cours d'eau suppose de canaliser le bétail sur des points d'abreuvement aménagés et d'installer des clôtures.

Les passages non aménagés, de bétail et d'engins agricoles, dans le cours d'eau sont aussi des facteurs importants de remise en suspension des sédiments et d'apport en matières organiques.

[Gués - abreuvoirs - clôtures - Syndicat SEVRAVAL 40](#)

Le pâturage en bordure de cours d'eau est l'usage dominant des occupations des sols. Les secteurs dépourvus de clôtures sont particulièrement sensibles au piétinement par les bovins. Ils multiplient de fait le nombre d'abreuvoirs sauvages et donc les risques de colmatage des fonds et de dégradation des berges.

La ripisylve est rapidement dégradée quand elle n'a pas disparu.

Limiter l'accès des bovins au cours d'eau suppose de canaliser le bétail sur des points d'abreuvement aménagés et installer des clôtures.

Les passages de bétail et d'engins agricoles dans le cours d'eau sont aussi des facteurs importants de remise en suspension des sédiments et d'apport en matière organique.

[Gués et franchissements à aménager - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 70](#)

La présence de pâturage est importante en bordure de cours d'eau. Dans certains cas, les animaux transitent d'une rive à l'autre et créent des perturbations au cours d'eau.

[Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 76](#)

Le pâturage est très présent sur les parcelles riveraines et l'abreuvement direct au cours d'eau sans aménagement également.

[Abreuvoirs - clôtures - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 99](#)

- limiter le colmatage des fonds et la dégradation des berges,
- protection des plantations effectuées par le syndicat.

[Abreuvoirs - clôtures - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 106](#)

- limiter le colmatage des fonds et la dégradation des berges,
- protection des plantations effectuées par le syndicat.

[Restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole du bassin de la Sèvre Nantaise - CPIE SEVRE ET BOCAGE 133](#)

Les petits cours d'eau en rive droite de la Sèvre Nantaise sur le secteur de Pouzauges sont les derniers bastions de l'écrevisse à pied blanc dans le bassin versant, avec les sources de la Sèvre Nantaise. Ces milieux fragiles peuvent être soumis à des pressions localement importantes pouvant entraîner à terme la disparition de cette espèce patrimoniale.

[Abreuvoirs, clôtures - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 138](#)

- limiter l'accès des bovins au cours d'eau.

Description

[Gués - abreuvoirs - clôtures - Syndicat SEVRAVAL 40](#)

Objectifs

- réduction du colmatage des cours d'eau en limitant l'accès direct du bétail au cours d'eau et l'apport de matière en suspension par les berges érodées,
- maintien d'une ripisylve diversifiée,
- préservation des berges et des habitats
- réduction du linéaire érodé,
- réduction de l'impact de l'élevage,
- amélioration de la qualité de l'eau,
- amélioration de la qualité paysagère,
- réduction de la sédimentation de l'ensablement ou de l'envasement à l'aval.

Description

- abreuvoirs à museau : éviter tout contact entre le cours d'eau et les animaux,
- descentes aménagées : autoriser l'abreuvement direct au cours d'eau en un site précis et protégé,
- abreuvoirs gravitaires à niveau constant : abreuver les animaux grâce au cours d'eau, par un bassin, préservation des plantations,
- clôtures avec barbelé, fil électrique afin d'interdire l'accès des animaux au cours d'eau et à la berge proche, ou grillage filet : ce type de clôture concerne plutôt les ovins ou caprins,
- passerelles à installer : créer un passage au-dessus du lit du cours d'eau pour les animaux ou les engins,
- gués à aménager : faire traverser les animaux ou engins à même le lit du cours d'eau en un endroit bien défini.

[Gués et franchissements à aménager - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 70](#)

Objectifs

- réduction du colmatage,
- réduction de la sédimentation et de l'ensablement,
- amélioration de la qualité de l'eau.

Description

- aménagement de passages pour faire transiter les animaux d'une rive à l'autre.

[Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 76](#)

Objectifs

- réduction du colmatage des cours d'eau, préservation des berges et des habitats.

Description

- travaux d'aménagement d'abreuvoirs gravitaires, à museau ou par descente aménagée,
- installation de clôtures en berges.

[Abreuvoirs - clôtures - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 99](#)

Objectifs

- limiter les dégradations de berges liées au pâturage,
- protéger les plantations.

Description

- pose d'abreuvoirs (descentes empierrées ou pompes à nez),
- pose de clôtures avec barbelé ou type néo-zélandaise.

[Abreuvoirs - clôtures - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 106](#)

Objectifs

- limiter les dégradations de berges liées au pâturage,
- protéger les plantations.

Description

- pose d'abreuvoirs (pompes à nez ou descentes empierrées),
- pose de clôtures avec barbelé ou type néo-zélandaise.

[Restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole du bassin de la Sèvre Nantaise - CPIE SEVRE ET BOCAGE 133](#)

Objectifs

- restaurer la qualité écologique de petits cours d'eau au patrimoine écologique remarquable.
- préserver l'habitat d'espèces patrimoniales telles que la truite fario, l'écrevisse à pied blanc, le chabot.

Description

Dans le cadre du CRBV 1, une étude de diagnostic des cours d'eau à potentiel salmonicole que sont la Fontaine de Montbail, la Tréquinière, le Gué Viaud et l'étang de la Cacaudière a été réalisée. Elle a aussi fait ressortir des pistes de gestion. Ces cours d'eau sont classés réservoirs biologiques.

Cette action vise à mettre en œuvre les premiers travaux de restauration des cours d'eau, et plus particulièrement ceux qui visent la restauration des habitats de la truite fario et de l'écrevisse à pied blanc.

Il s'agira d'opérations visant la réduction du colmatage des cours d'eau :

- mise en défend des berges (clôtures et abreuvoirs),
- réduction d'impact ou suppression de passages à gué,
- la restauration des continuités écologiques : restauration de la continuité écologique sur les petits ouvrages de franchissement,
- la renaturation de secteurs particulièrement artificialisés : diversification d'habitats, recharges en granulats,...

Ces actions seront accompagnées d'opérations de sensibilisation des acteurs locaux à l'intérêt de la préservation de ces milieux remarquables.

Des indicateurs de suivi seront mis en place : pêches électriques et IBGN, suivi de l'état des populations d'écrevisses à pied blanc...

L'action sous maîtrise d'ouvrage du CPIE Sèvre et Bocage bénéficiera de l'appui technique de la fédération de pêche de la Vendée, de l'IIBSN et de l'ONEMA.

[Abreuvoirs, clôtures - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 138](#)

Objectifs

- réduction du colmatage des cours d'eau en limitant l'accès direct du bétail au cours d'eau et l'apport de matière en suspension par les berges érodées,
- maintien d'une ripisylve diversifiée,
- préservation des berges et des habitats,
- réduction du linéaire érodé,
- réduction de la sédimentation de l'ensablement ou de l'envasement à l'aval,
- réduction de l'impact de l'élevage,
- amélioration de la qualité de l'eau,
- amélioration de la qualité paysagère.

Description

- abreuvoirs à museau : éviter tout contact entre le cours d'eau et les animaux,
- descentes aménagées : autoriser l'abreuvement direct au cours d'eau en un site précis et protégé,
- abreuvoirs gravitaires à niveau constant : abreuver les animaux grâce au cours d'eau, par un bassin,

- l'abreuvoir est systématiquement associé à une opération de mise en place de clôture afin de supprimer en parallèle toute zone d'abreuvement sauvage,
- clôtures avec barbelé, fil électrique afin d'interdire l'accès des animaux au cours d'eau et à la berge proche, ou grillage filet : ce type de clôture concerne plutôt les ovins ou les caprins.

Coût total : 275 639 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat SEVRAVAL	Gués abreuvoirs clôtures 40	28 692 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	14 346	2012 - 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	8 608		
			Syndicat	20 %	5 737		
				100 %	28 691 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Gués et franchissements à aménager 70	35 163 € TTC	Syndicat	70 %	24 614	2011 - 2012 - 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	10 549		
				100 %	35 163 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures 76	38 811 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	19 405	2011, 2012, 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	11 643		
			Syndicat	20 %	7 762		
				100 %	38 810 €		
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Abreuvoirs clôtures 99	45 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	22 500	Début 2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	13 500		
			Syndicat	20 %	9 000		
				100 %	45 000 €		
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Abreuvoirs clôtures 106	42 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	21 000	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	12 600		
			Syndicat	20 %	8 400		
				100 %	42 000 €		
CPIE SEVRE ET BOCAGE	Restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole du bassin de la Sèvre Nantaise 133	42 769 € TTC	Région Pays de la Loire	73 %	31 221	2011 : calage des travaux, des modalités d'actions, sensibilisation, 2012-2013 : réalisation des travaux.	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	3 %	1 283		
			CPIE Sèvre et Bocage / propriétaires	24 %	10 265		
				100 %	42 769 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Abreuvoirs, clôtures 138	43 204 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	21 602	2011 : 13 635 € 2012 : 11 481 € 2013 : 14 232 €	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	12 961		
			Syndicat	20 %	8 641		
				100 %	43 204 €		
total		275 639 €	total		275 637 €		

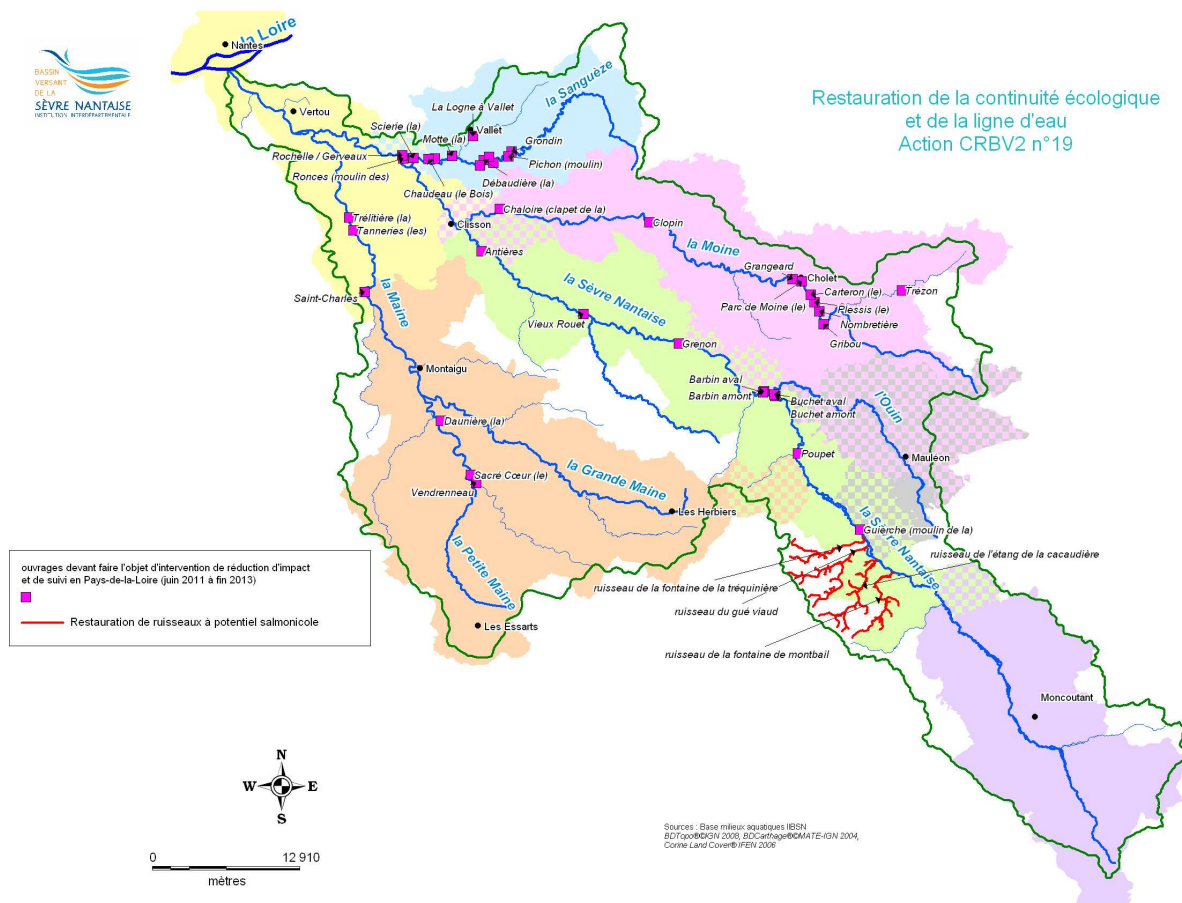
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat SEVRAVAL	Gués - abreuvoirs - clôtures 40	linéaire de clôtures installées	évolution qualité physico-chimique
		nombre de gués et abreuvoirs réalisés	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Gués et franchissements à aménager 70	linéaire de clôtures installées	évolution qualité physico-chimique
		nombre de gués et abreuvoirs réalisés	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures 76	linéaire de clôtures installées	évolution qualité physico-chimique
		nombre de gués et abreuvoirs réalisés	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Abreuvoirs - clôtures 99	linéaire de clôtures installées	évolution qualité physico-chimique
		nombre de gués et abreuvoirs réalisés	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Abreuvoirs - clôtures 106	nombre de gués et abreuvoirs réalisés	évolution qualité physico-chimique
		linéaire de clôtures installées	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
CPIE SEVRE ET BOCAGE	Restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole du bassin de la Sèvre Nantaise 133	linéaire de cours d'eau restauré	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		linéaire de clôtures installées	évolution qualité physico-chimique
		nombre de gués et abreuvoirs réalisés	évolution des populations d'écrevisse à pied blanc
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Abreuvoirs, clôtures 138	nombre d'abreuvoirs réalisés	évolution qualité physico-chimique
		linéaire de clôtures installées	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)

N° 15 - Restauration de la continuité écologique et de la ligne d'eau

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

L'ensemble des actions proposées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 émane de l'étude préalable aux Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise établie en 2006-2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cette étude a permis d'analyser précisément l'état physique des cours d'eau principaux du bassin ainsi qu'environ 500 km de ruisseaux, en tenant compte des différents compartiments physiques qui le composent : lit mineur, lit majeur, berges et en intégrant les compartiments dynamiques : le débit, la continuité et la ligne d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, l'écart par rapport au bon état morphologique a été évalué et les causes présentées.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions décliné à l'échelle de chaque sous bassin versant. Ce programme tient compte des priorités d'actions à entreprendre pour atteindre le bon état des eaux en matière de travaux sur l'aspect physique des cours d'eau. Il est aussi calé sur les capacités financières des maîtres d'ouvrage. Chaque action s'intègre dans un objectif global de restauration des masses d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du CRBV 2008-2010, les syndicats de rivière ont inscrit les actions des trois premières années du programme pluriannuel d'actions (2008-2013). Ce programme a fait l'objet d'ajustements compte tenu des démarches administratives à entreprendre préalablement à l'engagement des travaux.

Les actions présentées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 vont correspondre aux trois dernières années des CRE (2011-2013).

Les programmes d'actions des syndicats de rivière ont laissé une large place aux projets de restauration de la continuité et de la ligne d'eau. Il s'agit d'interventions qui visent la réduction de l'impact négatif des ouvrages hydrauliques.

Sur le territoire de chaque syndicat de rivière, une analyse précise de l'impact et de l'intérêt des ouvrages hydrauliques présents a eu lieu. L'étude préalable aux CRE du bassin de la Sèvre Nantaise a exploité ces résultats et proposé des interventions sur les ouvrages susceptibles de faire l'objet d'interventions dans les 6 ans des programmes.

Dans le cadre du CRBV1, les syndicats ont pu réaliser les études de faisabilité. Celles-ci ont acté les modalités d'intervention sur chaque ouvrage et donné les éléments techniques précis nécessaires au calibrage des interventions.

Ainsi, dans le CRBV2, les syndicats inscrivent les travaux visant la restauration de la continuité et de la ligne d'eau sur le bassin versant, dans la continuité des études de faisabilité.

Les objectifs sont les suivants :

- restauration de la continuité piscicole et sédimentaire,
- augmentation de la diversité piscicole sur un linéaire plus important,
- restauration de l'écoulement libre sur un linéaire plus important,
- diversification des écoulements, des substrats et des habitats,
- amélioration du franchissement piscicole.

Problématique environnementale

Ouvrages - continuité piscicole - restauration de la ligne d'eau et travaux associés - études et suivis - Syndicat SEVRAVAL ⁴³

Les cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise ont été aménagés au fil des temps. De nombreux ouvrages hydrauliques ont été créés afin d'exploiter la force hydraulique. Les usages ancestraux ont depuis disparu. Par ailleurs, certains d'entre eux ont été modernisés (clapets...) ou créés de toute pièce lors de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. La plupart de ces ouvrages ne sont plus manœuvrés et sont aujourd'hui très pénalisants pour la vie du cours d'eau. Les diagnostics établis dans le cadre de l'état des lieux de la DCE ont mis en évidence le fait que la morphologie des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise pouvait être problématique.

En effet, ces ouvrages maintiennent des niveaux haut et constant, faisant disparaître les zones d'écoulement libre, ce qui entraîne : stagnation et réchauffement de l'eau, amplification des phénomènes d'eutrophisation, banalisation des milieux, disparition des espèces patrimoniales au profit des espèces les moins polluosensibles, etc... Ils sont par ailleurs souvent des obstacles à la migration des poissons (aussi bien les migrateurs amphihalins tel que l'anguille, que les espèces locales) et au libre écoulement des sédiments.

La réduction de la ligne d'eau par effacement partiel ou complet de l'ouvrage permet de limiter ces impacts négatifs. Ce sont aujourd'hui des actions novatrices, parfois source de conflit au niveau local, que les syndicats de rivière souhaitent mettre en œuvre.

Ouvrages - Restauration de la continuité - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants ⁷²

La présence de nombreux ouvrages hydrauliques qui ne sont plus manœuvrés est pénalisante pour les cours d'eau en maintenant un niveau haut, en limitant le transit sédimentaire et en perturbant les migrations piscicoles.

Ouvrages : études et suivi - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants ⁸⁶

La mise en œuvre des actions d'amélioration de la continuité nécessite un programme de suivi afin d'apprécier la pertinence des actions menées.

Démantèlement d'un ouvrage Grenelle - clapet de la Chaloire + renaturation - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine ¹⁰²

- qualité de l'eau, des habitats,
- biodiversité.

Trézon : renaturation et mise en conformité DCE de 3 ouvrages - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine ¹⁰³

- qualité de l'eau / enjeu eau potable Ribou.

Programme ouvrages de Cholet / ouvrages Grenelle - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine ¹⁰⁴

- franchissabilité des poissons et sédiments,
- qualité de l'eau,
- biodiversité.

Programme ouvrages de la Sanguèze / Ouvrages Grenelle - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze ¹¹²

- franchissabilité des poissons et sédiments,
- qualité d'eau,
- biodiversité.

Travaux de restauration dans le secteur de la Logne - Mairie de Vallet ¹²¹

- assurer la continuité hydraulique de la Logne (effacement partiel du barrage),
- mise en valeur du patrimoine hydraulique.

Aménagement de passes à anguille et franchissements piscicoles sur petits ouvrages - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes ¹⁵³

- restauration de la continuité piscicole en réponse à la DCE.

Ouvrages : création de micro-seuils - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes ¹⁵⁵

De nombreux petits cours d'eau ont subi d'importants travaux de rectification. Ceux-ci ont eu pour conséquence de déstabiliser les fonds, inciser les lits, banaliser les écoulements, pour au final appauvrir la diversité des habitats...

Ouvrages : effacement seuils, suppression vannages... - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes ¹⁵⁶

- Restauration de la continuité écologique en réponse à la DCE.

Ouvrages : étude de faisabilité et indicateurs de suivis - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes ¹⁵⁷

Les ouvrages faisant l'objet d'interventions et de suivis dans le cadre de cette action sont aujourd'hui très pénalisant pour la vie du cours d'eau.

Description

Ouvrages - continuité piscicole - restauration de la ligne d'eau et travaux associés - études et suivis - Syndicat SEVRAVAL ⁴³

Objectifs

- restauration de la continuité piscicole,
- augmentation de la diversité piscicole sur un linéaire plus important,
- amélioration du franchissement piscicole,
- restauration de l'écoulement libre sur un linéaire plus important,
- diversification des écoulements, des substrats et des habitats.

Description

La restauration de la continuité peut passer par des interventions sur ouvrage de nature différente en fonction du contexte. Le bassin versant est avant tout caractérisé par la présence de l'anguille, qui peut franchir les ouvrages moyennant des passes de type rustique. Sur la Sèvre Nantaise aval, il peut être envisagé à terme le retour de l'alose, les franchissements prévus prennent donc en compte ce poisson plus exigeant en matière de transparence d'ouvrage à la migration :

- succession de seuils : afin de rendre franchissable en créant une série de petits seuils de manière à répartir le dénivelé sur un plus grand linéaire,
- passe à poissons : elle a pour objectif de faire franchir l'ouvrage aux poissons par le biais d'une passe spécialement aménagée, par une suite de bassins pour une passe tout poisson, ou un tapis à anguillettes pour favoriser le passage de l'anguille uniquement (sur certains sites, le simple réaménagement de blocs et de la rugosité de la chaussée peut suffire pour cette espèce).
- contournement : il s'agit de détourner une partie de l'écoulement dans un bras annexe aménagé, qui permet aux poissons de rejoindre les deux biefs.

La restauration de la ligne d'eau peut passer par des interventions sur ouvrage de nature différente en fonction du contexte.

Chaque syndicat de rivière du bassin versant s'est engagé dans la mise en oeuvre d'opérations volontaires d'amélioration de la continuité et de la ligne d'eau. En fonction du contexte, les programmes sont plus ou moins ambitieux. Le principe est de retrouver au minimum un site ayant valeur d'exemple sur le territoire de chaque syndicat, afin d'initier une prise de conscience locale de l'intérêt de ces mesures et de lancer une dynamique d'effacement dans les futurs programmes.

Selon le contexte, les actions d'amélioration de la ligne d'eau peuvent prendre plusieurs formes :

- démantèlement d'ouvrage : restaurer l'écoulement naturel en effaçant les vannages et en équipant l'ouvrage afin de restaurer la ligne d'eau et assurer son franchissement. Cette intervention doit permettre de supprimer toutes les structures mobiles des ouvrages (vannages, clapets...). La partie en dur (seuil) peut ensuite être arasée totalement.
- arasement de l'ouvrage : effacer ou diminuer la hauteur de l'ouvrage, créer une brèche afin de restaurer la ligne d'eau et augmenter le linéaire d'écoulement libre,
- accompagnement d'ouvrage dégradé : sur une chaussée ou un seuil en mauvais état, laisser l'ouvrage se dégrader tout en suivant le processus régulièrement, sans intervention mécanique lourde,
- suivis et mesures compensatoires.

[Ouvrages - Restauration de la continuité - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 72](#)

Objectifs

- restauration des écoulements libres,
- diversification des écoulements, des substrats et des habitats,
- amélioration du franchissement piscicole.

Description

Interventions sur ouvrages pour démantèlement, arasement, retrait des vannages...

[Ouvrages : études et suivi - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 86](#)

Objectifs

Il s'agit de mettre en évidence l'apport des travaux vis à vis de l'amélioration écologique des cours d'eau afin de démontrer la pertinence des actions.

Description

Suivi des actions sur ouvrage par la mise en oeuvre de suivis spécifiques (IBGN, pêche électrique...).

[Démantèlement d'un ouvrage Grenelle - clapet de la Chaloire + renaturation - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 102](#)

Objectifs

- redynamiser les écoulements de la Moine dans un secteur recalibré,
- diversifier les habitats,
- améliorer l'auto épuration,
- franchissabilité des poissons et sédiments.

Description

- création de déflecteurs + mini-seuils,

- démantèlement du clapet.

[Trézon : renaturation et mise en conformité DCE de 3 ouvrages - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 103](#)

Objectifs

- permettre la libre circulation des poissons et des sédiments,
- améliorer les habitats d'un tronçon recalibré.

Description

- MOE + travaux de renaturation et d'effacement d'ouvrages.

[Programme ouvrages de Cholet / ouvrages Grenelle - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 104](#)

Objectifs

- redynamiser la Moine entre le barrage de Ribou et l'agglomération de Cholet / environ 6 km,
- diversifier les écoulements / les habitats,
- franchissabilité des poissons et sédiments.

Description

- MOE + travaux de renaturation et d'effacement d'ouvrages
- travaux préparatoires (installations de chantier, plans et études d'exécution, mesures de sauvegarde du milieu en phase travaux)
- travaux de suppression des impacts des ouvrages (travaux d'effacement, travaux d'arasements partiels)
- mesures d'accompagnement (travaux de réfection de berge, pérennisation et protection des ouvrages existants)
- travaux connexes (extraction des sédiments, restauration du lit majeur)
- travaux de restauration du lit mineur (réalisation de déflecteurs, épis, seuils ; pose de blocs, fascines d'hélophytes)

[Programme ouvrages de la Sanguèze / Ouvrages Grenelle - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 112](#)

Objectifs

- redynamiser la Sanguèze sur 25 km,
- diversifier les écoulements et les habitats,
- franchissabilité des poissons et sédiments.

Description

- MOE + travaux de renaturation et effacement/ou aménagement d'ouvrages.

[Travaux de restauration dans le secteur de la Logne - Mairie de Vallet 121](#)

Objectifs

- aménagement écoulement hydraulique / réhabilitation patrimoine hydraulique communal.

Description

- assurer la continuité écologique de la Logne (création d'une passe à poissons dans un ouvrage hydraulique),
- conservation du patrimoine hydraulique (lavoir),
- conservation du patrimoine hydraulique de la commune et remise en état,
- enlèvement des déchets (verre, métal) du lit de la Logne en vue de la reconquête d'un bon état écologique.

[Aménagement de passes à anguille et franchissements piscicoles sur petits ouvrages - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 153](#)

Objectifs

- restauration de la continuité piscicole,
- augmentation de la diversité piscicole sur un linéaire plus important.

Description

- création, restauration d'équipements de franchissement à anguilles ou tous poissons,
- effacement/arasement d'équipements bloquants.

Ouvrages : création de micro-seuils - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 155

Objectifs

- redonner aux cours d'eau une dynamique naturelle.

Description

- création de mini-seuils : diversifier les écoulements, créer de petites chutes d'eau pour oxygéner le milieu, diversifier les écoulements,
- blocs disposés dans le lit : diversifier les écoulements, créer de petites chutes d'eau pour oxygéner le milieu, diversifier les écoulements,
- rétrécissement de la largeur du cours d'eau (création de banquettes).

Ouvrages : effacement seuils, suppression vannages... - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 156

Objectifs

- restauration de l'écoulement libre sur un linéaire plus important,
- diversification des écoulements, des substrats et des habitats,
- amélioration du franchissement piscicole.

Description

Les travaux réalisés sur les ouvrages seront le résultat des conclusions des études de faisabilité. Par conséquent, ces travaux seront rendus compatibles aux préconisations du SDAGE définis par priorité comme suit : effacement, abaissement ou arasement, ouvertures des vannes, installation de dispositifs de franchissement, aucune intervention.

Ouvrages : étude de faisabilité et indicateurs de suivis - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 157

Objectifs

- apporter des éléments factuels sur les gains en matière de fonctionnement des milieux aquatiques suite aux opérations de réduction d'impact des ouvrages hydrauliques.
- apporter des éléments d'aide à la décision pour la définition des modalités techniques d'intervention sur les ouvrages.

Description

Les opérations de réduction de l'impact des ouvrages hydrauliques visent les objectifs suivants :

- restauration de l'écoulement libre sur un linéaire plus important,
- diversification des écoulements, des substrats et des habitats,
- amélioration du franchissement piscicole.

Afin de déterminer précisément la nature des actions à entreprendre, des études de faisabilités sont sur certains sites nécessaires. Elles s'appuient sur un état des lieux précis et des indicateurs de suivis.

Il est par ailleurs prévu la mise en place d'indicateurs qui mesurent l'évolution de la qualité biologique des eaux, de la qualité morphologique ou encore l'évolution de la faune et de la flore. Ces suivis sont réalisés sur plusieurs années.

Coût total : 1 590 208 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financeur	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat SEVRAVAL	Ouvrages continuité piscicole - restauration de la ligne d'eau et travaux associés - études et suivis 43	250 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	125 000	2011 : suivis, études et petits travaux 2012 : poursuite des suivis, études et petits travaux 2013 : documents d'incidences, maîtrise d'oeuvre et travaux sur les ouvrages	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	75 000		
			Syndicat	20 %	50 000		
				100 %	250 000 €		

Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Ouvrages - Restauration de la continuité 72	140 996 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	70 498	Années 2011, 2012 et 2013.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	42 299		
			Syndicat	20 %	28 199		
				100 %	140 996 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Ouvrages : études et suivi 86	36 196 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	18 098	2011, 2012, 2013.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	10 859		
			Syndicat	20 %	7 239		
				100 %	36 196 €		
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Démantèlement d'un ouvrage - Grenelle - clapet de la Chaloire + renaturation 102	22 000 € HT déplafonnement aides publiques / ouvrage grenelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	11 000	Fin 2011.	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	8 800		
			Syndicat	10 %	2 200		
				100 %	22 000 €		
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Trézon : renaturation et mise en conformité DCE de 3 ouvrages 103	90 000 € HT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	45 000	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	27 000		
			Syndicat	20 %	18 000		
				100 %	90 000 €		
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Programme de Cholet / ouvrages Grenelle 104	830 000 € HT déplafonnement aides publiques ouvrages grenelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	415 000	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	332 000		
			Syndicat	10 %	83 000		
				100 %	830 000 €		
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Programme ouvrages de la Sanguèze / Ouvrages Grenelle 112	93 500 € HT déplafonnement aides publiques ouvrages grenelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	46 750	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	37 400		
			Syndicat	10 %	9 350		
				100 %	93 500 €		
Mairie de Vallet	Travaux de restauration dans le secteur de la Logne 121	33 000 € TTC	Région Pays de la Loire	65 %	21 450	2011	Non
			Commune	35 %	11 550		
				100 %	33 000 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Aménagement de passes à anguille et franchissements piscicoles sur	46 644 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	23 322	2011 : 7176 € TTC 2012 : 37076 € 2013 : 2 392 €	Oui
			Région	30 %	13 993		

	petits ouvrages 153		Pays de la Loire				
			Syndicat	20 %	9 329		
				100 %	46 644 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Ouvrages création micro-seuils 155	12 989 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	6 494	2012 : 12 989 €	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	3 897		
			Syndicat	20 %	2 598		
				100 %	12 989 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Ouvrages effacement seuils, suppression vannages... 156	10 883 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	5 441	2011 : 6219 € TTC 2012 : 4664 € TTC	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	3 265		
			Syndicat	20 %	2 177		
				100 %	10 883 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Ouvrages étude faisabilité indicateurs suivis 157	24 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	12 000	2011 : 12 000 € TTC (étude de faisabilité, frais de procédure loi sur l'eau, indicateurs de suivi) 2012 : 6 000 € TTC (indicateurs de suivi) 2013 : 6 000 € TTC (indicateurs de suivi)	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	7 200		
			Syndicat	20 %	4 800		
				100 %	24 000 €		
total		1 590 208 €	total		1 590 208 €		

Indicateurs

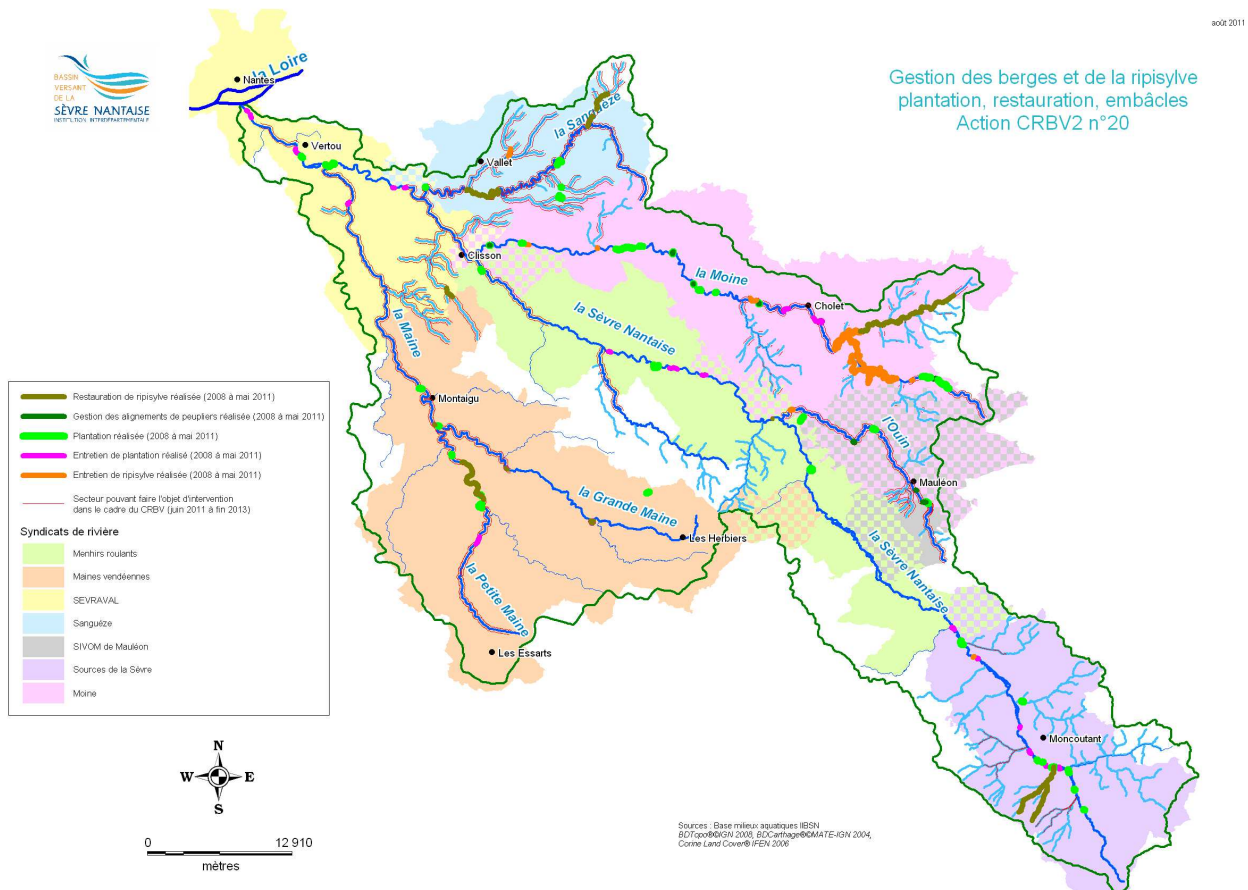
Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat SEVRAVAL	Ouvrages - continuité piscicole - restauration de la ligne d'eau et travaux associés - études et suivis 43	types d'études	résultats des études
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Ouvrages - Restauration de la continuité 72	nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		type d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Ouvrages : études et suivi 86	nombre de suivis	évolution qualité physico-chimique
			indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Démantèlement d'un ouvrage Grenelle - clapet de la Chaloire + renaturation 102	type d'intervention	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Intercommunal pour	Trézou : renaturation et mise en	nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté

l'Aménagement de la Moine	conformité DCE de 3 ouvrages 103	type d'intervention	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Programme ouvrages de Cholet / ouvrages Grenelle 104	nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	linéaire de cours d'eau reconnecté
		type d'intervention	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Programme ouvrages de la Sanguèze / Ouvrages Grenelle 112	nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		type d'intervention	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Mairie de Vallet	Travaux de restauration dans le secteur de la Logne 121	Communication, sensibilisation du public	Evaluation globale des travaux
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Aménagement de passes à anguille et franchissements piscicoles sur petits ouvrages 153	nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		type d'intervention	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Ouvrages : création de micro-seuils 155	nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté
		type d'intervention	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Ouvrages : effacement seuils, suppression vannages... 156	nombres d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention	linéaire de cours d'eau reconnecté
		type d'intervention	linéaire de ligne d'eau restaurée / améliorée
		nombres d'ouvrages avec continuité écologique restaurée	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Ouvrages : étude de faisabilité et indicateurs de suivis 157	nombre de suivis	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)

N° 16 - Gestion des berges et de la ripisylve (plantations, restauration, embâcles)

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

L'ensemble des actions proposées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 émane de l'étude préalable aux Contrats de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise établie en 2006-2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Cette étude a permis d'analyser précisément l'état physique des cours d'eau principaux du bassin ainsi qu'environ 500 km de ruisseaux, en tenant compte des différents compartiments physiques qui le composent : lit mineur, lit majeur, berges et en intégrant les compartiments dynamiques : le débit, la continuité et la ligne d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, l'écart par rapport au bon état morphologique a été évalué et les causes présentées.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions décliné à l'échelle de chaque sous bassin versant. Ce programme tient compte des priorités d'actions à entreprendre pour atteindre le bon état des eaux en matière de travaux sur l'aspect physique des cours d'eau. Il est aussi calé sur les capacités financières des maîtres d'ouvrage. Chaque action s'intègre dans un objectif global de restauration des masses d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du CRBV 2008-2010, les syndicats de rivière ont inscrit les actions des trois premières années du programme pluriannuel d'actions (2008-2013). Ce programme a fait l'objet d'ajustements compte tenu des démarches administratives à entreprendre préalablement à l'engagement des travaux.

Les actions présentées par les syndicats de rivière dans le CRBV 2 vont correspondre aux trois dernières années des CRE (2011-2013).

Ces actions visent la préservation et la reconquête de la qualité morphologique des berges et indirectement du lit mineur.

Les objectifs pour les plantations sont les suivants :

- amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat piscicole,
- préservation des berges et réduction de l'érosion,
- augmentation de la biodiversité du milieu,
- amélioration de la qualité paysagère.

Les objectifs pour la restauration sont les suivants :

- rééquilibrer les classes d'âge de la végétation de bord de cours d'eau afin d'augmenter la luminosité sur le cours d'eau,
- préserver les habitats en berge,
- augmenter la diversité des habitats et de la ripisylve.

L'objectif relatif aux embâcles est le suivant : retrait du lit mineur des obstacles à l'écoulement qui perturbent la continuité des ruisseaux. Le retrait des embâcles n'est pas systématique. Les arbres tombés parallèlement à la berge, proches du bord, les parties immergées des embâcles végétaux ou les anciens murets de berge sont des habitats potentiels pour les poissons et la faune aquatique.

Problématique environnementale

De nombreux secteurs de cours d'eau (principalement des petits cours d'eau) sont dépourvus de végétation, du fait d'un entretien drastique, d'un manque de protection pour limiter la dégradation par les troupeaux... Le maintien d'une végétation en berge est un facteur fondamental au bon état écologique du cours d'eau ;

Certains secteurs de cours d'eau ont fait l'objet d'interventions lourdes qui ont profondément déstructurées l'équilibre de la ripisylve. D'autres milieux se sont complètement fermés faute d'intervention ;

Garantir la diversité des habitats aquatiques et un encombrement raisonnable des cours d'eau.

[Entretien végétal des abords des lacs de Ribou et du Verdon - Communauté d'Agglomération du Choletais](#) 13

La préservation des milieux aquatiques et des zones rivulaires des plans d'eau devrait permettre de retrouver un fonctionnement "plus naturel" et de favoriser la reconquête de la qualité de l'eau.

[Entretien du lit et de la ripisylve de l'Ouin et de ses affluents - Communauté d'Agglomération du Choletais](#) 27

La préservation de la végétation rivulaire de l'Ouin et de ses affluents devrait permettre de retrouver un fonctionnement "plus naturel" et de favoriser la reconquête de la qualité de l'eau.

[Plantation de ripisylve - Syndicat SEVRAVAL](#) 45

De nombreux secteurs de cours d'eau (principalement des petits cours d'eau) sont dépourvus en végétation, du fait d'un entretien drastique, d'un manque de protection pour limiter la dégradation par les troupeaux... Le maintien d'une végétation en berge est un facteur fondamental au bon état écologique du cours d'eau.

[Travaux forestiers - Restauration des berges et de la ripisylve - Embâcles - Syndicat SEVRAVAL 48](#)

Certains secteurs de cours d'eau ont fait l'objet d'intervention lourde sur cours d'eau qui ont profondément déstructuré l'équilibre de la ripisylve. D'autres milieux se sont eux complètement fermés faute d'intervention. Garantir la diversité des habitats aquatiques et un encombrement raisonnable des cours d'eau.

[Travaux forestiers : restauration ripisylve et gestion des embâcles et des arbres tombés dans la rivière - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 69](#)

Garantir la diversité des habitats aquatiques, une bonne stabilité des berges et un encombrement raisonnable du cours d'eau.

[Gestion des plantations - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 78](#)

Les secteurs dépourvus de ripisylve sont nombreux ce qui nécessite l'installation de végétaux en bord de cours d'eau.

[Travaux de plantations sur les berges - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 79](#)

L'absence de ripisylve est assez marquée sur certains secteurs.

[Travaux de protection des berges - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 82](#)

Érosion des berges sur la retenue d'eau potable des Rivières.

[Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 100](#)

- garantir la diversité des habitats aquatiques et un encombrement raisonnable des cours d'eau,
- restructurer l'équilibre de la ripisylve.

[Plantations - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 101](#)

Le maintien d'une végétation en berge est la garantie de la préservation de la biodiversité et du maintien d'une température basse du cours d'eau (limiter l'eutrophisation).

[Entretien des plantations - Syndicat SEVRAVAL 107](#)

Pérenniser les plantations et accroître la biodiversité.

[Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 109](#)

- garantir la diversité des habitats et un encombrement raisonnable des cours d'eau,
- restructurer l'équilibre de la ripisylve.

[Plantations - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 110](#)

Le maintien d'une végétation en berge est la garantie de la préservation de la biodiversité et du maintien d'une température basse du cours d'eau.

[Poursuite de l'aménagement de la coulée verte de la Logne \(travaux démarrés en 2010\) - Mairie de Vallet 123](#)

- entretien de la trame bocagère,
- préservation de la zone à forte sensibilité écologique,
- protection de la ressource en eau,
- ouverture d'une promenade au public.

[Retrait des embâcles - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 136](#)

Garantir la diversité des habitats aquatiques et un encombrement raisonnable des cours d'eau.

[Plantation de ripisylve - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 146](#) et [Gestion des plantations - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 147](#)

De nombreux secteurs de cours d'eau (principalement des petits cours d'eau), sont dépourvus en végétation, du fait d'un entretien drastique, d'un manque de protection pour limiter la dégradation par les troupeaux... Le maintien d'une végétation en berge est un facteur fondamental au bon état écologique du cours d'eau.

[Travaux de restauration de la végétation riveraine - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 149](#)

Problématique du *phytophthora* sur le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.

Description

[Entretien végétal des abords des lacs de Ribou et du Verdon - Communauté d'Agglomération du Choletais 13](#)

Objectifs

- gérer la végétation des abords des lacs conformément aux objectifs de la qualité de l'eau et du CRE.

Description

Gestion de la végétation qui consiste en:

- de la fauche tardive des parcelles riveraines des lacs avec exportation,
- des techniques alternatives de désherbage,
- des travaux forestiers (élagage, recépage),
- de la valorisation par broyage des produits de la taille,
- des techniques de génie végétal.

[Entretien du lit et de la ripisylve de l'Ouin et de ses affluents - Communauté d'Agglomération du Choletais 27](#)

Objectifs

Stabiliser les berges grâce à l'entretien de la végétation rivulaire de l'Ouin et de ses affluents dans un objectif de préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau.

Description

Pour compenser l'absence de Contrat Restauration Entretien (CRE), il est nécessaire de réaliser un diagnostic de l'Ouin et de ses affluents sur le BAE de la Rucette, afin d'envisager des actions de restauration et d'entretien dans l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau.

- étude diagnostic des cours d'eau et émissaires (méthode CRE),
- propositions d'actions de restauration et d'entretien,
- mise en place d'une DIG,
- chantier de renaturation et d'entretien.

[Plantation de ripisylve - Syndicat SEVRAVAL 45](#)

Objectifs

- amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat piscicole,
- préservation des berges et réduction de l'érosion,
- augmentation de la biodiversité du milieu,
- amélioration de la qualité paysagère.

Description

Préparation des plants, pour une reprise rapide.

Les essences locales sont privilégiées :

- en pied de berge : saule, frêne, aulne...,
- en berge : merisiers, ormes résistants, charmes, érables champêtres, frênes, noyers, noisetiers, sureaux, aubépines....,
- en haut de berge : chênes...

Plantation d'un arbre de haut jet tous les 20 mètres, entre lesquels on va trouver des arbres de jet moyen et des arbustes.

Plantation en disposant des espèces différentes et adaptées de manière à implanter une ripisylve équilibrée

Protection des plants contre les adventices et les animaux les premières années.

Il est prévu un entretien régulier sur 3 ans des plantations réalisées, afin de garantir une bonne reprise.

[Travaux forestiers - Restauration des berges et de la ripisylve - Embâcles - Syndicat SEVRAVAL 48](#)

Objectifs

- rééquilibrer les classes d'âges de la végétation de bord de cours d'eau, afin d'augmenter la luminosité sur le cours d'eau, préserver les habitats en berge, augmenter la diversité des habitats et de la ripisylve,
- retrait du lit mineur des obstacles à l'écoulement qui perturbent la continuité des ruisseaux. Le retrait d'embâcles n'est pas systématique. Les arbres tombés parallèlement à la berge, proches du bord, les parties immergées des embâcles végétaux ou les anciens murets de berge sont des habitats potentiels pour les poissons et la faune aquatique.

Description

Restauration : abattage sélectif des arbres penchés ou morts, retrait des arbres en travers, gestion des arbres morts, élagage de branches basses, recépage des cépées dépérissantes, débroussaillage sélectif, suppression d'alignements de peupliers, retrait manuel ou mécanique des embâcles obstruant le cours d'eau.

[Travaux forestiers : restauration ripisylve et gestion des embâcles et des arbres tombés dans la rivière - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 69](#)

Objectifs

- travaux de restauration de la végétation rivulaire,
- retrait du lit mineur des cours d'eau des obstacles à l'écoulement.

Description

- travaux sur la végétation des berges visant le maintien d'une ripisylve adaptée et variée par des actions d'élagage, abattage...,
- retrait manuel ou mécanique des embâcles obstruant le cours d'eau.

[Gestion des plantations - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 78](#)

Objectifs

- reconstitution de la ripisylve.

Description

- travaux de taille de formation des arbres et arbustes installés, entretien des protections et paillage.

[Travaux de plantations sur les berges - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 79](#)

Objectifs

- reconstitution de la ripisylve,
- amélioration des habitats,
- préservation des berges.

Description

Travaux d'installation d'arbres et d'arbustes sur les berges comprenant la préparation des plants, la mise en œuvre des plants protections et paillages.

Objectifs

Stabilisation des berges pour limiter l'apport de matériaux au cours d'eau.

Description

Situé en bordure de la retenue du barrage des "Rivières" destiné à la production d'eau potable pour les communes de la région choletaise, ce sentier est actuellement effondré dans la Sèvre Nantaise. Le Syndicat envisage de conduire en 2011 une étude de définition des travaux à envisager pour restituer le passage piétons. Le projet devra avoir une parfaite intégration paysagère. La mise en œuvre de protection en génie végétale ou mixte (enrochements dans le lit et génie végétal en surface) est fortement recommandée. Les travaux sont prévus pour l'année 2012.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 100

Objectifs

- réduire les obstacles à l'écoulement,
- rééquilibrer les classes d'âge de végétation,
- préserver les habitats en berge.

Description

- retrait manuel ou mécanique des embâcles obstruant les cours d'eau,
- abattage des arbres morts, de travers,
- élagage des branches basses, débroussaillage.

Plantations - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine 101

Objectifs

- préservation des berges,
- réduction de l'érosion,
- augmentation de la biodiversité.

Description

- préparation des plants,
- plantation d'essences locales.

Entretien des plantations - Syndicat SEVRAVAL 107

Objectifs

- pérenniser les plantations.

Description

- entretenir les plantations.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 109

Objectifs

- réduire les obstacles à l'écoulement,
- rééquilibrer les classes d'âge de végétation,
- préserver les habitats en berge.

Description

- retrait manuel ou mécanique des embâcles obstruant les cours d'eau,
- abattage des arbres morts, de travers,
- élagage des branches basses,
- débroussaillage.

Plantations - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 110

Objectifs

- préservation des berges,
- réduction de l'érosion,
- augmentation de la biodiversité.

Description

- préparation des plants,
- plantation d'essences locales.

Poursuite de l'aménagement de la coulée verte de la Logne (travaux démarrés en 2010) - Mairie de Vallet 123

Objectifs

- préserver la zone à forte sensibilité écologique,
- ouverture d'un sentier de découverte au public en rive droite,
- permettre l'accès à ce site par la création de deux passerelles.

Description

- travaux de débroussaillage,
- poursuite du cheminement piéton le long de la Logne,
- création de 2 passerelles sur la Logne,
- travaux à réaliser en 3 phases sur 3 ans :
- extension travaux 2010 sur parcelles ville de Vallet,
- extension travaux sur parcelle CCV,
- réalisation de 2 passerelles.

Retrait des embâcles - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 136

Objectifs

Retrait du lit mineur des obstacles à l'écoulement qui perturbent la continuité des ruisseaux. Le retrait d'embâcles n'est pas systématique. Les arbres tombés parallèlement à la berge, proches du bord, les parties immergées des embâcles végétaux ou les anciens murets de berge sont des habitats potentiels pour les poissons et la faune aquatique.

Description

- retrait manuel ou mécanique des embâcles obstruant le cours d'eau,
- intervention ponctuelle de travaux forestiers sur la ripisylve.

Plantation de ripisylve - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 146

Objectifs

- amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat piscicole,
- préservation des berges et réduction de l'érosion,
- augmentation de la biodiversité du milieu,
- amélioration de la qualité paysagère.

Description

Les essences locales sont privilégiées : en pied de berge : saules, frênes, aulnes... ; en berge : merisiers, ormes résistants, charmes, érables champêtres, frênes, noyers, noisetiers, sureaux... ; en haut de berge : chênes...

- préparation des plants, pour une reprise rapide.
- plantation d'un arbre de haut jet tous les 20 mètres, entre lesquels on va trouver des arbres de jet moyen et des arbustes.
- plantation en disposant des espèces différentes et adaptées de manière à implanter une ripisylve équilibrée.
- protection des plants contre les adventices et les animaux les premières années.

Il est prévu un entretien régulier sur 5 ans des plantations réalisées, afin de garantir une bonne reprise.

Gestion des plantations - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 147

Objectifs

- amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat piscicole,
- préservation des berges et réduction de l'érosion,
- augmentation de la biodiversité du milieu,
- amélioration de la qualité paysagère.

Description

- entretien régulier sur 5 ans des plantations réalisées, afin de garantir une bonne reprise.

Travaux de restauration de la végétation riveraine - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 149

Objectifs

- problématique du *phytophthora* sur le Syndicat Mixte du Bassin des Maines vendéennes,
- rééquilibrer les classes d'âges de la végétation de bord de cours d'eau, afin d'augmenter la luminosité sur le cours d'eau, préserver les habitats en berge, augmenter la diversité des habitats et de la ripisylve.

Description

- recépage des cépées déperissantes, abattage des arbres morts,
- élagage de branches basses, débroussaillage sélectif...

Coût total : 1 593 546 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financeur	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté d'Agglomération du Choletais	Entretien végétal des abords des lacs de Ribou et du Verdon 13	150 000 € TTC (50 000 €/an pendant 3 ans)	Région Pays de la Loire	50 %	75 000	2011-2013	Oui
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	45 000		
			CAC	20 %	30 000		
				100 %	150 000 €		
Communauté d'Agglomération du Choletais	Entretien du lit et de la ripisylve de l'Ouin et de ses affluents 27	33 000 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	16 500	2011-2013	Oui
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	9 900		
			CAC	20 %	6 600		
				100 %	33 000 €		
Syndicat SEVRAVAL	Plantation de ripisylve 45	53 820 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	26 910	2011-2012-2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	16 146		
			Syndicat	20 %	10 764		
				100 %	53 820 €		
Syndicat SEVRAVAL	Travaux forestiers - Restauration des berges et de la ripisylve - Embâcles 48	515 912 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	257 956	2011 - 2012 - 2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	154 774		
			Syndicat	20 %	103 181		
				100 %	515 911 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Travaux forestiers : restauration ripisylve et gestion des embâcles et des arbres tombés dans la rivière 69	88 277 € TTC	Agence de l'eau Loire Bretagne	50 %	44 138	Opération à réaliser annuellement : 2011, 2012 et 2013.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	26 483		
			Syndicat	20 %	17 655		
				100 %	88 276 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux	Gestion des plantations 78	15 548 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	7 774	2011, 2012, 2013.	Oui
			Agence de l'Eau	30 %	4 664		

Menhirs Roulants			Loire Bretagne				
			Syndicat	20 %	3 110		
				100 %	15 548 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Travaux de plantations sur les berges 79	35 880 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	17 940	2011, 2012, 2013.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	10 764		
			Syndicat	20 %	7 176		
				100 %	35 880 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Travaux de protection des berges 82	26 312 € TTC	Syndicat	70 %	18 418	2011 : étude 2012 : travaux	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	7 894		
				100 %	26 312 €		
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles 100	165 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	82 500	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	49 500		
			Syndicat	20 %	33 000		
				100 %	165 000 €		
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Plantations 101	30 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	15 000	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	9 000		
			Syndicat	20 %	6 000		
				100 %	30 000 €		
Syndicat SEVRAVAL	Entretien des plantations 107	16 116 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	8 058	2011 - 2012 - 2013.	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	4 834		
			Syndicat	20 %	3 223		
				100 %	16 115 €		
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles 109	157 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	78 500	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	47 100		
			Syndicat	20 %	31 400		
				100 %	157 000 €		
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Plantations 110	27 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	13 500	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	8 100		
			Syndicat	20 %	5 400		
				100 %	27 000 €		
Mairie de Vallet	Poursuite de l'aménagement de la coulée verte de la Logne (travaux démarrés en 2010) 123	120 000 € TTC	Région Pays de la Loire	65 %	78 000	2011/2012/2013.	Non
			Commune	35 %	42 000		
				100 %	120 000 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Retrait des embâcles 136	30 139 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	15 069	Le coût est réparti sur les 3 années : 2011 : 11 003 € 2012 : 9 568 € 2013 : 9 568 €	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	9 042		
			Syndicat	20 %	6 028		
				100 %	30 139 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Plantation de ripisylve 146	24 638 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	12 319	2011 : 10764 € 2012 : 8492 € 2013 : 5382 €	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	7 391		

			Syndicat	20 %	4 928		
				100 %	24 638 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Gestion des plantations 147	11 347 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	5 674	Chaque année, le syndicat réalise des plantations. Il convient de procéder à un entretien annuel : 2011 : 3 783 € 2012 : 3 289 € 2013 : 3 289 €	Oui
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	3 404		
			Syndicat	20 %	2 268		
				100 %	11 347 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Travaux de restauration de la végétation riveraine 149	93 557 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	46 778	2011 : 43 325 € 2013 : 50 232 €	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	28 067		
			Syndicat	20 %	18 711		
				100 %	93 556 €		
total		1 593 546 €	total		1 593 542 €		

Indicateurs

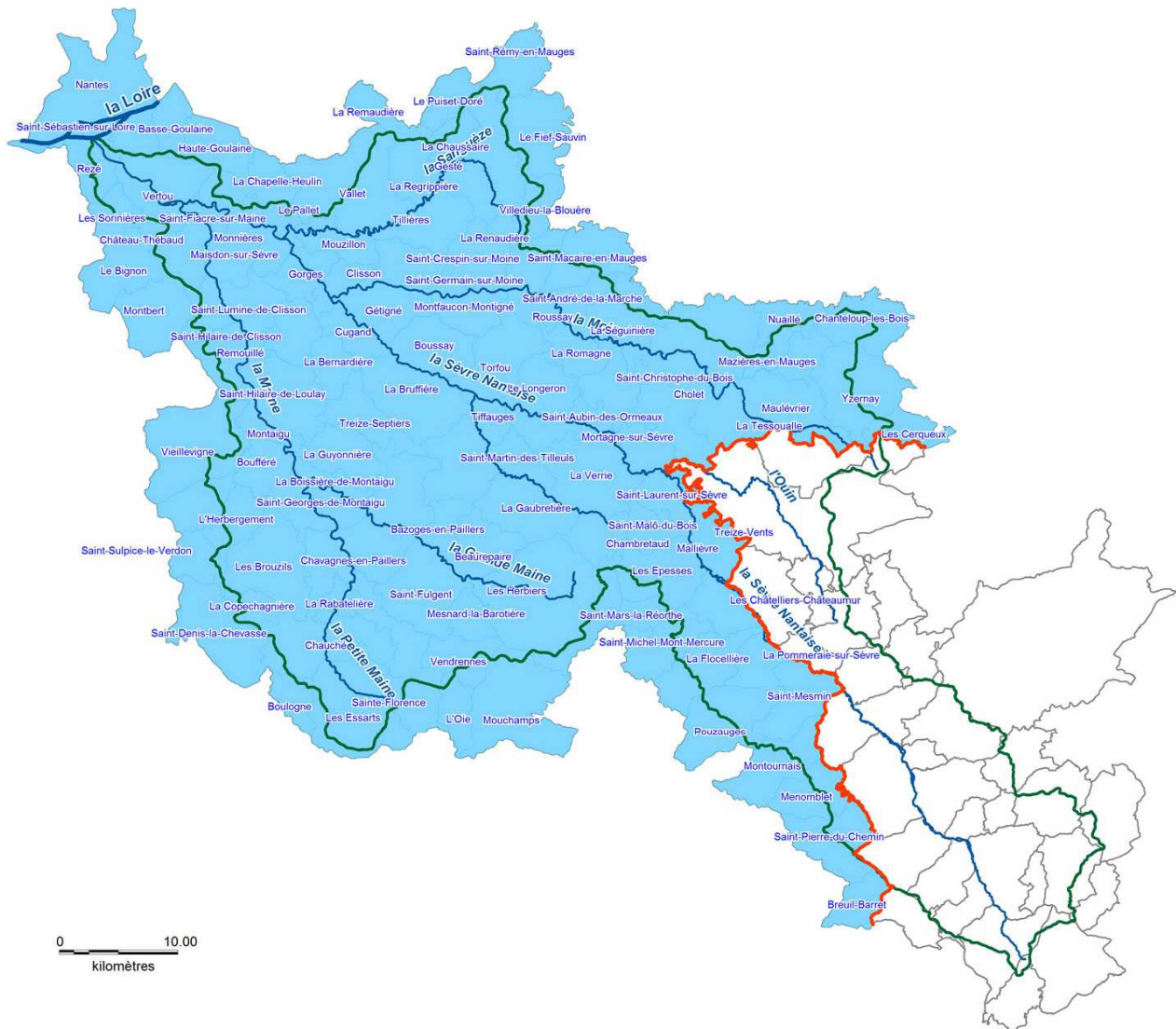
Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté d'Agglomération du Choletais	Entretien végétal des abords des lacs de Ribou et du Verdon 13	programme de travaux	surfaces fauchées
			volume (poids de MS) exporté
			volume de broyat produit
Communauté d'Agglomération du Choletais	Entretien du lit et de la ripisylve de l'Ouin et de ses affluents 27	résultats de l'étude diagnostic	travaux
		liste des actions	DIG
Syndicat SEVRAVAL	Plantation de ripisylve 45	linéaire ayant fait l'objet de plantation	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat SEVRAVAL	Travaux forestiers - Restauration des berges et de la ripisylve - Embâcles 48	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		linéaire ayant fait l'objet de plantation	
		linéaire ayant fait l'objet d'enlèvement d'embâcles	
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Travaux forestiers : restauration ripisylve et gestion des embâcles et des arbres tombés dans la rivière 69	linéaire ayant fait l'objet d'enlèvement d'embâcles	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		linéaire ayant fait l'objet de gestion	
		linéaire ayant fait l'objet de plantation	
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Gestion des plantations 78	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Travaux de plantations sur les berges 79	linéaire ayant fait l'objet de plantation	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Travaux de protection des berges 82	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles 100	linéaire ayant fait l'objet d'enlèvement d'embâcles	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
		linéaire ayant fait l'objet de gestion	
		linéaire ayant fait l'objet de plantation	
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine	Plantations 101	linéaire ayant fait l'objet de plantation	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat SEVRAVAL	Entretien des plantations 107	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat	Restauration de la ripisylve et	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)

intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	gestion des embâcles 109	linéaire ayant fait l'objet de plantation	
		linéaire ayant fait l'objet d'enlèvement d'embâcles	
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Plantations 110	linéaire ayant fait l'objet de plantation	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Mairie de Vallet	Poursuite de l'aménagement de la coulée verte de la Logne (travaux démarrés en 2010) 123	Communication, sensibilisation du public	évaluation globale des travaux
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Retrait des embâcles 136	linéaire ayant fait l'objet d'enlèvement d'embâcles	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Plantation de ripisylve 146	linéaire ayant fait l'objet de plantation	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Gestion des plantations 147	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Travaux de restauration de la végétation riveraine 149	linéaire ayant fait l'objet de gestion	indicateurs biologiques (IBGN, IPR)

N° 17 - Suivi

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

Il s'agit notamment de mettre en évidence l'apport des actions vis-à-vis de l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

Problématique environnementale

La mise en œuvre du programme d'actions sur les milieux aquatiques du bassin versant nécessite un suivi afin de démontrer la pertinence des opérations et les résultats obtenus.

[Suivi de l'habitat à Angélique des estuaires - Syndicat SEVRAVAL 63](#)

Préserver des espèces végétales protégées au niveau européen, Angélique des estuaires et scirpe triquètre.

[Suivi des actions de restauration des milieux aquatiques - indicateurs biologiques et physico-chimiques - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 130](#)

Restauration de la qualité écologique des cours d'eau.

[Etude de bilan des programmes d'actions de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 131](#)

Restaurer la qualité écologique des cours d'eau.

[Outils de suivi de l'évolution des milieux aquatiques - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 132](#)

Restauration de la qualité écologique des milieux aquatiques.

Description

Cette fiche action comprend à la fois des suivis par sous-bassin-versant et des suivis spécifiques à certaines opérations (ex : suivi de l'habitat à Angélique des estuaires).

[Suivi de l'habitat à Angélique des estuaires - Syndicat SEVRAVAL 63](#)

Objectifs

Préservation de l'angélique des estuaires, espèce patrimoniale.

Description

Fin du suivi scientifique engagé suite à l'action de protection des berges avec recréation d'un habitat à Angélique des estuaires (action n°19 du CRBV 2008/2011).

[Suivi des actions de restauration des milieux aquatiques - indicateurs biologiques et physico-chimiques - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 130](#)

Objectifs

- restaurer les fonctionnalités des hydrosystèmes,
- reconquérir la qualité écologique des cours d'eau,
- déterminer les gains sur la qualité des milieux aquatiques suite aux travaux sur cours d'eau.

Description

Afin d'accompagner les syndicats de rivière dans leurs opérations de restauration des milieux aquatiques, l'IIBSN prend en charge les indicateurs fondamentaux qui permettent de mettre en évidence les gains sur l'état des milieux suite aux travaux.

On distingue deux objectifs à ces indicateurs biologiques :

- les indicateurs globaux d'évaluation du CRE : il est en effet nécessaire d'établir un état zéro des sites qui serviront de référence quant à l'évolution des milieux et à l'évaluation de l'efficacité des travaux. Ce suivi passe par des mesures de la qualité physico-chimique, de la qualité biologique (IBGN) et de la qualité piscicole (pêche électrique).

- le soutien des opérations de suivi des sites d'effacement d'ouvrages. L'IIBSN a par ailleurs un rôle de diffusion de connaissance sur les sujets et doit pour cela s'appuyer sur les suivis d'expériences de terrain. En participant au suivi de ces sites, elle apporte une cohérence dans la réalisation de ces suivis et permet de bénéficier d'économies d'échelle en ce qui concerne les analyses à réaliser.
- L'IIBSN propose par ailleurs des suivis de l'évolution de la température de l'eau, révélateur de l'évolution du fonctionnement global du cours d'eau suite à des opérations d'abaissement de ligne d'eau. Cela passe par l'acquisition de sonde d'enregistrement de la température de l'eau.

Les suivis biologiques pris en charge par l'IIBSN sont de deux ordres :

- les Indicateurs Biologiques Globaux Normalisés (IBGN),
- les Indices Poissons, réalisés par pêche électriques.

[Etude de bilan des programmes d'actions de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ¹³¹

Objectifs

- évaluer, au terme de 6 années d'actions de restauration des milieux aquatiques portées par les syndicats de rivière du bassin versant de la Sèvre Nantaise, les résultats sur le fonctionnement des milieux aquatiques.
- déterminer les orientations à privilégier pour les programmes d'actions à venir.

Description

Etude de bilan comportant les étapes suivantes :

- bilan des travaux réalisés par les syndicats de rivière et l'IIBSN dans le cadre de leurs programmations pluriannuels, et notamment dans le cadre des CRBV 1 et 2,
- dresser un diagnostic global des cours d'eau,
- mise en évidence des réussites et des points à améliorer,
- mettre en perspective les actions à réaliser.

Cette étude sera déclinée à l'échelle locale, par sous-bassin-versant et fera l'objet de réunions de restitution à l'attention des acteurs locaux.

[Outils de suivi de l'évolution des milieux aquatiques - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ¹³²

Objectifs

Concevoir et expérimenter un outil de suivi des milieux aquatiques. Collecter des données géolocalisées.

Description

- mise en œuvre d'un outil informatique (prestation + travail en interne) reposant sur une base de données permettant la description des milieux et leur suivi dans le temps, ainsi que le suivi des travaux menés par les différents partenaires de l'IIBSN (notamment les syndicats de rivière). Il comportera une interface web pour sa consultation par les utilisateurs autorisés.
- acquisition de matériels de nivellement et de géolocalisation (niveau laser et GPS différentiel). Les données collectées (état des milieux, localisation de travaux) seront versées dans l'outil de gestion de base de données.

Coût total : 192 911 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat SEVRAVAL	Suivi de l'habitat à Angélique des estuaires 63	3 825 € TTC	Département Loire Atlantique	50 %	1 912	2011	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	1 148		
			Syndicat	20 %	764		
				100 %	3 824 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Suivi des actions de restauration des milieux aquatiques - indicateurs biologiques et physico-chimiques 130	114 086 € TTC Montants prévisionnels correspondant aux suivis réalisés en PDLL (total bv = 148 115 € TTC) + acquisition sondes (3000 € TTC)	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	57 043	2011-2013. Les indicateurs biologiques et physico-chimiques sont réalisés en année n-1 précédant les travaux et en années n+1 et n+3.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	34 226		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	22 816		
				100 %	114 085 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude de bilan des programmes d'actions de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Sèvre Nantaise 131	60 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	30 000	2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	18 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	12 000		
				100 %	60 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Outils de suivi de l'évolution des milieux aquatiques 132	15 000 € TTC	Région Pays de la Loire	50 %	7 500	2011 : élaboration de l'outil et acquisition du matériel de collecte, 2012-2013 : acquisition et exploitation de données.	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	30 %	4 500		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	3 000		
				100 %	15 000 €		
total		192 911 €	total		192 909 €		

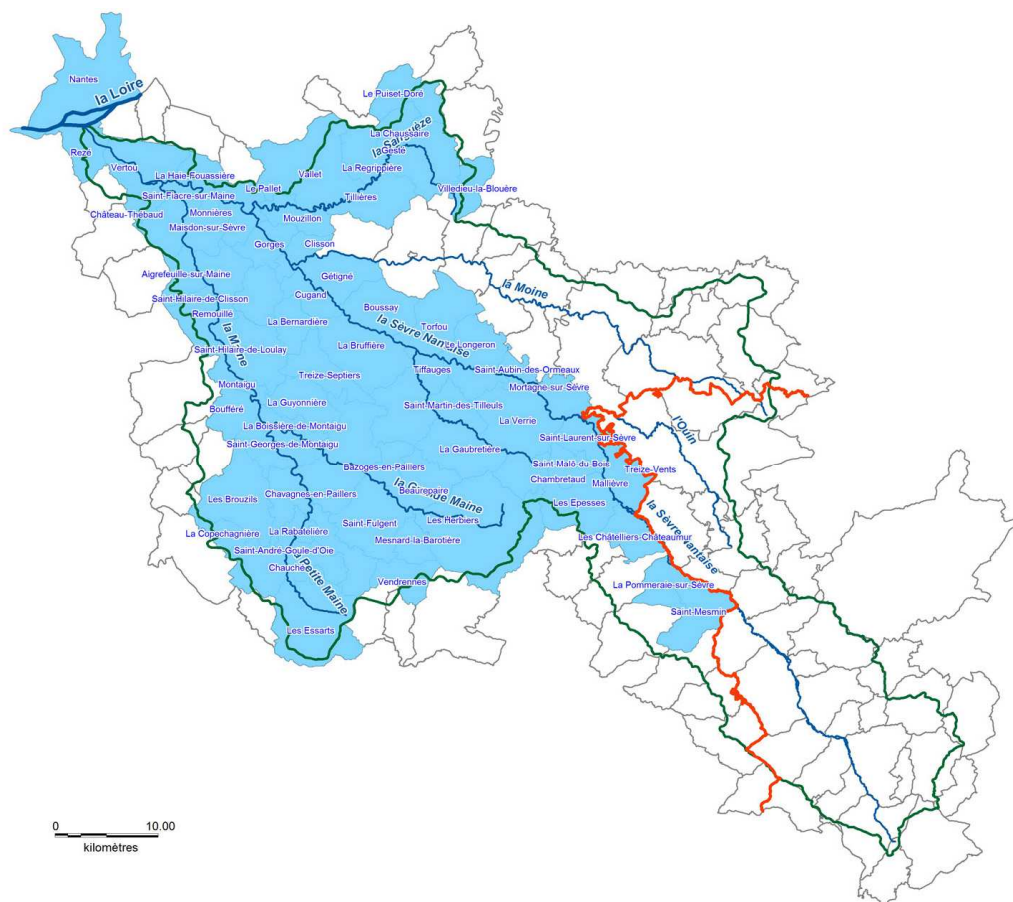
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat SEVRAVAL	Suivi de l'habitat à Angélique des estuaires 63	Evolution Angélique des estuaires	Bilan
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Suivi des actions de restauration des milieux aquatiques - indicateurs biologiques et physico-chimiques 130	nombre de mesures d'indicateurs biologiques réalisées	Indices de qualité biologique et évolution
		nombre de mesures de la qualité physico-chimique	indices de qualité physico-chimiques et évolution
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Etude de bilan des programmes d'actions de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Sèvre Nantaise 131	nombre de réunions	linéaire de cours d'eau diagnostiqué
			évolution de l'état des masses d'eau avant / après programmes d'actions
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Outils de suivi de l'évolution des milieux aquatiques 132	linéaire de cours d'eau renseigné dans la base de données	état des cours d'eau et milieux aquatiques

N° 18 - Communication et mise en valeur des opérations d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Localisation



Objectifs

Une communication adaptée doit permettre de mettre en valeur les réussites des actions sur cours d'eau et d'expliquer les opérations et les faire accepter au niveau local.

Problématique environnementale

Communication - Syndicat SEVRAVAL 39

Les opérations d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques sont pour certaines novatrices. Elles demandent à être expliquées aux acteurs locaux, usagers de la rivière...

[Actions de communication sur le territoire syndical - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 83](#)

Communiquer sur les enjeux liés à l'eau et à la qualité des milieux.

[Communication générale - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 114](#)

Les actions novatrices exigent d'être expliquées.

[Communication - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 152](#)

Répond aux besoins d'information.

Description

[Communication - Syndicat SEVRAVAL 39](#)

Objectifs

Une communication adaptée doit permettre de mettre en valeur les réussites des actions sur cours d'eau et d'expliquer les opérations et les faire accepter au niveau local.

Description

- à partir des indicateurs et des suivis sur sites, production de documents de communication,
- mise en place d'une signalétique adaptée sur les sites d'expérimentation d'abaissement de ligne d'eau, de renaturation, etc...
- communication à l'attention des gestionnaires des espaces publics (mairies,...) en bord de cours d'eau afin d'engager des pratiques compatibles avec la préservation écologique des milieux.

[Actions de communication sur le territoire syndical - Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants 83](#)

Objectifs

Sensibilisation et communication sur les actions du syndicat.

Description

- actions de communication: presse, grand public, élus,
- panneaux d'information.

[Communication générale - Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze 114](#)

Objectifs

- mise en valeur des actions sur le cours d'eau,
- expliquer les opérations et les faire accepter de la population.

Description

- production de documents,
- signalétique.

[Communication - Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes 152](#)

Objectifs

Sensibiliser les riverains, les citoyens et informer les élus des actions du syndicat pour la préservation des cours d'eau.

Description

- rédaction et envoi de lettres/plaquettes de sensibilisation,
- mise en place de panneaux d'information.

Coût total : 59 820 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Syndicat SEVRAVAL	Communication 39	17 940 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	8 970	2011-2012-2013. 40 ans du syndicat SEVRAVAL en juin 2011.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	5 382		
			Syndicat	20 %	3 588		
				100 %	17 940 €		
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Actions de communication sur le territoire syndical 83	17 940 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	8 970	2011, 2012, 2013.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	5 382		
			Syndicat	20 %	3 588		
				100 %	17 940 €		
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Communication générale 114	6 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	3 000	2013	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	1 800		
			Syndicat	20 %	1 200		
				100 %	6 000 €		
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Communication 152	17 940 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	8 970	Budget annuel de 5 980 € TTC pour 2011, 2012 et 2013.	Oui
			Syndicat	20 %	3 588		
			Région Pays de la Loire	20 %	3 588		
			Conseil Général	10 %	1 794		
				100 %	17 940 €		
total		59 820 €		total	59 820 €		

Indicateurs

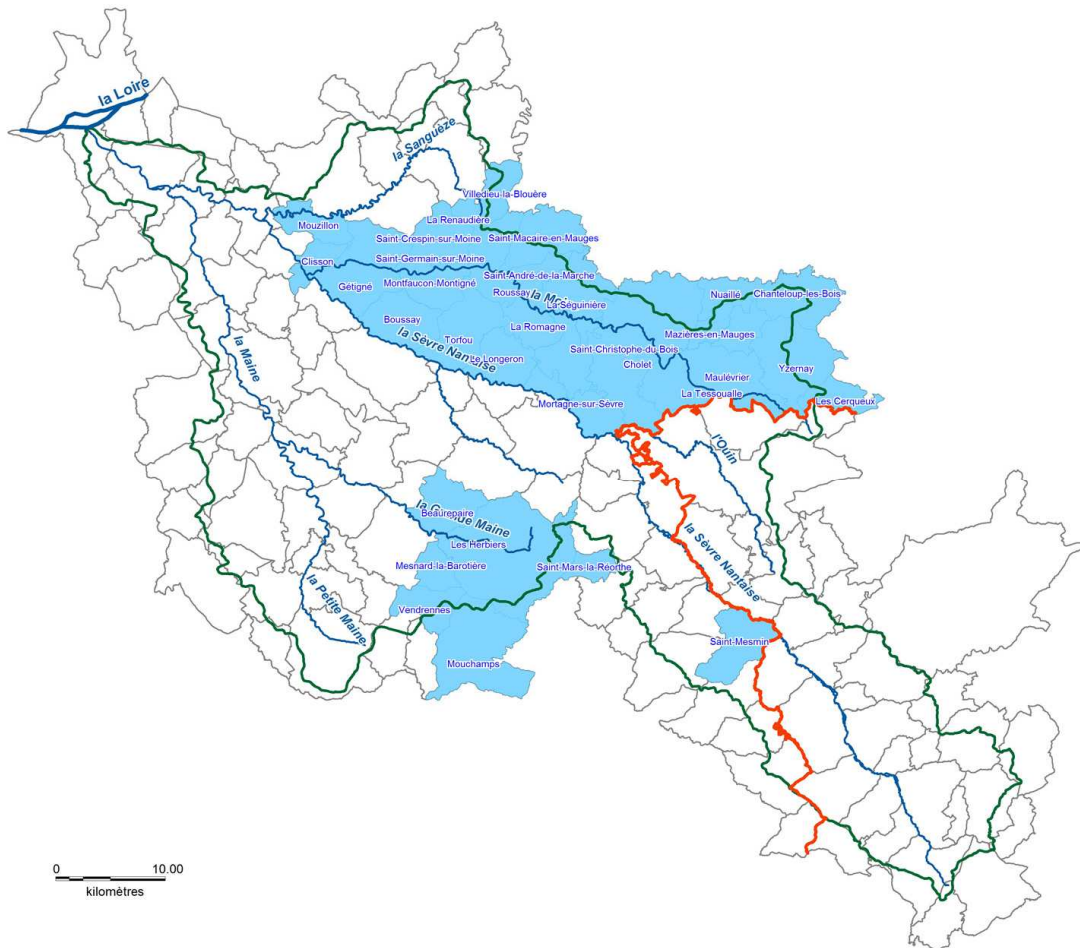
Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Syndicat SEVRAVAL	Communication 39	Nombre de personnes sensibilisées	Progression de l'acceptabilité sociale des projets
		Nombre d'évènements	
		Nombre de supports de communication	
Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants	Actions de communication sur le territoire syndical 83	Nombre de courriers, d'articles de presse	Personnes présentes aux réunions
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Sanguèze	Communication générale 114	nb documents	nb personnes touchées
		nb panneaux	
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes	Communication 152	nombre de plaquettes distribuées	nombre de documents édités

Enjeu : Quantité

N° 19 - Mise en place d'actions d'économies d'eau potable

Enjeu du SAGE : Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau (qualité, quantité, continuité hydraulique) => ENJEU MAINTIEN ET PRESERVATION DE L'EAU BRUTE

Localisation



Objectifs

- faire des économies d'eau potable en utilisant l'eau pluviale,
- impliquer la population sur la thématique de la maîtrise de la consommation.

Problématique environnementale

Problèmes d'étiages sévères.

[Installation d'équipements techniques pour réduire la consommation d'eau des équipements publics - Communauté de Communes du Pays des Herbiers](#) 46

Le maintien des ressources internes pour l'adduction en eau potable est identifié comme enjeu prioritaire dans le SAGE de la Sèvre Nantaise. En Vendée, 95% de l'eau potable provient de l'eau de surface. Dans un contexte de réchauffement climatique et de répétition des années de sécheresse d'une part, et

d'augmentation de la consommation d'eau d'autre part, cette ressource paraît particulièrement fragile. Il est donc important d'agir pour réduire la consommation d'eau.

Récupération des eaux pluviales - Mairie de Saint Mesmin 90

Problèmes d'étiages.

Description

Installation d'équipements techniques pour réduire la consommation d'eau des équipements publics - Communauté de Communes du Pays des Herbiers 46

Objectifs

- réduire la consommation d'eau potable des communes du Pays des Herbiers,
- adapter le matériel installé à l'utilisation du bâtiment concerné,
- avoir un rôle d'exemple pour les habitants du canton, en communiquant sur l'action et les sensibiliser aux économies d'eau.

Description

Installation de matériel, adapté à l'usage sur le bâtiment concerné et permettant de réduire la consommation d'eau sur les points d'eau des bâtiments publics des huit communes du canton des Herbiers. Il s'agit d'aérateurs, de bagues, de limiteurs de débit, de régulateurs de puisage. Mais aussi des douchettes à économie d'eau pour les douches des équipements sportifs et des flexibles adaptés à la surpression que cela provoque, et des opérations de contrôle d'étanchéité et de réglage. La plupart des équipements et interventions ont un coût modeste, mais le coût total est élevé du fait du nombre de points d'eau à équiper.

La commune des Epesses a déjà installé des kits économiseurs d'eau en 2008, avec satisfaction, pour un budget de 1200 €. Etant donné que l'approche est d'adapter le type de matériel à l'usage du bâtiment, nous partirons sur un budget de 2000 € par commune.

Pour la commune des Herbiers, de dimension beaucoup plus importante, un audit est prévu par une société spécialisée. L'estimation de 20 000 € est basée sur les coûts estimatifs donnés par cette société pour une commune de taille similaire (toujours en travaillant sur l'adaptation du matériel posé aux usages du bâtiment).

Cette action fait partie de l'agenda 21 du Pays des Herbiers (action n° 26: économiser l'eau, priorité 2, fiche jointe). Une première action de sensibilisation des habitants avait été menée en 2007 : la Communauté de Communes avait distribué des économiseurs d'eau aux particuliers en échange d'un suivi des consommations sur 2 ans (voir cette page pour plus d'information : http://www.cc-paysdesherbiers.fr/index.jsp?id=209&key=S9L12R13R24R27R195P209&xsl=templates/page_contenu.xml).

Les suivis de consommation avaient montré une baisse de consommation moyenne annuelle de 10% probablement autant lié à l'équipement qu'à la sensibilisation aux économies d'eau. D'après le retour d'expérience de la commune des Epesses, les baisses de consommation attendues en équipant les bâtiments publics sont plus importantes. Cette opération permettra par ailleurs de communiquer et ainsi de rappeler aux habitants la nécessité d'économiser l'eau.

Il est envisagé d'installer des compteurs d'eau dédiés aux bâtiments qui seront équipés, dans le but de pouvoir mesurer les consommations réelles.

Les consommations d'eau sont suivies par bâtiment (ou du moins par compteur) depuis 2007 si possible, dans le cadre de la démarche interne d'éco-responsabilité.

- les cartouches « éco-techniques » sont des aérateurs autorégulés (le débit est constant quelque soit la pression du réseau).
- les pastilles régulateurs sont du matériel adapté aux vieux robinets ou aux urinoirs (réduction de 25% du débit en moyenne).
- les régulateurs de puisage sont des limiteurs de débit adaptés aux robinets de puisage, ils permettent de limiter le débit à 10L/minute (contre 15 à 20L en général).
- les contrôles d'étanchéité permettent de vérifier que les chasses d'eau ne fuient pas.
- les plaquettes éco-techniques permettent de passer les chasses d'eau qui ne sont pas en double chasse à 6L / chasse (au lieu de 9 à 12).
- les « douchettes venturi » sont des limiteurs de débit avec un système dans la douchette. L'effet venturi permet de maintenir une pression constante pour le confort d'usage.
- « Douches fixes » et « adapteurs rada » correspondent à des réducteurs de débit adaptés aux douches fixes (en fonction du type de douche fixe).

Objectifs

Dans une démarche globale, à l'échelle de la commune, de nombreuses actions environnementales ont déjà été menées. Parmi elles,

- un diagnostic environnemental a été réalisé afin de répertorier et préserver les zones humides et les haies,
- un plan de désherbage a été élaboré par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges afin de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Le projet de mise en place d'une cuve enterrée près de la salle de sports a pour but de récupérer les eaux pluviales. Dans un souci d'économie, l'eau récupérée permettrait d'arroser les diverses plantations.

Description

Depuis plusieurs années, il a été constaté sur la commune, une pluviométrie très faible, durant la période estivale. Cette récupération d'eau éviterait de pomper dans la nappe phréatique avec le forage existant qui sert à arroser le terrain de foot.

La récupération des eaux pluviales se fera dans une cuve enterrée près de la salle de sports. Cette eau récupérée servirait ensuite à l'arrosage de nos plantations.

Coût total : 66 600 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Installation d'équipements techniques pour réduire la consommation d'eau des équipements publics 46	47 600 € HT	CC Pays des Herbiers / communes	60 %	28 560	En fonction de l'éligibilité de l'action, elle pourra commencer dès la fin de l'année 2011. Les communes pourront la réaliser en 2011, 2012 ou 2013 selon leurs possibilités (moyens financiers et humains).	Oui
		: 20000€ pour les Herbiers, 2000€ par commune pour les autres communes et 1300 € pour l'installation de compteurs d'eau (estimation d'un besoin de 12 installations). Le coût par commune dépend de sa taille	Région Pays de la Loire	40 %	19 040		
				100 %	47 600 €		
Mairie de Saint Mesmin	Récupération des eaux pluviales 90	19 000 € TTC	Région Pays de la Loire	80 %	15 200	2011 - 2012	Non
		Maître d'ouvrage de l'action / Mairie (achat et installation matériel)	Commune	20 %	3 800		
				100 %	19 000 €		
total		66 600 €		total	66 600 €		

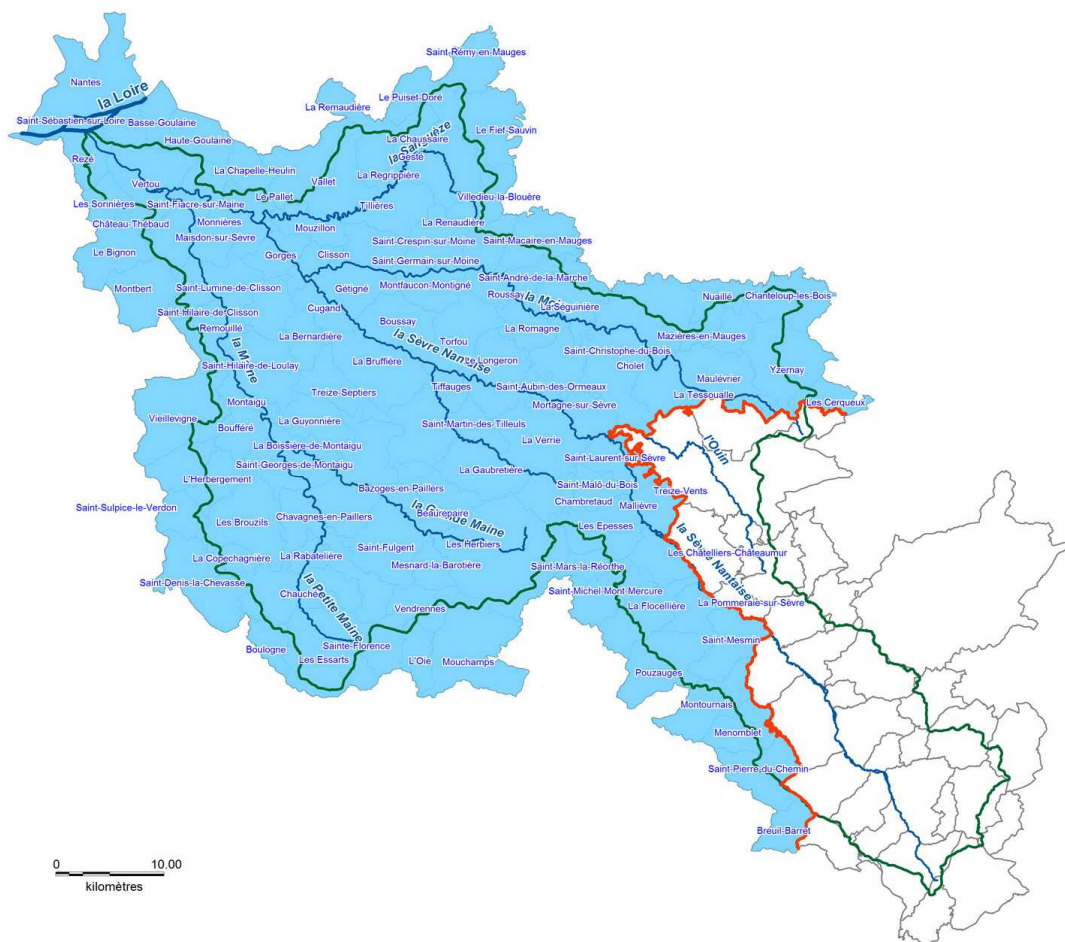
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté de Communes du Pays des Herbiers	Installation d'équipements techniques pour réduire la consommation d'eau des équipements publics 46	Nombre de point d'eau équipés de matériel permettant les économies d'eau	Consommation d'eau par bâtiment communal équipé
		Pourcentage de points d'eau équipés d'économiseurs d'eau	Pourcentage de réduction de la consommation d'eau par bâtiment communal
Mairie de Saint Mesmin	Récupération des eaux pluviales 90	type de matériel	évolution de la consommation d'eau (potable / pluviale) pour l'arrosage

N° 20 - Prévenir et gérer les risques d'inondations

Enjeu du SAGE : Prévenir et gérer les risques d'inondations

Localisation



Objectifs

- protection locale par la remise en état de digues,
- limitation des risques de ruissellement,
- reconquête de zones d'expansion de crue,
- prévention des inondations par l'information des acteurs locaux.

Problématique environnementale

Le risque d'inondation a été caractérisé dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI). Il s'agit d'inondations rapides pour des crues qualifiées de "semi-torrentielles". Elles peuvent impacter fortement certaines communes.

[Appui pour la prévention des inondations sur les communes du bassin versant - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 58](#)

- mieux anticiper les crues pour en diminuer les impacts sur les biens et les personnes,
- développer la culture locale du risque inondation.

[Demande d'étude pilote de faisabilité pour mettre en oeuvre des mesures visant à réduire le ruissellement des eaux sur le micro-bassin du ruisseau de la Frappinière. - Mairie de Montfaucon-Montigné 68](#)

Présence de :

- remblais anciens en lit majeur du ruisseau,
- petits ouvrages construits sur le lit du ruisseau.

[Travaux connexes à l'abaissement de la Moine mené par le SIAM - Ville de Cholet 80](#)

Protection contre les crues / abaissement des lignes d'eau des crues dans le cadre de la lutte contre les inondations / limiter l'imperméabilisation des zones.

Description

[Appui pour la prévention des inondations sur les communes du bassin versant - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 58](#)

Objectifs

Améliorer la prévention des inondations dans les communes :

- améliorer l'anticipation des crues, notamment sur les secteurs non couverts par les dispositifs de vigilance de l'Etat (bassin de la Maine et de la Moine),
- apporter un appui aux communes pour la déclinaison de leur PCS en plan d'actions opérationnels,
- entretenir la mémoire du risque d'inondation.

Description

- établir un état des lieux des crues passées (crues historiques), analyser la cinétique des crues,
- analyser les besoins des communes en matière de prévention des inondations,
- croiser ces informations avec les connaissances locales (le suivi des niveaux d'eau, le déclenchement des alertes locales),
- proposer des outils de partage et de valorisation des informations entre communes, intervenants de la gestion de crise (partage des relevés de hauteur d'eau...),
- fournir un appui pour décliner le PCS des communes en plans d'actions opérationnels selon les niveaux d'eau attendus, développer la culture du risque,
- étoffer le réseau de repères de crues existants sur le bassin de la Sèvre Nantaise : actualisation des repères, identification des besoins complémentaires, pose de nouveaux repères.

[Demande d'étude pilote de faisabilité pour mettre en oeuvre des mesures visant à réduire le ruissellement des eaux sur le micro-bassin du ruisseau de la Frappinière. - Mairie de Montfaucon-Montigné 68](#)

Objectifs

- prévenir et gérer les risques d'inondation,
- réduire le ruissellement des eaux.

Description

Le ruisseau de la Frappinière traverse une partie de l'agglomération (bourg de Montigné sur environ 300 mètres). Régulièrement, lors de fortes pluies, le ruisseau déborde en raison de la présence de remblais dans le lit du ruisseau, de l'absence de retenues des eaux pluviales (haies, retenues sèches...) et de la présence d'un ouvrage urbain (pont) canalisant le ruisseau sous traversée de chaussée et formant un goulot d'étranglement.

Il s'agit d'étudier le micro-bassin du ruisseau de la Frappinière (situé en amont de la Moine) pour définir la vulnérabilité et mettre en œuvre des mesures de protection (retenues sèches, levées transversales, suppression de petits ouvrages sur le lit du ruisseau, ...).

[Travaux connexes à l'abaissement de la Moine mené par le SIAM - Ville de Cholet 80](#)

Objectifs

Accompagner les travaux d'abaissement de la Moine réalisés par le SIAM, en aménageant le site afin de préserver les activités existantes, tout en s'adaptant au nouveau fonctionnement hydraulique du site.

Description

- réalisation de plantations respectueuses du site, afin d'accompagner les travaux d'abaissement de la Moine et de renaturaliser le site.
- un sentier pédestre permettra d'approcher la Moine dans son nouvel environnement (PMR et non PMR)

Coût total : 148 146 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Appui pour la prévention des inondations sur les communes du bassin versant 58	35 000 € TTC formation, préparation et pose de repères de crue	Etat	40 %	14 000	2011 : analyse des crues historiques, enquête auprès des communes, expérimentation d'outils de partage d'information, pose des premiers repères de crues. 2012 : consolidation des outils de partage d'information, appui pour la déclinaison des PCS en plans d'actions opérationnels, installations de repères de crues. 2013 : poursuite de l'appui pour la déclinaison des PCS en plans d'actions opérationnels, installations de repères de crues.	Non
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	30 %	10 500		
			Région Pays de la Loire	30 %	10 500		
				100 %	35 000 €		
Mairie de Montfaucon-Montigné	Demande d'étude pilote de faisabilité pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire le ruissellement des eaux sur le micro-bassin du ruisseau de la Frappinière. 68	35 000 € TTC	commune	50 %	17 500	L'action peut être engagée dès 2012 et réalisable à partir de 2013.	Non
			Région Pays de la Loire	50 %	17 500		
				100 %	35 000 €		
Ville de Cholet	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine mené par le SIAM 80	78 146 € HT	Région Pays de la Loire	80 %	62 517	Le début des aménagements est prévu fin 2011/2012.	Oui
			Commune	20 %	15 629		
				100 %	78 146 €		
total		148 146 €	total		148 146 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Appui pour la prévention des inondations sur les communes du bassin versant 58	nombre de réponses à l'enquête sur les besoins des communes	nombre de communes utilisant les outils de prévention des inondations
			nombre de repères de crues posés
Mairie de Montfaucon-Montigné	Demande d'étude pilote de faisabilité pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire le ruissellement des eaux sur le micro-bassin du ruisseau de la Frappinière. 68	réunions avec la population concernée (propriétaires, occupants, riverains)	synthèse de l'étude
		réunions avec les élus	
Ville de Cholet	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine mené par le SIAM 80	Constat de la végétalisation du site et de la mise en place des autres aménagements prévus	Fréquence d'inondation des terrasses aménagées, voir des habitations

Communication, valorisation et sensibilisation

N° 21 - Sensibilisation des scolaires du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Enjeu du SAGE : Sensibiliser, informer, former et responsabiliser

Objectifs

- sensibiliser et éduquer les enfants aux problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques, aux bonnes pratiques et au respect de l'environnement, en ayant un schéma d'intervention similaire sur tout le bassin versant,
- faire connaître le SAGE,
- fédérer différents acteurs de la gestion de l'eau à l'éducation à l'environnement autour de ce projet.

Problématique environnementale

Nécessité de sensibiliser les scolaires dès le plus jeune âge aux problèmes et enjeux liés à l'eau.

[Programme pédagogique à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ⁵³

Nécessité de sensibiliser les scolaires du bassin versant aux problèmes et enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et au territoire ; pour les amener à une prise de conscience et à la protection de leur environnement.

Description

[Programme pédagogique à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ⁵³

Objectifs

Le programme pédagogique a pour particularité d'être élaboré en fonction des caractéristiques du bassin versant de la Sèvre Nantaise. La découverte du territoire, de ses enjeux et problématiques ne peut qu'amener les enfants à la préservation de cet environnement qui leur est proche.

Description

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN) a déjà mené plusieurs actions de sensibilisation auprès du public scolaire : la malle pédagogique « Au fil de la Sèvre Nantaise » en 1998, et le jeu parcours « Les 100 secrets de la Sèvre Nantaise » en 2007.

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Nantaise a souhaité en 2009 réunir un groupe de travail ayant pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre de manière expérimentale un programme pédagogique durable en cohérence avec les programmes scolaires officiels.

Le programme pédagogique, ainsi élaboré, s'adresse aux élèves de cycle 2, cycle 3 et cinquième. Il aborde les thèmes suivants : le bassin versant de la Sèvre Nantaise, les usages et activités actuels et passés en lien avec l'eau, la continuité écologique (déplacement des poissons et des sédiments), les milieux naturels (les zones humides et les haies).

Les documents élaborés dans le cadre de l'action n°42 du CRBV 2008/2010 sont les suivants :

- des livrets enseignants (un par niveau scolaire) faisant le lien avec les programmes scolaires officiels,
- un document apportant des informations sur les quatre thèmes,
- la maquette interactive « Découvre le bassin versant de la Sèvre Nantaise »,
- des diaporamas,
- un annuaire des structures d'éducation à l'environnement intervenant sur le bassin versant,
- des fiches d'exercices et de questions.

L'action proposée dans le cadre du deuxième CRBV s'inscrit dans la continuité de celle développée dans le premier contrat. Il s'agit de :

- suivre et coordonner la mise en oeuvre du programme pédagogique sur la totalité du bassin versant en favorisant notamment les échanges entre des écoles situées en amont et d'autres en aval du bassin versant,
- définir un thème complémentaire aux quatre thèmes existants et d'étendre le programme à un autre niveau scolaire,
- financer en partie les interventions en classe et animations sur le terrain réalisées par les structures d'éducation à l'environnement locales,
- animer la plateforme de discussions et d'échanges pour les enseignants sur l'extranet du site pédagogie accessible sur www.sevre-nantaise.com
- organiser des moments de restitution des travaux réalisés par les élèves.

Le coût de l'action comprend :

- la coordination,
- la conception et la mise en page des documents complémentaires,
- l'actualisation de la malle pédagogique "au fil de la Sèvre Nantaise" créée en 1998,
- la participation aux frais de prestation des structures d'éducation à l'environnement et aux frais de déplacement.

Coût total : 80 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Programme pédagogique à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise 53	80 000 € TTC	Région Pays de la Loire	54 %	43 200	Début de l'action en juillet 2012.	Non
			Agence de l'Eau Loire Bretagne	26 %	20 800		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	16 000		
				100 %	80 000 €		
	total	80 000 €		total	80 000 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Programme pédagogique à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise 53	Nombre d'établissements scolaires / nombre de collèges / nombre d'écoles primaires...	Nombre d'établissements participant aux échanges amont/aval
		Nombre de communes	Nombre d'animations et de sorties réalisées
		Nombre de classes	Nombre et type de travaux de restitution réalisés
		Nombre d'enseignants	Thèmes les plus abordés
		Nombre d'élèves sensibilisés	Nombre de communes participant aux échanges amont/aval

N° 22 - Communication auprès des élus

Enjeu du SAGE : Sensibiliser, informer, former et responsabiliser

Objectifs

L'IIBSN a développé ces dernières années des outils et des programmes d'actions dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau, de préserver et restaurer les milieux aquatiques.

L'objectif est de valoriser les outils, les actions et l'information par une communication adaptée de manière à valoriser les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE auprès des élus et des partenaires locaux.

Problématique environnementale

Préservation et amélioration de la ressource en eau par la sensibilisation des élus locaux.

[Communication auprès des collectivités locales - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ⁶¹

Amélioration de la qualité de l'eau et préservation des milieux aquatiques par la sensibilisation et l'information.

Description

[Communication auprès des collectivités locales - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ⁶¹

Objectifs

L'objectif est de communiquer auprès des élus et agents des services techniques des communes afin de leur présenter les actions menées pour la gestion des cours d'eau.

Description

Deux types d'actions sont menés :

- les journées d'informations ont lieu chaque année afin de présenter aux élus et agents des services techniques les actions et sites exemplaires du bassin versant de la Sèvre Nantaise dans le domaine de la gestion des cours d'eau. Ces journées permettent également de créer un réseau d'agents et d'élus.
- les fiches techniques : l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise travaille sur des thématiques particulières dans le domaine de la gestion des cours d'eau. Ces sujets sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des agents et élus des collectivités locales. C'est pourquoi, l'Institution prévoit de réaliser une série de fiches techniques et pédagogiques qui serviront de support d'informations. Ces fiches apportent une information complémentaire dans le but non seulement d'informer mais aussi de sensibiliser et d'inciter les acteurs du territoire à agir. Il peut s'agir de préconisations générales ou d'actions concrètes portées par l'Institution et ses partenaires. Les fiches seront publiées et communiquées aux collectivités locales. Elles seront également en ligne sur le site internet www.sevre-nantaise.com en téléchargement.

Coût total : 30 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Communication auprès des collectivités locales 61	30 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	15 000	Il est prévu de réaliser une journée d'informations par an sur 2 ans : 2011 : 1 journée d'information, 2012 : 1 journée d'information. Il est prévu de réaliser quatre fiches techniques par an sur 3 ans.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	9 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	6 000		
				100 %	30 000 €		
	total	30 000 €		total	30 000 €		

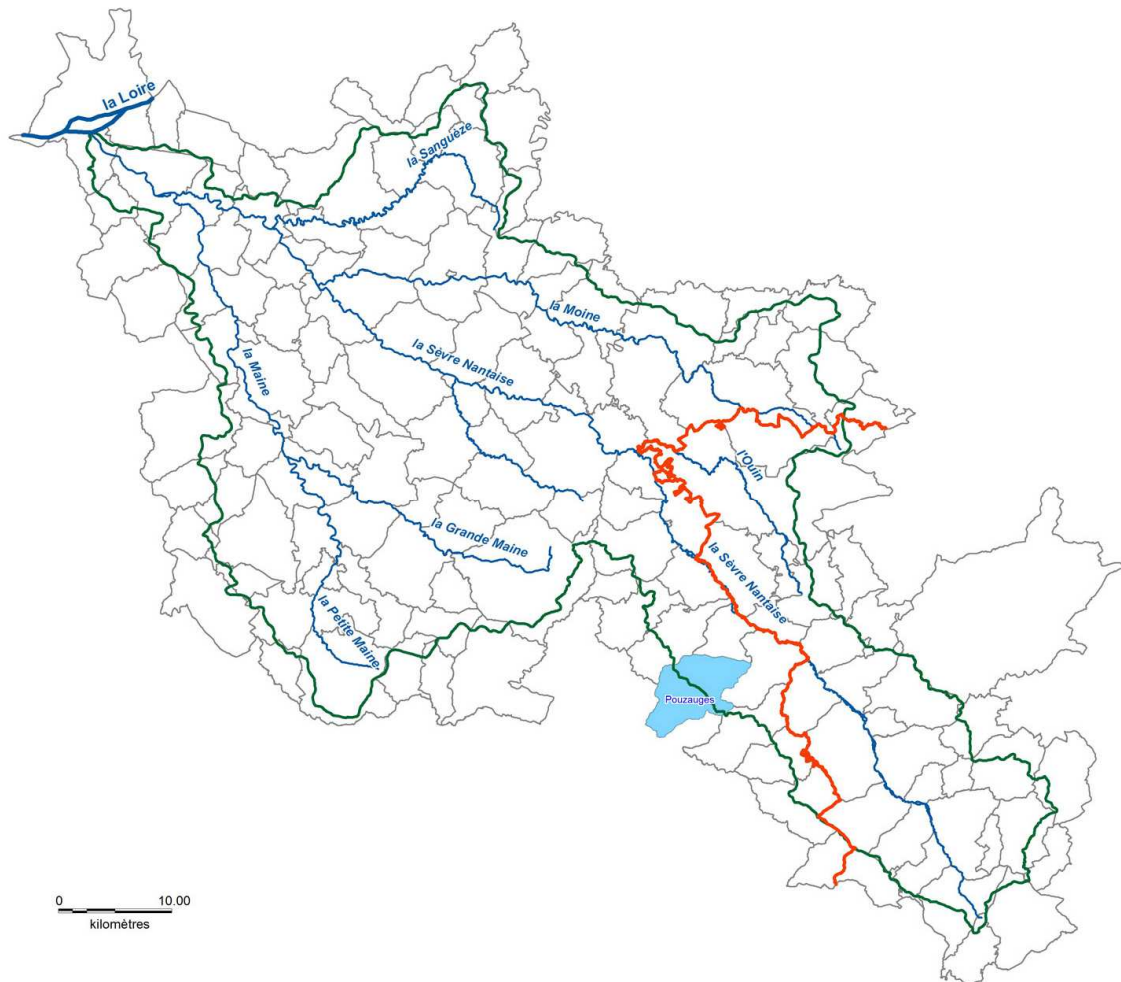
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Communication auprès des collectivités locales 61	Nombre de participants aux journées	Nombre d'actions portées par les collectivités pour l'amélioration des milieux aquatiques
		Nombre de fiches éditées	

N° 23 - Formation des agents communaux

Enjeu du SAGE : Sensibiliser, informer, former et responsabiliser

Localisation



Problématique environnementale

La reconquête de la qualité de l'eau passe également par une sensibilisation des agents communaux à la gestion différenciée des espaces verts.

[Formation des agents communaux des espaces verts aux techniques de gestion différenciée - Communauté de Communes du Pays de Pouzauges 57](#)

La formation, la communication et la sensibilisation sont une des clés de reconquête de la qualité de l'eau. L'action envisagée doit permettre aux acteurs locaux de mieux comprendre ces enjeux et de les mettre en pratique à terme.

Description

Formation des agents communaux des espaces verts aux techniques de gestion différenciée - Communauté de Communes du Pays de Pouzauges 57

Objectifs

Permettre aux agents espaces verts des communes du territoire communautaire de se former aux techniques de la gestion différenciée des espaces verts.

Description

En partenariat avec les acteurs du territoire que sont Vendée Eau, le CAUE de la Vendée et le CPIE Sèvre et Bocage, un programme d'actions concrètes sera décliné et sera proposé aux agents des communes pour leur permettre d'intégrer des techniques simples sur la gestion différenciée des espaces verts. Le but étant de réfléchir et de mettre en oeuvre des projets précis qui répondent aux problématiques environnementales de protection de la ressource en eau et de la biodiversité. Des supports pédagogiques (panneaux, plaquettes) viendront illustrer les actions réalisées.

Coût total : 10 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	Formation des agents communaux des espaces verts aux techniques de gestion différenciée 57	10 000 € TTC en cours d'étude avec les partenaires locaux	Région Pays de la Loire	40 %	4 000	Lancement de l'action au cours du 2 ^{ème} semestre 2011.	Non
			Communauté de communes	30 %	3 000		
			Vendée Eau	30 %	3 000		
				100 %	10 000 €		
			total		10 000 €		

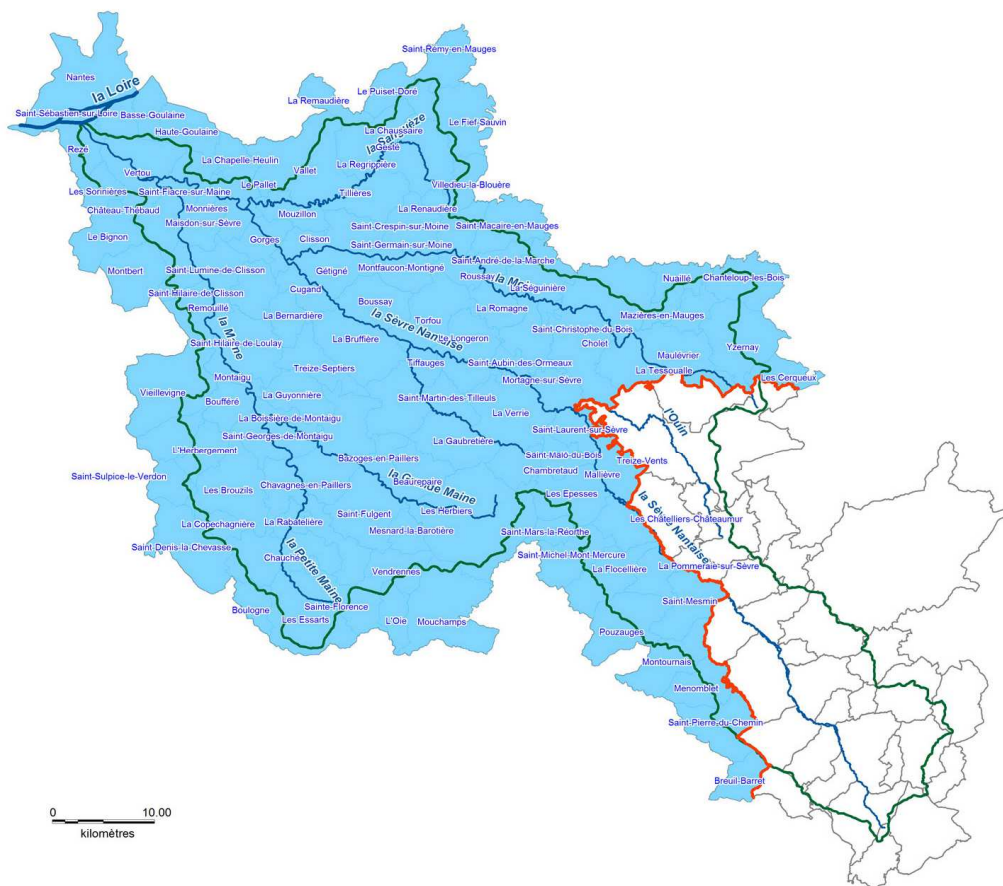
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	Formation des agents communaux des espaces verts aux techniques de gestion différenciée 57	nombre d'agents formés	évolution des pratiques
		documents de sensibilisation	

N° 24 - Actions de communication et de sensibilisation destinées au grand public

Enjeu du SAGE : Sensibiliser, informer, former et responsabiliser

Localisation



Objectifs

- communiquer auprès de la population sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise et sur la mise en œuvre du SAGE,
- communiquer sur les programmes d'actions,
- communiquer auprès de la population sur les écogestes et le jardinage biologique...

Problématique environnementale

Communiquer et sensibiliser le grand public aux problèmes et enjeux liés à l'eau pour favoriser une prise de conscience de l'état de la ressource, informer des enjeux de préservation de la qualité de la ressource en eau et des solutions possibles (écogestes...).

Carte du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 3

Préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques par la sensibilisation du public.

[Opérations de sensibilisation et de communication - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) 59

Préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques par la sensibilisation du public.

[Edition spécifique à la faune et la flore - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) 64

Préservation des milieux aquatiques, de la faune et la flore grâce à la sensibilisation.

[Signalétique liée aux chantiers de restauration et entretien des cours d'eau - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) 66

Préservation des milieux aquatiques grâce à la sensibilisation.

[Fête de la nature - Mairie de La Séguinière](#) 108

La pollution existe dans notre rivière compte tenu des rejets de la station d'épuration et d'autres éléments...

[Réalisation d'un film sur un meunier de la Sèvre Nantaise - Association Clisson Histoire et Patrimoine](#) 111

- sensibiliser le grand public au patrimoine historique lié à l'eau et à la gestion hydraulique,
- prendre en compte la continuité écologique par la sensibilisation des acteurs du bassin versant.

[La Maine, Pont Caffino, l'évolution d'un patrimoine et d'un environnement indissociables à découvrir et préserver ! - Association Pont Caffino](#) 134

Valoriser la voie d'eau et protéger le milieu aquatique et environnant.

Description

[Carte du bassin versant de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) 3

Objectifs

La carte de bassin versant de la Sèvre Nantaise est l'outil incontournable pour identifier et s'approprier le territoire. La carte doit refléter l'image du bassin versant.

L'objectif est d'informer la population locale à la notion de bassin versant et au patrimoine naturel présent. La carte doit également permettre de définir les contours du bassin versant.

Description

La carte se présente sous un format papier et un format numérique destiné au site internet www.sevre-nantaise.com.

La carte du bassin versant se compose des éléments suivants :

- les communes du bassin versant,
- les paysages (bocage, vignoble...),
- les sites naturels et quelques sites touristiques,
- les sentiers d'interprétation,
- les activités,
- les chiffres clés du bassin versant (superficie, longueur du cours d'eau...),
- une présentation des thèmes liés à la nature,
- un encart "Soyons SAGE pour que l'eau vive".

[Opérations de sensibilisation et de communication - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) 59

Objectifs

L'objectif de ces opérations de sensibilisation et de communication est d'aller à la rencontre du public, de les informer et les sensibiliser au patrimoine naturel du bassin versant, à sa richesse et à sa fragilité. Il s'agit également de présenter le territoire du bassin versant et ses principaux cours d'eau, et lui apporter une image positive.

Description

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise organisera des manifestations adaptées au grand public. Ces manifestations pourront avoir lieu à des occasions particulières, par exemple au moment de la journée nationale des zones humides, la semaine du développement durable. Plusieurs manifestations seront réalisées dans le cadre de la révision du SAGE au cours de l'année 2012.

Différents thèmes sont en général présentés : la faune et la flore présentes sur les cours d'eau, les zones humides, la qualité de l'eau, les éco-gestes...

Ces manifestations seront aussi l'occasion de diffuser le film du bassin versant de la Sèvre Nantaise "L'eau, c'est la vie".

Un temps fort sera organisé en 2013, avec la création d'un événement basé sur une programmation qui allie la nature et la culture.

[Edition spécifique à la faune et la flore - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 64](#)

Objectifs

L'objectif est d'informer et de sensibiliser le grand public au patrimoine naturel du bassin versant de la Sèvre Nantaise et en particulier à la faune et la flore, les zones humides et les haies grâce à une édition.

Description

A l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise, des inventaires portant sur les zones humides et les haies sont menés. Ces inventaires sont intitulés "diagnostics environnementaux communaux". Egalement, il est prévu un inventaire de la biodiversité.

Suite à ces inventaires et afin de sensibiliser le grand public, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise souhaite éditer une publication tel qu'un livre afin de valoriser la faune et la flore du bassin versant. Au sein de ce livre, les arbres et les haies remarquables, les sites remarquables, les espèces faunistiques seront valorisés.

[Signalétique liée aux chantiers de restauration et entretien des cours d'eau - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 66](#)

Objectifs

L'objectif est de signaler, matérialiser les actions menées pour l'entretien et la restauration des cours d'eau par l'IIBSN.

Description

Dans le cadre des actions de communication du CRE, l'IIBSN prend en charge la réalisation des modèles de signalétique à l'échelle du bassin de la Sèvre Nantaise : conception, définition des différents types de panneaux et des trames de contenus, élaboration d'un cahier des charges type, préparation d'un DCE pour la mise en place d'un groupement de commande.

Cette signalétique aura pour but d'informer les riverains sur site de la nature et des objectifs des travaux en cours ou réalisés.

Ainsi, chaque syndicat de rivière mobilisera sa ligne d'actions CRBV communication/signalétique pour commander, dans le cadre d'un groupement de commande, les panneaux dont il a besoin pour informer sur le terrain des actions réalisées.

Par l'intermédiaire de cette préparation de la signalétique par l'IIBSN, les syndicats et l'IIBSN bénéficient d'une garantie de cohérence dans le contenu et le visuel des panneaux, et réalisent aussi des économies d'échelle.

[Fête de la nature - Mairie de La Séguinière 108](#)

Objectifs

Sensibilisation au respect de la qualité de l'eau.

Description

En 2010, une première fête de la nature a été organisée. Elle a permis d'aborder notamment des thèmes en lien avec le désherbage thermique et la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Il s'agit de poursuivre cette démarche en organisant une nouvelle journée en 2012 permettant de sensibiliser les habitants situés sur le sous-bassin versant de la Moine.

Objectifs

- sauvegarder la mémoire du métier de meunier,
- sauvegarder l'usage et la gestion de la rivière,
- sauvegarder la mémoire de la gestion d'un ouvrage hydraulique manoeuvrable.

Description

- réalisation d'un film sur le moulin de Gervaux à Clisson (avec portrait de Gabriel NEAU) pour sauvegarder la mémoire du métier de meunier sur la Sèvre Nantaise,
- réalisation d'un reportage sur le fonctionnement d'un ancien moulin à eau : entretien et gestion de l'ouvrage, de la roue et fonctionnement des machines de mouture de la farine.

[La Maine, Pont Caffino, l'évolution d'un patrimoine et d'un environnement indissociables à découvrir et préserver ! - Association Pont Caffino 134](#)

Objectifs

- découvrir, rappeler l'importance, l'évolution de la rivière dans la vie quotidienne, économique, touristique..., d'un "Pays",
- sensibiliser un large public à la richesse de la faune et de la flore de la Maine et de ses berges,
- contribuer à travers l'apport d'informations et de connaissances diverses, à travers l'éducation à l'environnement, au respect, à la préservation, à l'entretien et à la protection d'un milieu sensible.

Description

Mise en place d'interventions, d'animations, d'expositions..., sur le site de Pont Caffino, encadrées par l'association Pont Caffino en collaboration avec des partenaires spécifiques.

Thématiques des actions mises en place :

- la vie et l'histoire du site de Pont Caffino de 1900 à nos jours (interventions sur le terrain et rencontres intergénérationnelles avec des anciens),
- la rivière et son écosystème (observation de la flore et des poissons, la pêche, la pollution...),
- les chauves-souris (l'eau attire les insectes nourriture recherchée ; pose de filets sur les berges dans les chemins et couloirs arborés riverains ; identifications, mesures...),
- les berges (les arbres, les fleurs, les petits animaux et leurs impacts...),
- la cohabitation d'activités (pêche, sports et loisirs nautiques...),
- la rivière source de lumières et d'inspirations (peintures, photos...),
- ...

Ventilation des coûts :

- Intervenants extérieurs : 2 520 € (estimation 12 journées à 210 €)
- Matériel : 500 €
- Communication : 300 €
- Collations : 150 €
- Coût de fonctionnement : 1 770 €
- Divers : 30 €

Coût total : 85 625 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Carte du bassin versant de la Sèvre Nantaise 3	5 500 € TTC	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	70 %	3 850	2011 : définition et validation des contenus, conception graphique et impression.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	1 650		
				100 %	5 500 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Opérations de sensibilisation et de communication 59	30 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	15 000	1er trimestre 2011 : définition et programmation des manifestations ensuite, chaque année, il est prévu 3 à 6 manifestations.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	9 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	6 000		
				100 %	30 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Edition spécifique à la faune et la flore 64	8 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	4 000	septembre 2012 à janvier 2013 : définition du format et du type de contenus, février 2013 à juin 2013 : rédaction et validation des textes, juillet 2013 à octobre 2013 : conception graphique et impression, novembre et décembre 2013 : diffusion des documents.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	2 400		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	1 600		
				100 %	8 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Signalétique liée aux chantiers de restauration et entretien des cours d'eau 66	25 000 € HT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	12 500	avril 2011 à décembre 2013.	Oui
			Région Pays de la Loire	30 %	7 500		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	5 000		
				100 %	25 000 €		
Mairie de la Séguinière	Fête de la nature 108	6 000 € TTC	Mairie de La Séguinière	80 %	4 800	préparation avec les associations concernées sur l'année 2011, journée prévue en 2012.	Oui
			Région Pays de la Loire	20 %	1 200		
				100 %	6 000 €		
Association Clisson Histoire et Patrimoine	Réalisation d'un film sur un meunier de la Sèvre Nantaise 111	5 855 € TTC	Région Pays de la Loire	60 %	3 513	novembre 2011.	Non
			ASNA	20 %	1 171		
			association Clisson histoire patrimoine	20 %	1 171		
				100 %	5 855 €		
Association Pont Caffino	La Maine, Pont Caffino, l'évolution d'un patrimoine et d'un environnement indissociables à découvrir et préserver ! 134	5 270 € TTC	Participants	8,54 %	474	L'action débutera en 2011 (avril) par la mise en place d'une journée de découverte du milieu aquatique. Cette action intègre la mise en place de quatre journées thématiques par an (12 au total ; d'avril à octobre).	Oui
			Région Pays de la Loire	66,41 %	3 500		
			Association Pont Caffino	25,05 %	1 296		
				100 %	5 270 €		
total		97 625 €		total	85 625 €		

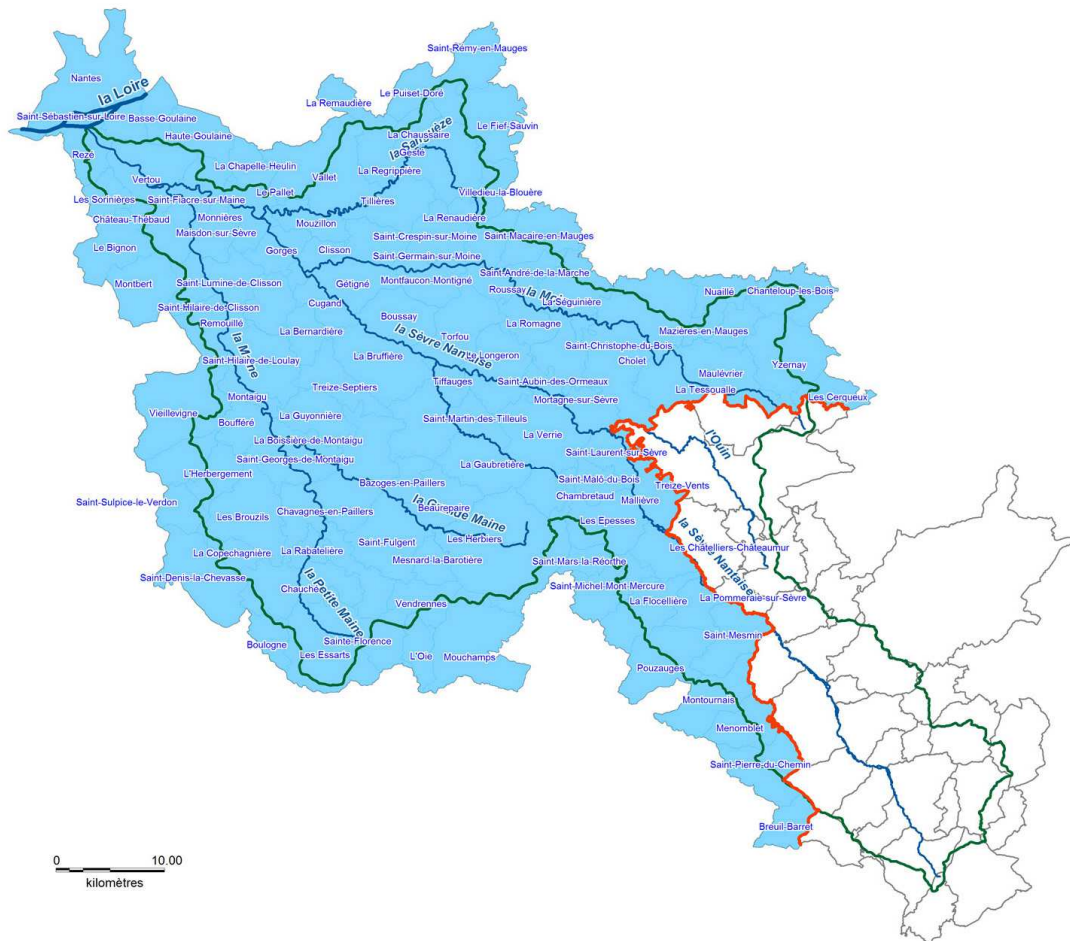
Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Carte du bassin versant de la Sèvre Nantaise 3	Groupe de travail	Diffusion
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Opérations de sensibilisation et de communication 59	Nombre de manifestations	Public présent
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Edition spécifique à la faune et la flore 64	Nombre d'acteurs ayant participé à l'action	Nombre d'exemplaires diffusés
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Signalétique liée aux chantiers de restauration et entretien des cours d'eau 66	Nombre de personnes ayant participé à la rédaction	Evolution de la fréquentation des sites
Mairie de la Séguinière	Fête de la nature 108	nombre d'exposants nombre d'associations communales	participation de la population
Association Clisson et Histoire Patrimoine	Réalisation d'un film sur un meunier de la Sèvre Nantaise 111	nombre de copies du film réalisation du film	modes de diffusion
Association Pont Caffino	La Maine, Pont Caffino, l'évolution d'un patrimoine et d'un environnement indissociables à découvrir et préserver ! 134	thèmes abordés partenariats	participation du public

N° 25 - Découverte de la rivière au travers de sentiers d'interprétation

Enjeu du SAGE : Favoriser la concertation autour des sites touristiques (équilibre entre les différents usages)
=> ENJEU VALORISATION DES SITES

Localisation



Objectifs

La Sèvre Nantaise possède un patrimoine naturel et bâti digne d'intérêt. Il s'agit, grâce aux sentiers d'interprétation, de valoriser et de donner les clés de lecture pour faciliter la compréhension de la vie et de l'histoire de la rivière.

- inviter les visiteurs et les habitants à découvrir et à prendre conscience de ce qui fait la spécificité, la valeur et la richesse d'un site, à comprendre les problématiques et la nécessité de protéger ce lieu,
- permettre une appropriation des sites par ses habitants en intégrant l'histoire et les traditions.

Problématique environnementale

Nécessité de communiquer auprès du grand public, de le sensibiliser au fonctionnement du milieu et à la protection de la biodiversité.

Importance de valoriser les vallées du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

[Favoriser la cohérence entre le développement des sentiers et l'environnement du bassin versant - Association de la Sèvre Nantaise et ses affluents](#) ⁸⁸

- importance de valoriser les vallées du bassin versant de la Sèvre Nantaise afin de sensibiliser le public à l'environnement des cours d'eau,
- faire découvrir, grâce à la présence des sentiers, le fonctionnement et la protection des milieux aquatiques.

[Signalétique des sentiers de randonnée pédestre - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise](#) ⁹⁸

- importance de valoriser les vallées du bassin versant de la Sèvre Nantaise afin de sensibiliser le public à l'environnement des cours d'eau,
- faire découvrir grâce à une signalétique, les milieux naturels, l'histoire et le paysage des cours d'eau.

[Installation d'une signalétique pédagogique - Mairie de Saint-André-Goule-d'Oie](#) ¹⁵⁸

Information auprès du public sur l'importance liée à la protection de l'environnement et au choix d'aménagement de la zone.

[Réalisation d'un sentier d'interprétation aux abords d'un bassin de rétention près de la Moine - Mairie de Maulévrier](#) ¹⁵⁹

La protection de la Moine.

Description

[Favoriser la cohérence entre le développement des sentiers et l'environnement du bassin versant - Association de la Sèvre Nantaise et ses affluents](#) ⁸⁸

Objectifs

L'objectif est de faire découvrir la rivière grâce à un réseau de sentiers du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

De 1990 à 2000, un réseau de sentiers pédestres dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise a été créé.

Depuis, de nouveaux sentiers ont été créés (sentiers pédestres et sentiers d'interprétation...). Aujourd'hui, il est nécessaire de qualifier les sentiers existants et les sentiers potentiels pédestres du territoire et de définir et actualiser une stratégie de valorisation de ces sentiers.

Ces sentiers doivent permettre de donner les clés de lecture pour faciliter la compréhension de la vie et de l'histoire de la rivière. L'accent sera mis sur les milieux naturels. La valorisation de ces sentiers doit garantir le respect des équilibres sur l'ensemble du bassin.

Description

Les enjeux environnementaux de ces sentiers seront mis en avant. Pour chaque sentier, il s'agira de faire ressortir le patrimoine naturel afin de sensibiliser le public à la préservation de cet environnement. Les sentiers qui illustrent les zones humides, la continuité écologique, la ripisylve ... bénéficieront d'une attention particulière.

Un document de valorisation de ces sentiers sera édité sous la forme d'un topo-guide.

Coût total de l'action : 42000 € TTC dont :

- 30 000 € pour l'édition d'un topo-guide,
- 12 000 € pour l'implantation d'éco-compteurs.

Objectifs

L'objectif est de faire découvrir la rivière grâce à un réseau de sentiers dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Les sentiers pédestres du bassin versant doivent être qualifiés et sélectionnés.

Ces sentiers doivent permettre de donner les clés de lecture pour faciliter la compréhension de la vie et de l'histoire des cours d'eau et du bassin versant. Dans cet objectif, une signalétique est envisagée.

Description

A partir du recensement et l'analyse des sentiers pédestres, l'Institution envisagera de créer des panneaux d'informations et d'interprétation sur certains secteurs.

Installation d'une signalétique pédagogique - Mairie de Saint-André-Goule-d'Oie 158

Objectifs

Mettre en valeur la gestion différenciée, les richesses environnementales du milieu naturel en zone humide et des espèces végétales.

Description

Il y a quelques années la commune de Saint-André-Goule-d'Oie s'est rendue propriétaire d'une superficie de terrain d'environ 7 ha sur la zone du Guérinet. Dans ce parcellaire :

- la moitié était située en zone 1AUa du Plan Local d'Urbanisme. Ce parcellaire a été aménagé en lotissement de 46 lots.
- l'autre moitié était située en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme qui fait l'objet du présent projet.

En 2010, la collectivité a complètement réaménagé cette zone tout en conservant son caractère naturel en y apportant des circuits piétons, des plantations, des passerelles de franchissement du ruisseau, une mare...); cette zone étant une liaison piétonne sécurisée pour les habitants entre le bourg et les lotissements.

La signalétique complètera cet aménagement et permettra aux gens qui fréquentent la vallée verte de comprendre comment fonctionne ce milieu naturel et son entretien.

Réalisation d'un sentier d'interprétation aux abords d'un bassin de rétention près de la Moine - Mairie de Maulévrier 159

Objectifs

La commune de Maulévrier a réalisé un bassin de rétention des eaux pluviales près des rives de la Moine et aux abords immédiats de l'entrée du Parc Oriental dont l'objectif principal est de prévenir et gérer les risques inondations, de préserver la qualité de l'eau par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses.

Description

Le bassin proprement sera planté de végétaux spécifiques aux zones humides et l'espace environnant sera paysagé et planté d'anciennes variétés de végétaux existants autrefois dans la région (essences fruitières ou autres...). Un sentier d'interprétation sera créé avec l'installation d'un totem et de 15 supports signalétiques permettant aux administrés et aux scolaires de découvrir ou redécouvrir ces essences avec leur nom et leur origine. Cet aménagement permettra une intégration parfaite du bassin à l'espace naturel situé à proximité : rivière de La Moine et Parc Oriental.

Coût total : 98 900 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Association de la Sèvre Nantaise et ses affluents	Favoriser la cohérence entre le développement des sentiers et l'environnement du bassin versant 88	42 000 € TTC	ASNA	50 %	21 000	2ème semestre 2011 : définition d'une méthode de travail. Création et réunion d'un comité de pilotage, 2012-2013 : recensement et analyse des informations liées à la randonnée. Sélection des sentiers et définition des contenus du document de valorisation, 2013 : édition d'un document de valorisation.	Non
			Région Pays de la Loire	50 %	21 000		
				100 %	42 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Signalétique des sentiers de randonnée pédestre 98	35 000 € HT	Conseils généraux	50 %	17 500	2012 : sélection des sentiers à doter d'une signalétique, 2013 : rédaction des contenus des panneaux.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	10 500		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	7 000		
				100 %	35 000 €		
Mairie de Saint-André-Goule-d'Oie	Installation d'une signalétique pédagogique 158	9 200 € HT	LEADER	55 %	5 060	réalisation en 2012.	Oui
			Région Pays de la Loire	25 %	2 300		
			Commune	20 %	1 840		
				100 %	9 200 €		
Mairie de Maulévrier	Réalisation d'un sentier d'interprétation aux abords d'un bassin de rétention près de la Moine 159	12 700 € TTC	Région Pays de la Loire	80 %	10 160	Réalisation en 2011-2013.	Non
			Commune	20 %	2 540		
				100 %	12 700 €		
total		98 900 €	total		98 900 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Association de la Sèvre Nantaise et ses affluents	Favoriser la cohérence entre le développement des sentiers et l'environnement du bassin versant 88	Nombre de sentiers analysés	Evolution de la fréquentation des sentiers
		Nombre de personnes présentes aux réunions	Evolution du nombre de sentiers
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Signalétique des sentiers de randonnée pédestre 98	Nombre de personnes présentes aux réunions de préparation	Evolution de la fréquentation des sentiers
		Fréquentation des sentiers	
Mairie de Saint-André-Goule-d'Oie	Installation d'une signalétique pédagogique 158	thèmes abordés	fréquentation du site
		nombre de panneaux	
Mairie de Maulévrier	Réalisation d'un sentier d'interprétation aux abords d'un bassin de rétention près de la Moine 159	réalisation d'un dépliant	organisation de sorties pédagogiques
		création du sentier d'interprétation	fréquentation du sentier
		pose d'un totem et de 15 pupitres	

Animation du SAGE et du CRBV

N° 26 - Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE

Enjeu du SAGE : Sensibiliser, informer, former et responsabiliser

Objectifs

Coordonner, animer, assurer et évaluer la mise en œuvre du SAGE et du CRBV.

Problématique environnementale

[Plan de communication du "SAGE révisé" de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 87](#)

Préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques par la sensibilisation du public.

[Révision du SAGE - complément - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 160](#)

Coordonner, animer, assurer et évaluer la mise en œuvre et la révision du SAGE.

Description

[Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 38](#)

Objectifs

Coordonner, animer, assurer et évaluer la mise en œuvre du SAGE et du CRBV.

Description

La mise en œuvre du SAGE et du Contrat Régional de Bassin Versant exige un travail important d'accompagnement de la part de la cellule d'animation du SAGE.

Par rapport au CRBV, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, structure chef de file du contrat, aura trois missions principales :

- réaliser l'étude préalable et la rédaction du programme d'actions,
- instruire, coordonner et suivre les dossiers. Rôle de relais entre les maîtres d'ouvrage et la Région,
- réaliser les actions du programme pour lesquelles elle est maître d'ouvrage.

Par rapport au SAGE, les missions de l'animatrice du SAGE sont de :

- coordonner les activités de la Commission Locale de l'Eau, assurer l'appui administratif et technique des activités de la CLE,
- assurer la révision du SAGE pour fin 2012,
- préparer et suivre les actions de mise en œuvre du SAGE,
- mettre en place des actions de communication relatives au SAGE

[Plan de communication du "SAGE révisé" de la Sèvre Nantaise - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 87](#)

Objectifs

L'objectif est d'informer et de sensibiliser le public à l'environnement des cours d'eau suite à la révision du SAGE de la Sèvre Nantaise, de rappeler l'existence du SAGE de la Sèvre Nantaise, son intérêt et ses enjeux.

Le plan de communication "SAGE révisé" et les actions qui en découlent doivent permettre de favoriser l'adhésion du public au SAGE.

Description

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise sollicitera une agence de communication afin d'établir un plan de communication spécifique au SAGE révisé de la Sèvre Nantaise. Ensuite, des outils de

communication seront réalisés (éditions de plaquettes, affiches, outils numériques et vidéos). Des réunions seront également organisées dans ce cadre.

Révision du SAGE - complément - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise 160

Objectifs

Porter à connaissance du nouveau SAGE au travers d'une enquête publique.

Description

Le SAGE de la Sèvre Nantaise adopté en 2005 est actuellement en cours de révision pour être conforme à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et en compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne de 2009. Cette action porte sur la phase de consultation.

Coût total : 340 000 €

Maître d'ouvrage	Sous-action	Coût	Financier	Pourcentage	Montant	Echeancier	Dérog.
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Animation et mise en oeuvre du CRBV et du SAGE 38	240 000 € TTC forfait différent du coût réel	Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 %	96 000	Action en continue sur l'ensemble de la durée du CRBV.	Oui
			Région Pays de la Loire	40 %	96 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	48 000		
				100 %	240 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Plan de communication du "SAGE révisé" de la Sèvre Nantaise 87	40 000 € TTC	Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	20 000	2 ^{ème} semestre 2011 : élaboration du plan de communication pour la révision du SAGE, 1 ^{er} trimestre 2012 : validation du plan de communication par l'Institution et la CLE, 2012 : création des outils de communication, 2012 et 2013 : création et diffusion des opérations et outils de communication.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	12 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	8 000		
				100 %	40 000 €		
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Révision du SAGE - complément 160	60 000 € TTC	Agence de l'eau Loire Bretagne	50 %	30 000	2012-2013.	Non
			Région Pays de la Loire	30 %	18 000		
			Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	20 %	12 000		
				100 %	60 000 €		
	total	340 000 €		total	340 000 €		

Indicateurs

Maître d'ouvrage	Sous-action	Indicateurs d'action	Indicateurs de résultat
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Animation et mise en oeuvre du CRBV et du SAGE 38	Nombre de réunions du bureau	tableau du bord du SAGE et du CRBV
		Nombre de réunions de la CLE	SAGE révisé
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Plan de communication du "SAGE révisé" de la Sèvre Nantaise 87	type de documents élaborés	Evolution de la perception du public sur le SAGE
		nombre de participants aux réunions	
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise	Révision du SAGE - complément 160	réalisation de l'enquête publique	nombre d'avis